



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ÉNERGIE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le vendredi 29 janvier 2016

Sommet des investisseurs sur le risque climatique Nations unies – New York



Retrouvez [ici](#) l'intervention de Ban-Ki moon, Secrétaire général des Nations unies, demandant le doublement des investissements bas carbone d'ici 2020.

Retrouvez [ici](#) le script de l'intervention de Ségolène Royal appelant à rejoindre la coalition « prix du carbone » mise en place dans l'Agenda des Solutions et appelant à généraliser le reporting risque climatique comme dans la loi française.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CROISSANCE VERTE**



Paris, le vendredi 12 février 2016

Suites de la COP21 : Première réunion des Ministres européens de l'Environnement

Ségolène Royal,
ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer,
chargée des Relations
internationales sur le climat

Sharon Dijksma,
ministre de l'Environnement
des Pays-Bas

réuniront leurs homologues européens
pour la préparation du prochain Conseil de l'Environnement
et le suivi de l'Agenda des Solutions

Vendredi 12 février de 9h30
Résidence de l'ambassadeur des Pays-Bas à Paris
85, rue de Grenelle – Paris 7^e

Un point presse informel se tiendra à l'issue de la réunion à 12h30
Merci de vous présenter à la Résidence de l'ambassadeur des Pays-Bas à 12h15

En cette année de présidence française de la COP21, Ségolène Royal a souhaité réunir ses homologues européens pour concrétiser rapidement les engagements pris en décembre dernier. Ce premier rendez-vous des ministres de l'Environnement de l'UE est organisé conjointement avec les Pays-Bas, qui assurent au premier semestre 2016 la Présidence de l'Union européenne.

La réunion vise à définir les orientations de l'Europe sur 2 grandes thématiques : le prix du carbone et le Plan d'action Lima-Paris.

Accréditation impérative avant le vendredi 12 février à 10h30 :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
chargée des Relations internationales sur le climat**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CRÉISSANCE VERTE**



Paris, le Vendredi 12 février 2016

Réunion des ministres européens de l'Environnement : Ségolène Royal souhaite que l'Union européenne reste en première ligne sur l'application de l'accord de Paris et la finalisation de l'Agenda des Solutions

Quelques semaines après le succès de la COP21, Ségolène Royal a souhaité réunir aujourd'hui ses homologues de l'Union européenne et concrétiser les engagements de l'Agenda des Solutions. Organisé conjointement avec les Pays-Bas, qui assurent au la Présidence de l'UE jusqu'en juin, ce premier rendez-vous européen a été l'occasion de préciser les orientations pour finaliser les 70 initiatives du Plan d'actions Lima-Paris (LPAA) d'ici cet été.

L'Europe a été en première ligne pour faire de la COP21 une réussite : l'Union européenne a été le premier continent à proposer une contribution ambitieuse (INDC) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les États membres ont ainsi su créer un véritable effet d'entraînement auprès des autres pays du monde et contribuer au succès de la COP21.

L'Union européenne doit garder ce rôle avant-gardiste pour finaliser et appliquer concrètement les engagements de l'Accord de Paris et de l'Agenda des Solutions.

Devant ses homologues européens, Ségolène Royal a appelé les États membres à être représentés au plus haut niveau lors de la signature par les Parties de l'Accord de Paris le 22 avril à New York et à accélérer le processus de ratification.

Concernant l'Agenda des Solutions, la ministre a proposé trois grandes orientations :

- Réfléchir ensemble à une cartographie des coalitions du LPAA pour rendre les engagements plus visibles et plus repérables ;
- Faire en sorte que chaque pays ou petit groupe de pays en Europe soit pilote sur une coalition pour que les engagements soient opérationnels d'ici cet été ;
- Encourager les entreprises européennes à rester à l'offensive pour développer les marchés de la transition énergétique sur le continent.

Par ailleurs, quatre priorités pour un prix du carbone ont été rappelées :

- 1. Mettre en place un corridor de prix sur le marché carbone européen EU-ETS :** le dispositif prévoit d'encadrer l'évolution du prix du marché entre un minimum et un maximum afin de réduire la volatilité et d'améliorer la prévisibilité du prix du carbone. La ministre a rappelé que « *ce mécanisme permettrait de déclencher beaucoup plus d'investissements bas-carbone et de réduire le coût du soutien aux énergies renouvelables, dont la compétitivité se trouverait améliorée* ».
- 2. Intégrer une composante carbone dans la fiscalité énergétique des pays européens :** la France a déjà mis en place la « contribution climat énergie » fixée pour 2016 à 22€ par tonne, avec une trajectoire d'évolution à 56€ par tonne en 2020 et 100€ par tonne en 2030. Ségolène Royal a souligné que « *cette composante carbone doit s'accompagner de l'inscription d'un principe de neutralité fiscale pour ne pas conduire à une augmentation des prélèvements obligatoires, mais seulement à un transfert de fiscalité vers les énergies fossiles* ».
- 3. Inciter à l'instauration de prix du carbone hors de l'Union européenne et fédérer les pays qui passent à l'acte :** l'objectif est de réunir tous les pays et les entreprises qui s'y engagent, autour de principes communs, comme la suppression des subventions pour les énergies fossiles ou la convergence des prix du carbone. Pour Ségolène Royal, « *l'objectif n'est pas d'imposer à tous un prix unique, ni une unique façon de fixer le prix du carbone, mais de promouvoir l'extension progressive de la couverture des émissions par des prix du carbone* ».
- 4. Prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les fuites de carbone :** Ségolène Royal a rappelé « *la nécessité de mieux cibler l'allocation gratuite de quotas en la réservant aux cas où elle est nécessaire, pour les secteurs exposés à une forte concurrence internationale et à un vrai risque de fuites de carbone* ». Grâce à cette évolution, les quotas dégagés pourraient être utilisés pour renforcer le fonds d'innovation (NER-300, NER400) et financer le développement des technologies bas-carbone à partir des revenus issus du marché carbone européen.

Les 4 orientations seront portées par Ségolène Royal lors des prochaines étapes clés pour l'application de l'Accord de Paris, notamment le Conseil de l'environnement du 4 mars 2016.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

Réunion du « Business Dialogue »

Lundi 15 février 2016

Ambassadeurs présents :

République fédérale d'Allemagne

Royaume du Maroc

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Royaume des Pays-Bas

Royaume d'Espagne

Royaume de Belgique

République de Pologne

Nouvelle-Zélande

Japon

République algérienne démocratique et populaire

Royaume d'Arabie saoudite

Royaume de Norvège

Commonwealth d'Australie

Entreprises présentes :

AFEP
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE
AIR FRANCE KLM
AKUO ENERGY
AMAFI-ASSOCIATION FRANÇAISE DES MARCHES FINANCIÈRES
AREVA
BLACKROCK
BNP PARIBAS
BRED BANQUE POPULAIRE
CARREFOUR
CEA
COCA COLA France
CREDIT SUISSE
DANONE

DELOITTE FRANCE
DEUTSCHE BANK
EDF
ENERGY POOL
ENGIE
ERAFP
EXOSUN
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
HSBC FRANCE
IEA INTERNATIONAL ENERGY AGENCY
IKEA GROUP
ING
INNOVENT
JCDECAUX
JP MORGAN (FRANCE)
KPMG
LA BANQUE POSTALE
LAFARGE
LE PUBLIC SYSTÈME HOPSCOTCH
LEGAL & GENERAL - FRANCE
MARUBENI FRANCE
MCKINSEY&COMPANY
MICHELIN
MIROVA
NORTON ROSE FULLBRIGHT
OFI GESTION PRIVEE
ORANGE
PALATINE ASSET MANAGEMENT
PARIS EUROPLACE
PRO BTP FINANCE
RATP
SANOFI
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SAINT-GOBAIN
SCHNEIDER ELECTRIC
SIEMENS
SOLARPOWER EUROPE
SOLVAY S.A.
SNCF
STATKRAFT

SUEZ
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
TOTAL
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT
UNILEVER
VERGNET
VIEL & CIE
VOLVO
VTB BANK FRANCE



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
chargée des Relations internationales sur le climat

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le lundi 15 février 2016

Réunion du « Business Dialogue » : Ségolène Royal définit les orientations stratégiques pour appliquer la COP21 et l'Agenda des Solutions

Trois jours après avoir reçu les ministres européens de l'Environnement, Ségolène Royal a réuni aujourd'hui les principaux chefs d'entreprises du « Business Dialogue » avec Gérard Mestrallet, Président-directeur général d'Engie. L'objectif est de définir un plan d'actions pour 2016 et concrétiser les engagements de la Conférence de Paris dans les secteurs stratégiques de la croissance verte.

Le succès de la COP21 a montré une véritable prise de conscience du monde économique : plus d'**un tiers des 200 plus grandes entreprises** se sont engagées à travers l'Agenda des Solutions. Les 70 initiatives annoncées à cette occasion représentent plusieurs centaines de milliards de dollars qui peuvent être réorientés vers les marchés de l'économie bas-carbone.

En cette année de présidence française de la COP21, Ségolène Royal souhaite amplifier cette dynamique en agissant dans 3 domaines prioritaires :

1. Investissements pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
2. Accès à l'énergie ;
3. Prix du carbone et financement de la lutte contre le dérèglement climatique.

En réunissant les chefs d'entreprises qui agissent concrètement dans leur stratégie de production et d'investissement, la ministre a rappelé les grandes orientations pour appliquer l'Accord de Paris :

- 1. Participer à la promotion et la mise en œuvre des coalitions internationales** de l'Agenda des Solutions ;
- 2. Prendre des décisions structurelles** comme la fixation d'un prix du carbone interne, le reporting climat de leurs actifs, et des engagements chiffrés de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- 3. Encourager l'exemplarité** des entreprises pour créer un effet d'entraînement.

Pour accompagner les acteurs économiques dans ce mouvement, la ministre a présenté 3 propositions pour le premier semestre 2016 :

- 1. Chaque entreprise sera chargée d'élaborer d'une « contribution » pour le climat**, à l'image de ce qui a été réalisé par les États avec les INDC. Cette initiative comprendra un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, un plan d'actions pour y parvenir, une stratégie R&D bas carbone et un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- 2. Ces plans d'actions seront compilés dans un « registre public »** consultable par tous les acteurs économiques. La ministre s'engage à communiquer régulièrement sur les actions proposées pour mesurer la progression de la mobilisation et partager les meilleurs pratiques.
- 3. Les grandes entreprises françaises accompagneront le gouvernement dans la présidence de la COP pendant un an** à l'image d'Engie, qui a créé le collectif Terrawatt pour accompagner l'Alliance solaire, ou de Michelin, qui s'engage pour le développement du véhicule électrique. Ségolène Royal souhaite que *« ces entreprises deviennent les ambassadrices des engagements de la COP21, à condition qu'elles soient elles-mêmes exemplaires dans les filières de la croissance verte »*.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 17 février 2016

Accélérer le développement des énergies renouvelables pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat Publication du décret réduisant les délais de procédure de 6 à 8 mois

La mise en œuvre de l'Accord de Paris nous engage à accélérer la transition énergétique et à être exemplaire dans le développement des énergies renouvelables pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et renforcer la sécurité d'approvisionnement de la France. C'est aussi une opportunité industrielle pour nos territoires.

En 2015, la production d'électricité renouvelable a augmenté de plus de 23 % (hors hydroélectricité), avec 1000 MW de nouvelles capacités éoliennes et 900 MW de nouvelles capacités solaires. Selon la profession, 2000 emplois ont été créés en 2014 dans la filière éolienne. Le dernier appel d'offres photovoltaïque va générer près d'un milliard d'euros d'investissements et mobiliser 5 000 personnes pour mettre en service les installations lauréates.

Pour accélérer le développement des énergies renouvelables, Ségolène Royal annonce aujourd'hui :

1. La signature et la publication du décret simplifiant les appels d'offres, qui va permettre de **réduire de 6 à 8 mois les délais de procédure.**

2. En application de ce décret, Ségolène Royal annonce la **saisine immédiate de la Commission de régulation de l'énergie sur le cahier des charges de l'appel d'offres sur la petite hydroélectricité, dernière étape avant sa publication.**
3. La mise en consultation du **décret sur les délais de raccordement**, qui permettra de finaliser la mise en œuvre de l'article 105 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.
4. **La mise en consultation de l'ordonnance relative aux énergies renouvelables**, qui va permettre : de supprimer le seuil de 12 MW pour bénéficier d'un mécanisme de soutien, de clarifier les dispositions relatives à l'obligation d'achat afin d'assurer la meilleure intégration au marché de l'électricité des énergies renouvelables, d'optimiser l'intégration des énergies renouvelables au système électrique et d'élargir la procédure d'appel d'offres à toute procédure de mise en concurrence. Cette ordonnance va permettre de finaliser la mise en œuvre de l'article 119 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le jeudi 18 février 2016

Ségolène Royal, President of COP, committed to the implementation of the Paris Agreement

I have the honour to have been appointed president of COP21. In this capacity and as part of my ministerial duties, I am fully committed to ensuring the implementation of the Paris Agreement, at all levels - international, European and French.

The priorities during my term of office will be as follows:

1/ To fast-track the signing and ratification of the Paris Agreement. The signing ceremony to take place in New York on 22 April 2016 at the invitation of the Secretary-General of the United Nations will be an important moment for mobilisation of all Parties, the agreement being due to enter into force following ratification by 55 countries accounting for 55% of greenhouse gas emissions. I will ensure that France ratifies the agreement as quickly as possible.

2/ The preparation of the decisions implementing the Paris Agreement. This will be the subject, in Bonn in May, of the first meeting of the group responsible for preparing these decisions. I also will organise informal meetings at ministerial level, the first being held in April.

3/ The promotion of action by States and non-governmental stakeholders before 2020. The 70 sectoral coalitions launched at the Paris Conference must be implemented:

- the International Solar Alliance,

- mission Innovation, bringing together public and private stakeholders committed to increasing their funding of clean technologies
- the Carbon Pricing Leadership Coalition,
- the Africa Renewable Energy Initiative,
- the CREWS initiative for the widespread implementation of disaster early warning systems,
- the Global Alliance for Buildings and Construction,
- the Global Geothermal Alliance,
- commitments in respect of electro-mobility, and the 7000euro electric vehicle,
- the Pact on Water,
- the actions for the protection of the oceans.

4/ The control of greenhouse gas emissions in air transport, maritime transport, hydrofluorocarbon refrigerant gases, where progress must be achieved in international bodies to contribute to global emission reductions.

5/ At European level, the rapid implementation of the 2030 climate and energy package, so that the European Union remains at the forefront of the fight against climate change. I have put forward proposals to my European partners for the establishment of a price “corridor” on the European carbon market, to incorporate a carbon component in European countries’ energy taxation systems, to encourage the introduction of carbon pricing outside the European Union, and to take the necessary measures to combat carbon leakage.

6/ At national level, I will accelerate efforts to promote green growth, in conjunction with all ministries, thanks to the energy transition law for green growth, the law for the protection of biodiversity, nature and landscapes adopted at first reading in parliament, the mobilisation of the energy transition financing fund to support positive energy communities, as well as compliance with France’s commitments to abolish state export assistance for coal-fuelled power plants and the increase in France’s international annual funding for the climate from three to five billion euros.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CROISSANCE VERTE**



Paris, le jeudi 18 février 2016

Ségolène Royal, présidente de la COP21, mobilisée pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

J'ai eu l'honneur d'être désignée présidente de la COP21. Je suis, à ce titre et dans le cadre de mes fonctions ministérielles, pleinement mobilisée pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à tous les niveaux – international, européen, français.

Les priorités de mon mandat seront les suivantes :

1. La signature et la ratification rapides de l'Accord de Paris. La cérémonie de signature prévue le 22 avril 2016 à New York, à l'invitation du Secrétaire général des Nations-Unies sera un moment important de mobilisation de toutes les Parties, l'accord devant entrer en vigueur après ratification par 55 pays, représentant 55 % des émissions de gaz à effet de serre. Je ferai en sorte que la France puisse ratifier l'Accord aussi vite que possible.
2. L'adoption des décisions d'application de l'Accord de Paris. Ce sera l'objet, en mai à Bonn, de la première réunion du groupe chargé de préparer les décisions d'application de l'Accord de Paris. J'organiserai également des réunions informelles au niveau ministériel, la première dès avril.
3. La promotion de l'action avant 2020 des États et des acteurs non gouvernementaux. Les quelque 70 coalitions sectorielles lancées lors de la Conférence de Paris devront être mises en œuvre concrètement :
 - l'alliance solaire internationale,
 - la Mission innovation réunissant des acteurs publics et privés engagés à accroître leur financement en faveur des technologies propres,

- la coalition pour le prix du carbone,
 - l'initiative pour les énergies renouvelables en Afrique,
 - l'initiative CREWS de généralisation des systèmes d'alerte précoce face aux catastrophes,
 - l'alliance mondiale pour les constructions,
 - l'alliance pour la géothermie,
 - les engagements pour la mobilité électrique et la voiture électrique à 7 000 euros,
 - le Pacte sur l'eau,
 - les actions pour la protection des océans.
4. La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre dans le transport aérien, le transport maritime, les gaz réfrigérants hydrofluorocarbures, où des avancées devront être obtenues dans les instances internationales pour contribuer aux réductions d'émissions mondiales.
5. Au plan européen, la mise en œuvre rapide du paquet énergie climat 2030 afin que l'Union européenne reste à la pointe de la lutte contre le changement climatique. J'ai fait des propositions à mes partenaires européens pour la mise en place d'un corridor de prix sur le marché carbone européen, pour intégrer une composante carbone dans la fiscalité énergétique des pays européens, pour inciter à l'instauration de prix du carbone hors de l'Union européenne, et prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les fuites de carbone.
6. Au niveau national, j'accélèrerai les efforts engagés en faveur de la croissance verte, en liaison avec tous les ministères, grâce à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages adoptée en première lecture au Parlement, la mobilisation du fonds de financement de la transition énergétique pour soutenir les territoires à énergie positive qui l'accompagnent, ainsi que le respect des engagements de la France sur la suppression des aides de l'Etat à l'export en faveur de centrales électriques à charbon et l'augmentation des financements annuels internationaux de la France pour le climat de trois à cinq milliards d'euros.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le Mardi 23 février 2016

Ségolène Royal se rend en Afrique pour faire avancer les projets d'accès aux énergies renouvelables et mobiliser sur l'accord de Paris pour le climat

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, se rend en Afrique du 23 au 28 février. La ministre fera étape en Egypte, Ethiopie, Côte d'Ivoire, Guinée et Sénégal où elle rencontrera les plus hautes autorités et se rendra sur plusieurs sites de développement d'énergies renouvelables.

Ce déplacement permettra à la présidence de la COP de :

- **faire avancer les projets d'accès aux énergies renouvelables et accélérer le déploiement de l'initiative sur les énergies renouvelables en Afrique** visant à augmenter la capacité installée du continent en énergies renouvelables de 10 GW d'ici 2020 et de 300 GW d'ici 2030. Cette initiative a été lancée officiellement par les chefs d'Etat africains à la COP21 ;
- rappeler, en tant que présidente de la COP, que **l'Afrique doit rester au centre des préoccupations en matière d'adaptation** ;
- faire avancer le projet de **Grande muraille verte**, une vaste zone de verdure d'Est en Ouest du continent qui vise à **freiner la désertification et permettre aux populations locales d'enrichir le sol, conserver l'eau et mieux vivre tout en reconstituant un puits de carbone** ;
- mobiliser les autorités au plus haut niveau pour **la cérémonie de signature le 22 avril**, organisée par Ban-Ki moon. Cet événement sera l'occasion d'une mobilisation renouvelée pour la cause climatique et permettra de faire le point sur les actions concrètes décidées à Paris, sans attendre l'entrée en vigueur de l'accord.

Eléments de programme :

- **Egypte** : entretien avec le Président Abdel Fatah al-Sissi, Khalid El Fahmy, ministre de l'Environnement, et Sameh Shoukry, ministre des Affaires étrangères,
- **Ethiopie** : entretien avec Haile Mariam Dessalegn, Premier ministre, et visite du plus grand parc éolien d'Afrique subsaharienne,
- **Côte-d'Ivoire** : entretien avec Akinwumi Adesina, Président de la Banque africaine de développement,
- **Guinée** : entretien avec le Président Alpha Condé,
- **Sénégal** : entretien avec le Président Macky Sall et pose de la première pierre d'un projet de production locale d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques.

Données sur l'Afrique :

- **seulement 3 % des gaz à effet de serre**, mais c'est un des continents qui souffre le plus des effets du réchauffement climatique. C'est aussi un continent où la croissance des émissions est forte (+ 75 % depuis 1990),
- **600 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'électricité**, près de la moitié de la population de l'Afrique et 80 % de sa population rurale,
- **l'accès à l'énergie est un enjeu de développement, de politique sanitaire, un enjeu climatique aussi** : l'utilisation du bois ou du charbon de bois accélère la déforestation.



*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Ségolène Royal

Bruxelles, le 04 mars 2016

Bruxelles – Conseil Environnement du 4 mars 2016 :

Texte de Ségolène Royal, Présidente de la COP

L'Union européenne a joué un rôle fondamental pour parvenir au résultat ambitieux de la COP21. Elle a su bâtir des alliances et parler d'une seule voix. Nous devons maintenant entretenir la dynamique de l'ambition dans la phase cruciale de mise en œuvre des résultats de Paris.

En tant que Présidente de la COP21, je souhaite vous remercier une nouvelle fois et faire passer quatre messages, les quatre preuves de réussite.

1/ Concrétiser la signature et la ratification de l'accord de Paris

Le premier marqueur de notre crédibilité et de notre réussite sera la cérémonie de signature à New York le 22 avril à l'invitation de Ban Ki-moon qui a convié tous les chefs d'Etat et de gouvernement et qui attend beaucoup de la mobilisation de l'Europe.

Pour la France, j'ai engagé la procédure nationale de ratification et je présenterai le projet de loi au Conseil des Ministres le mercredi 9 mars, avec l'objectif d'achever nos procédures cet été. Ce serait un beau symbole que toutes les procédures de ratification soient engagées en mars, pour l'annoncer à New York. Car nous devons être en mesure de déposer, tous ensemble, et dès que possible, nos instruments de ratification conjointement avec celui de l'Union européenne.

L'Europe a été forte et ambitieuse à la CoP. Nous devons maintenir ce mouvement et marquer une volonté politique.

2/ Prendre des décisions efficaces sans délai.

Nous devons agir au niveau européen et dans chaque pays pour appliquer les décisions du Conseil européen d'octobre 2014. La communauté internationale a inclus dans l'accord de Paris l'objectif de limiter l'élévation de la température à 1,5 °C. Il faut donc que nos actions soient en adéquation avec cet objectif. La révision de la directive ETS doit en tenir compte. Nous nous sommes engagés à réaliser « au moins 40% » de réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Le Conseil européen des 17 et 18 mars met à son ordre du jour la CoP21. Le président de la République française mobilisera ses homologues. La société civile et les pays partenaires sont en attente du leadership européen sur l'ambition climatique, d'une indication claire sur le calendrier de l'adoption de l'Accord de Paris. L'Europe, qui subit beaucoup d'épreuves, a sur la question du climat une opportunité de montrer sa force et son unité. C'est

d'autant plus motivant que l'on sait maintenant que ce qui est bon pour le climat est bon pour les entreprises et pour l'emploi.

Je remercie la Commission d'avoir déjà mis sa proposition de réforme du marché du carbone (ETS) sur la table et la présidence néerlandaise d'avoir engagé sans tarder la négociation. La Commission doit présenter le plus rapidement possible toutes les autres propositions sur nos efforts de réductions des émissions, aussi bien dans les secteurs hors marché carbone (bâtiment, transport, agriculture) qu'avec l'Union de l'Energie (directives énergies renouvelables, efficacité énergétique, performance énergétique des bâtiments, etc.). Dans tous ces domaines, c'est l'Europe de la politique par la preuve qui est attendue.

L'Europe doit agir pour faire aboutir les négociations sur les émissions du transport maritime et aérien, à l'OMI et à l'OACI. Les travaux sur les gaz réfrigérants HFC, dans le cadre du Protocole de Montréal, devront aussi avancer.

3/ Mettre l'Europe à la pointe de la coalition prix du carbone lancée à la CoP21

Le 22 avril à New York, comme je l'ai souhaité en tant que présidente de la CoP, le panel de haut niveau sur le prix du carbone sera réuni par la Banque mondiale.

Au plan européen, des propositions sont sur la table, notamment la création d'un corridor de prix carbone européen, afin de favoriser les investissements industriels bas-carbone et de réduire le coût du soutien aux énergies renouvelables. Il faut également lutter contre les délocalisations d'entreprises, et avec elles, des émissions (fuites de carbone), tout en s'assurant que les quotas gratuits sont réservés aux secteurs les plus performants et les plus exposés.

4/ Faire monter en puissance l'agenda des solutions

A New York, il ne s'agira pas que de l'accord de Paris. L'Europe devra à nouveau montrer qu'elle est une force motrice pour l'agenda des solutions. 70 coalitions ont été constituées lors de la conférence de Paris, intégrant les Etats, les villes et les territoires, les entreprises, les ONG, les citoyens. Ces coalitions sont regroupées autour de 12 thèmes de l'Action Day. Je souhaite que l'après-midi du 22 avril soit une journée de l'action : eau, forêts, l'agriculture, les énergies renouvelables, la résilience, les océans, les bâtiments, les transports, la ville durable, le prix du carbone, la coalition recherche et innovation.

Avec près de 15 milliards d'euros l'an dernier, l'Europe est le premier bailleur mondial de finance climat. Nous sommes très attendus sur la poursuite de cet engagement. Notre aide au développement a un rôle de premier plan à jouer, en particulier pour accompagner les Etats vulnérables et pour aider à la mise en œuvre des « INDC ». Nous avons le devoir de veiller à l'articulation du climat et des ODD. Je pense en particulier à l'Afrique et à l'initiative sur les renouvelables qui est une de mes priorités comme présidente de la CoP, car agir pour la justice climatique, c'est aussi agir pour la stabilité en diminuant les migrations climatiques grâce à l'accès au développement et à la sécurité alimentaire, et sanitaire.

Nous devons appuyer le déploiement des renouvelables pour l'Afrique, d'où je reviens, afin de concrétiser les engagements financiers pris à Paris en faveur des 10GW de renouvelables supplémentaires en 2020. Tout comme la dynamique sur l'eau, prioritaire pour le Maroc en 2016. Nous devons aussi renforcer nos

soutiens à l'innovation, comme plusieurs d'entre nous s'y sont engagés lors de la COP, ainsi que la mobilisation des financements privés.

Certains domaines méritent d'être mieux pris en charge, comme l'efficacité énergétique. L'UE devrait être leader sur ce sujet et encourager, y compris financièrement, les coalitions qui proposent des actions concrètes en matière de bâtiment, d'appareils électriques, d'éclairage ou de réseaux de chaleur.

Enfin des domaines ne sont pas encore couverts: je pense aux déchets et à l'économie circulaire, ou à la mobilisation citoyenne, domaines où l'Europe est en avance. Enfin, il est essentiel de continuer à encourager toutes les entreprises, les banques, les territoires à s'engager sur l'action climatique.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mardi 8 mars 2016

Ségolène Royal met à l'honneur les femmes engagées pour le climat

Lundi 7 mars, veille de la journée internationale des droits des femmes, Ségolène Royal a réuni des scientifiques et écrivaines autour d'un déjeuner, pour rendre hommage à leur mobilisation de tous les instants dans la lutte contre le changement climatique.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre de la présidence française de la COP21, s'est notamment déroulée en présence de femmes journalistes traitant des questions climatiques, de femmes du ministère et d'étudiantes du Réseau des écoles supérieures du développement durable.

De nombreuses femmes scientifiques au cœur de solutions efficaces pour le climat étaient présentes :

- Pascale Ulte-Guérard : Responsable du programme Terre, environnement et climat au Centre national d'études spatiales (CNES),
- Isabella Annesi-Maesano : Directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm),
- Céline Guivarch : Chercheuse au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired),
- Nathalie Blanc : Directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
- Irène Xueref-Remy : Physicienne-adjointe Section Surfaces Continentales Océan Atmosphère (SCOA) du Conseil national des astronomes et des physiciens (CNAP), rattachée à l'Observatoire de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

- Fabienne Casoli : Directrice adjointe de la direction des programmes, de la stratégie et des relations internationales au Centre national d'études spatiales (CNES),
- Sylvie Granon : Neurobiologiste, enseignante-chercheuse au Centre de neuroscience Paris Sud, université d'Orsay,
- Sylvie Joussaume : Directrice du département des Sciences de l'Univers de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU-CNRS),
- Pascale Braconnot : Chercheuse CEA au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE-IPSL),
- Valérie Daux : Chercheuse au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE),
- Sylvie Charbit : Chercheuse au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE),
- Pascale Delecluse : Directrice de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) du CNRS,
- Cathy Clerbaux : Directrice de recherche CNRS au Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales (LATMOS).

Ainsi que des femmes écrivaines engagées pour le climat :

- Suzanne Doppelt : Écrivaine, photographe et éditrice,
- Isabelle Jarry : Romancière et essayiste, auteur pour la jeunesse,
- Carole Martinez : Professeur de français, et romancière,
- Caroline Sagot-Duvaurox : Poète et peintre,
- Cécile Wajsbrot : Romancière, essayiste et traductrice.

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le Mercredi 9 mars 2016

Conseil des Ministres

La mise en œuvre de l'accord de Paris

La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat a présenté une communication relative à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

L'Accord de Paris, conclu le 12 décembre 2015 à l'issue de la COP21, entrera en vigueur 30 jours après le dépôt des instruments de ratification d'au moins 55 Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques représentant au moins 55 % des émissions totales de gaz à effet de serre.

La France est très attachée à ce que l'Accord de Paris, fruit d'une mobilisation exceptionnelle, puisse entrer en vigueur. Les petits États insulaires montrent la voie et rappellent l'urgence à agir, pour protéger les plus vulnérables dans l'esprit de justice climatique qui a nourri les négociations sur l'Accord : les Parlements de Fidji et de Palau ont déjà autorisé la ratification de l'Accord de Paris en février. La France doit envoyer elle aussi un tel signal dans les meilleurs délais pour entraîner toutes les Parties vers une mise en œuvre rapide des objectifs de l'Accord, à savoir le maintien bien en dessous des 2°C et si possible de 1,5°C de la hausse des températures d'ici à la fin du siècle.

1. Le Président de la République abordera le sujet au Conseil Européen des 17 et 18 mars. Au conseil des ministres européens de l'Environnement du 4 mars, la présidente de la COP a invité ses homologues à prendre une initiative identique à celle de la France en présentant publiquement, avant la fin du mois de mars, leur processus de ratification.

La remise au Secrétariat général des Nations Unies des instruments nationaux et européen de ratification aura lieu lorsque tous les États membres de l'Union européenne seront prêts à déposer les leurs.

2. Le secrétaire général des Nations Unies attend beaucoup de l'Europe pour maintenir la dynamique de la COP21 dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La réussite de la cérémonie de signature à New York le 22 avril prochain, à laquelle il a convié tous les chefs d'État et de gouvernement, en sera un marqueur important.

La présidente de la COP sera à New-York le 11 mars pour rencontrer le secrétaire général des Nations Unies et préparer la cérémonie du 22 avril. Elle proposera que, dès la signature de l'Accord, un premier bilan des actions engagées au titre de l'Agenda des solutions soit effectué, en particulier sur trois dossiers :

- l'Alliance solaire internationale, installée par le Premier ministre indien Narendra Modi et le Président de la République à Delhi en janvier ;
 - les investissements du secteur privé dans l'économie bas-carbone et l'instauration d'un prix du carbone, qui seront discutés dans le cadre du « business dialogue » ;
 - l'initiative pour le développement des énergies renouvelables en Afrique, pour laquelle la Présidente de la COP a entamé une tournée africaine afin d'identifier les projets et les circuits de financements.
3. Dans l'optique d'une adoption rapide par le Parlement français de la loi autorisant la ratification de l'Accord de Paris, le calendrier doit être le plus resserré possible.

La consultation interministérielle sur le projet de loi autorisant la ratification a été menée. Les modalités d'application de l'Accord de Paris aux pays et territoires d'outre-mer ont fait l'objet de travaux spécifiques qui ont abouti au principe d'une consultation par le ministère des outre-mer des collectivités concernées.

Le Conseil d'État examinera le projet de loi dès après la signature de l'Accord par le Président de la République le 22 avril prochain à New York, journée mondiale de la Terre. Il sera présenté ensuite en conseil des ministres afin que le Parlement puisse l'examiner dans les meilleurs délais.

L'objectif est que la loi autorisant la ratification de l'Accord soit promulguée au cours de l'été. En effet, la France entend être parmi les premiers Etats à avoir accompli ses procédures internes de ratification de l'accord de Paris.

4. S'agissant de l'agenda des solutions, la dynamique engagée à l'occasion de la COP21 à Paris doit s'accélérer. Les entreprises, les citoyens, les territoires, les ONG, les experts scientifiques se sont mobilisés dans le monde entier aux côtés de la France toute l'année dernière et comptent sur la Présidence pour tenir le cap et donner corps aux engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement. Le monde économique et financier a basculé vers la croissance verte et résiliente, et la majorité des citoyens du monde a pris conscience des enjeux liés au réchauffement climatique.

La France a donné l'exemple en adoptant, avant même la COP21, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui inscrit des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans la stratégie énergétique à court et long terme. Elle doit rester à l'offensive, continuer de montrer la voie, au service des générations futures.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le vendredi 18 mars 2016

Ségolène Royal salue les conclusions du Conseil européen sur la COP et appelle à rester mobilisé

Le Conseil européen, réuni les 17 et 18 mars à Bruxelles, a présenté ses conclusions sur le climat et l'énergie.

Malgré les questions difficiles qui étaient à l'ordre du jour, il est remarquable que les sujets de la COP, du climat et de l'énergie aient pris leur place :

- Le Conseil européen salue la **communication sur "la Voie après Paris"** présentée par la Commission le 2 mars 2016. La Présidente de la COP appuie la demande du Conseil invitant la Commission à présenter rapidement les propositions pertinentes pour parvenir à l'objectif de réduction d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle européenne.
- Le Conseil européen mobilise pour **la signature de l'Accord de Paris le 22 Avril à New York** et souligne la nécessité pour les États membres de le ratifier le plus tôt possible. La France a souhaité montrer l'exemple en présentant le projet de loi de ratification dès le 9 mars 2016 en Conseil des ministres. Une lettre a été adressée à tous les Chefs d'État et de gouvernement européens (jointe à ce communiqué).

Paragraphe énergie – climat des conclusions du Conseil européen sur l'emploi, la croissance verte et la compétitivité ainsi que sur le climat et l'énergie :

« Le Conseil européen se félicite de la présentation par la Commission du paquet sur la sécurité énergétique ainsi que de la communication intitulée "L'après-Paris". Il encourage les législateurs à poursuivre en priorité les travaux sur les propositions visant à renforcer la sécurité énergétique de l'Union européenne, sur la base de ses précédentes conclusions et des stratégies qu'il a approuvées en la matière. Il a également rappelé l'importance que revêt un marché de l'énergie pleinement opérationnel et interconnecté. Se fondant sur la communication relative au climat, il souligne que l'Union européenne est déterminée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, ainsi qu'à accroître la part des énergies renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique, comme il en est convenu en octobre 2014. L'adaptation de la législation aux fins de la mise en œuvre de ce cadre demeure une priorité. Le Conseil européen invite la Commission à présenter rapidement toutes les autres propositions pertinentes à cette fin, de manière à engager sans tarder le processus législatif. Le Conseil européen se réjouit à la perspective de la signature de l'accord de Paris le 22 avril à New York et souligne que l'Union européenne et ses États membres doivent être en mesure de ratifier l'accord dans les meilleurs délais et à temps pour y être parties dès son entrée en vigueur ».

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le 9 mars 2016

Excellence,

Le 22 avril prochain, nous nous retrouverons à New-York pour signer l'Accord de Paris, à l'invitation du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon.

En relevant le défi climatique nous donnons un espoir de vie meilleure aux peuples du monde entier.

L'Europe a joué un rôle clef en présentant en premier un engagement (INDL) ambitieux dont la réalisation sera créatrice d'emplois et de bien-être.

Aujourd'hui 9 mars 2016, le projet de loi de ratification a été présenté devant le Conseil des Ministres pour marquer l'engagement politique.

Ce serait un signe fort que les Conseils des Ministres des 28 entérinent le démarrage de la procédure de ratification pour qu'elle puisse se concrétiser le plus vite possible après la signature de l'Accord de Paris.

Le Conseil européen du 18 mars qui prévoit la COP21 à son ordre du jour pourra marquer notre engagement et notre union.

Actuellement, alors que l'Europe fait face à de nouvelles difficultés, nous devons saisir l'opportunité d'agir positivement pour la croissance verte, l'emploi et le développement tout en luttant contre le changement climatique.

Ségolène ROYAL
Présidente de la
COP21

François HOLLANDE
Président de la
République française

Lettre aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le vendredi 18 mars 2016

Signature de l'Accord de Paris sur le climat, mobilisation des Chefs d'État

Dans une lettre commune, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon, le Président de la République française et la Présidente de la COP ont appelé les Chefs d'État à se mobiliser pour la signature de l'Accord de Paris sur le climat à New York le 22 avril ou à déléguer leur pouvoir de signature à leurs représentants le même jour.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le 7 mars 2016

Excellence,

La cérémonie de signature de l'Accord de Paris sur le climat se tiendra symboliquement à l'occasion de la journée de la Terre. Votre présence est vivement espérée.

Le 22 avril au siège des Nations unies à New York se déroulera une cérémonie officielle de signature de l'Accord de Paris adopté lors de la CoP 21 le 12 décembre dernier.

Cet événement revêt une importance particulière pour les Nations unies et la France en tant que présidence de la CoP. Il permettra à la communauté internationale de marquer, au plus haut niveau, la poursuite de sa mobilisation pour la mise en œuvre des résultats de Paris. Ce sera l'occasion d'un point d'étape sur les nombreux engagements pris pour réduire, avant l'entrée en vigueur de l'accord, les émissions de gaz à effet de serre.

En tout état de cause, nous formons le vœu que votre pays puisse signer l'Accord à l'occasion du premier jour de l'ouverture à sa signature à New York. Cet acte témoignera de votre engagement renouvelé à accélérer la mise en œuvre de ce succès collectif et à lutter contre les dérèglements climatiques qui affectent nos populations et notamment les plus vulnérables.

Dans l'espoir de vous retrouver le 22 avril à New York, nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de notre haute considération.

*Ségolène ROYAL
Présidente de la
COP21*

*Ban KI-MOON
Secrétaire général
des Nations Unies*

*François HOLLANDE
Président de la
République française*

Lettre d'invitation aux Chefs d'Etat et de Gouvernement pour le 22 avril



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le 25 Mars 2016

Objet : Lettre de mission sur le prix du carbone au niveau européen

Messieurs,

Au lendemain de l'Accord de Paris pour le climat, la tarification du carbone est une priorité pour engager la transition vers une économie bas-carbone. Pour promouvoir le prix du carbone, 74 pays et 1 000 entreprises ont formé une coalition que j'ai co-présidée en tant que présidente de la COP. Afin de porter cette initiative auprès d'autres partenaires, il est à présent nécessaire de disposer de propositions opérationnelles pour impliquer les entreprises, les citoyens, les territoires et bien sûr les décideurs publics.

La révision de la directive du marché du carbone européen, actuellement engagée à la demande des Etats membres de l'Union européenne, offre une opportunité de crédibiliser les objectifs climatiques de l'Union européenne et de donner les instruments nécessaires pour transformer l'économie vers un modèle bas carbone. J'ai proposé au Conseil des ministres européens de compléter la proposition de la Commission européenne en intégrant la mise en place d'un corridor de prix du carbone afin de réduire la volatilité du marché pour inciter et sécuriser les investissements bas carbone.

Monsieur Pascal CANFIN
Monsieur Gérard MESTRALLET
Monsieur Alain GRANDJEAN

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Suite aux réunions d'échange que nous avons eues et au cours desquelles vous m'avez fait part de vos disponibilités pour donner une suite opérationnelle aux propositions du rapport Canfin-Grandjean sur les financements pour le climat, je vous prie de bien vouloir me faire des propositions pour :

- préciser les modalités pratiques par lesquelles une trajectoire de prix plus robuste qu'actuellement pourrait être garantie sur le marché carbone européen, en étudiant les cas des autres zones qui ont mis en place des marchés carbone et la meilleure façon d'en transposer les enseignements et de parvenir à un accord européen dans le cadre de la réforme du système européen de quotas ;
- identifier les conditions et les modalités d'une intégration d'une composante carbone dans la fiscalité énergétique des pays de l'Union européenne pour les secteurs non couverts par le marché carbone européen. C'est une disposition essentielle pour inciter à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables dans les secteurs des transports et du bâtiment, où se situent les principaux gisements d'investissements et d'emplois ;
- mettre en œuvre un prix plancher pour la production d'électricité à l'échelle européenne, et également dans le cadre de coopérations régionales, voire dans un premier temps au périmètre national, avec l'effet d'entraînement qui en découlerait.

Vous voudrez bien me soumettre une feuille de route d'ici le 15 avril 2016 précisant les moyens nécessaires à votre mission. Une première étape sera évoquée lors de la réunion de la Banque Mondiale à Washington. Je réunirai la coalition sur le prix du carbone au mois de juin et je souhaite pouvoir disposer d'un rapport intermédiaire à cette occasion. Votre rapport définitif me sera remis début juillet 2016. Je vous remercie vivement de votre engagement sur ce sujet.

Mes services vous apporteront tout l'appui nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.



Ségolène ROYAL



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le samedi 2 avril 2016

Suite de la COP21

*Ségolène Royal a confié à Gérard Mestrallet,
Pascal Canfin et Alain Grandjean
une mission sur le prix du carbone au niveau européen*

Dans le cadre de la coalition pour un prix du carbone mise en place lors de la Conférence sur le climat (COP 21), Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des négociations internationales sur le climat, a chargé Pascal Canfin, Gérard Mestrallet et Alain Grandjean de lui faire des propositions concrètes sur la mise en place d'un prix du carbone permettant d'orienter les investissements des citoyens, des élus, des entreprises vers les projets et les produits les plus favorables au climat.

La mission devra permettre à la Présidente de la COP de mobiliser largement la société civile et les acteurs financiers dans la mise en place d'une économie bas-carbone, en France, en Europe et à l'international. Elle devra rendre ses conclusions avant le 1er juillet 2016.

Les propositions contribueront notamment aux travaux sur la révision de la directive du marché du carbone européen. Dans la continuité de la mission Canfin-Grandjean de 2015, la mission examinera notamment la mise en place d'un corridor de prix du carbone ou d'un prix plancher.



Paris, le mardi 5 avril 2016

Application de la COP21

*Actions menées d'avril 2014 à avril 2016
à la tête du ministère de l'Environnement
et priorités à venir*

Ségolène Royal,
Présidente de la COP
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
en charge des Relations internationales sur le climat

présentera

**les étapes d'application de la COP21,
les actions menées d'avril 2014 à avril 2016
à la tête du ministère de l'Environnement
et les priorités de l'année à venir**

(et répondra aux questions sur le « rapport du CGEDD concernant l'étude sur les alternatives pour le développement aéroportuaire du Grand Ouest », publié aujourd'hui à midi)



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE



Mercredi 6 avril 2016 à 12h30
Ministère de l'Environnement
244, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris

**Merci de vous accréditer auprès du secrétariat presse,
en précisant votre numéro de carte de presse
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr**



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le jeudi 7 avril 2016

La France et l'Allemagne s'engagent pour que l'Europe reste à l'offensive de l'action climatique

Ségolène Royal, présidente de la COP, a rappelé le rôle crucial du couple franco-allemand pour l'application de l'Accord de Paris lors du déjeuner de travail qui s'est tenu à Metz au cours du Conseil des ministres franco-allemand.

Le relevé de décision du Conseil des ministres franco-allemand accorde une large place aux suites de la COP :

« La France et l'Allemagne soulignent l'importance de la signature de l'Accord de Paris, le 22 avril à New York, et la nécessité pour l'Union européenne et ses États membres de le ratifier rapidement afin d'être des parties au moment de son entrée en vigueur et de contribuer à une politique ambitieuse de protection du climat au niveau mondial.

Les législations européennes traduisant les engagements pris par le Conseil européen, en particulier la baisse des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 1990, devront être adoptées le plus rapidement possible afin d'asseoir la crédibilité de l'Union européenne à l'égard de ses partenaires internationaux et de donner de la prévisibilité aux investisseurs et aux secteurs économiques.

La France et l'Allemagne souhaitent tirer le meilleur parti de cette transition et fournir une énergie sûre, propre et abordable ainsi qu'un modèle de développement vertueux du point de vue climatique et environnemental, créant de nouveaux emplois en Europe et en mesure d'apporter des solutions au niveau global.

Sur le volet externe, elles soutiennent l'instauration d'une tarification globale du carbone (« carbon pricing »), afin de fournir partout dans le monde des incitations efficaces pour les investisseurs, qui sont nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Elles s'engagent également à soutenir les thèmes suivants :

- initiative africaine des énergies renouvelables,
- lutte contre la déforestation et la dégradation des terres,
- promotion de systèmes d'alerte précoce et d'assurances contre les risques climatiques, de la ville durable et de l'électromobilité,
- innovation dans les technologies bas-carbone, en particulier avec pour objectif de donner plus de prévisibilité au prix du carbone au niveau européen,
- développement de la géothermie dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la Géothermie,
- développement de l'énergie solaire dans le cadre de l'Alliance solaire internationale,
- « plateforme pour les marchés du carbone » pour le développement d'un dialogue de haut niveau entre les gouvernements pour la mise en place d'un marché global du carbone ».

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le lundi 11 avril 2016

Invitation presse

**Ségolène Royal,
Présidente de la COP,**

vous invite à un brief de presse,

**mardi 12 avril à 16h30
au ministère de l'Environnement,
244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris,**

**sur le programme, les thèmes et les dossiers
des prochaines étapes de l'application de l'Accord de Paris.**

Washington : 13 au 16 avril

- conférence à l'invitation du Président de la Banque Mondiale sur l'Accord de Paris,
- prise de parole à l'assemblée de haut niveau sur la coalition du prix du carbone (Carbon Pricing Leadership Coalition),
- participation à l'African Climate Business plan,
- participation à l'évènement Blue Ocean.

New York : 18 au 22 avril

- forum de haut niveau sur l'Afrique,
- objectifs de développement durable et climat à l'Assemblée générale,
- cérémonie de signature de l'Accord de Paris aux Nations unies,
- participation à l'évènement Océan,
- participation à l'évènement sur l'Alliance Solaire Internationale.

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

*Banque Mondiale, Washington D.C.,
le jeudi 14 avril 2016*

“Turning the Paris Agreement into Action”

1/ Retour sur l'accord de Paris

- Moment très fort dans un contexte difficile.
- Nous avons pu avancer grâce à l'engagement de tous.
- Cette réussite et cet engagement nous obligent.

En tant que présidente de la COP je veille à mettre en œuvre au plus vite cet accord.

- Avec le SGNU nous avons mobilisé les Etats pour que le plus grand nombre de parties signent le 22 avril, journée de la Terre.
- On pouvait craindre une démobilisation. Au contraire, record battu pour le nombre de signatures le premier de l'ouverture à la signature (Convention sur le droit de la Mer 118 signatures en 1982). Nous approchons les 150 signatures.
- La prochaine étape : ratification de l'accord avec la cible d'obtenir 55 États représentant 55% des émissions pour l'entrée en vigueur de l'accord.
- Accélérer la mise en œuvre de la feuille de route de la COP21, car les actions concrètes existent déjà avec les 70 coalitions, les 10 000 acteurs impliqués sur les 12 thématiques de l'Agenda des solutions.

2/ Concrètement, nous devons mobiliser tous les lieux de décision au service de l'action pour le climat.

- Les États qui ont la responsabilité de la ratification et des NDC : comment concrétiser les actions pays par pays ; je compte sur vous, ministres des finances pour accompagner ce mouvement !
- Les entreprises et les investisseurs : ce sont eux qui sont les garants de la transition énergétique, c'est la grande nouveauté de la COP21 pour appliquer l'Accord de Paris.
- Les territoires et les villes avec les grandes coalitions qui se sont formées lors de la COP21. Dans le monde, une grande partie des investissements publics dépend des villes et des territoires.
- Les ONG et les citoyens, à la fois pour s'assurer que la parole donnée à Paris est respectée et parce que, comme le disait Henri David Thoreau : « personne n'a la responsabilité de tout faire, mais chacun doit accomplir quelque chose ».

3/ Finances : trois chantiers nous attendent :

- Les financements publics :
Beaucoup a été promis lors de la COP. Les banques multilatérales ont pris la mesure des efforts à fournir.
Je félicite la Banque mondiale pour le plan d'action présenté à ses administrateurs récemment et notamment sa déclinaison africaine.
- Financements privés :
Beaucoup a été fait en peu de temps, comme par exemple la coalition pour la décarbonation des portefeuilles – 600Md\$ d'actifs, dépassant largement son objectif initial de 100Md, et plus largement les efforts du gouverneur Carney pour alerter les milieux financiers sur la question du risque climatique.
En tant que présidente de la COP, je souhaite aussi que l'on prenne la mesure des opportunités de la croissance verte et de l'économie bleue.
- Tarification du carbone, avec une grande mobilisation des États et des entreprises. Comme présidente de la COP, je pense que ce grand mouvement doit s'organiser autour de trois principes :
 - Un prix suffisamment élevé pour changer les comportements.
 - Un prix stable et prévisible pour donner de la visibilité aux acteurs économiques et financiers.
 - Un prix coordonné, comme le propose la Banque mondiale, pour en faire un instrument de cohésion et non de concurrence.

Pour la réussite de l'accord, mon message final est simple :

- Nous devons agir vite.
- Nous devons agir de manière juste, parce que beaucoup de promesses ont été faites et notre action doit être guidée par la justice écologique.
- Nous devons agir ensemble, parce que l'Accord de Paris a été un grand moment de consensus de la communauté internationale et nous devons conserver l'esprit de Paris.

La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le jeudi 14 avril 2016

**Ségolène Royal salue l'adoption du programme de travail
du GIEC et le lancement des 3 rapports spéciaux,
notamment celui sur l'Océan**



Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'est réuni en assemblée plénière à Nairobi au Kenya, du 11 au 13 avril. C'était la première assemblée plénière sous la présidence de M. Hoesung Lee, élu en octobre 2015, et la première depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat.

En tant que Présidente de la COP, Ségolène Royal salue le lancement des travaux du 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC à l'occasion de son assemblée plénière réunie à Nairobi du 11 au 13 avril sous la présidence de M. Hoesung Lee.

Ce 6^{ème} rapport d'évaluation décrira les évolutions les plus récentes du climat, les changements futurs attendus et leurs impacts, ainsi que les réponses possibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements futurs dans le cadre des objectifs de l'Accord de Paris. Les résultats de ce rapport contribueront en particulier à informer les gouvernements en amont du premier bilan mondial prévu en 2023 par l'Accord de Paris.

La Présidente de la COP se félicite également de la décision de l'assemblée plénière du GIEC de produire trois rapports spéciaux au cours de ce 6^{ème} cycle :

- En 2018, un Rapport Spécial sur l'impact d'un réchauffement global de 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels et sur les trajectoires d'émission de gaz à effet de serre correspondantes. Ce rapport répondra à une demande de la COP21 et permettra d'informer les gouvernements en amont du « dialogue facilitateur », qui fera un premier bilan en 2018.
- Un Rapport Spécial sur les liens entre le changement climatique, les océans et la cryosphère, comme l'avait demandé la France et plusieurs pays, notamment la Principauté de Monaco, l'Espagne, la Chine et les États-Unis.
- Un troisième Rapport Spécial traitera des liens entre le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire, et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.

Enfin, l'Assemblée plénière du GIEC s'est engagée à traiter en profondeur la question des villes dans le 6^{ème} rapport et à produire un rapport spécial sur les villes au cours du prochain cycle.

A cette annonce Mme Royal a déclaré : « Quatre mois après l'Accord historique adopté à Paris, la communauté scientifique se mobilise pour répondre à la demande des Parties à la convention climat de mieux comprendre les impacts et les trajectoires d'émissions associées à une limitation du réchauffement à 1.5°C. Elle produira deux autres rapports spéciaux, dont un sur les océans et le climat. Cette mobilisation est un très bon signal à moins de 10 jours de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris ».

Ces rapports spéciaux permettront de faire progresser nos connaissances scientifiques et celles du public et de renforcer l'action des gouvernements et de tous les acteurs concernés dans la lutte contre le dérèglement climatique.



Retrouvez la vidéo [ici](#)

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le vendredi 15 avril 2014

*La Coalition pour le leadership en matière de tarification
du carbone lance un appel à la fixation d'objectifs mondiaux
et annonce ses coprésidents*

La CPLC convient de promouvoir la tarification du carbone à l'échelle mondiale lors de sa première assemblée de haut niveau.

À l'occasion de sa première réunion officielle depuis son lancement en décembre 2015 à Paris, lors de la COP21, la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone (CPLC) a lancé un appel à la fixation d'objectifs mondiaux dans le domaine de la tarification des émissions de carbone, et présenté ses nouveaux coprésidents.

La coalition, qui rassemble des dirigeants nationaux, des chefs d'entreprise et des leaders de la société civile, sera coprésidée par Ségolène Royal, ministre française de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, et présidente de la COP21, et Feike Sijbesma, président-directeur général de la société Royal DSM, multinationale de produits nutritionnels et de matériaux basée aux Pays-Bas.

Dans un communiqué publié aujourd'hui, la CPLC déclare son appui à « la fixation d'objectifs mondiaux pour la quantité d'émissions assujetties à des systèmes probants de tarification du carbone, afin de porter une ambition collective au cours des dix prochaines années ».

*« Le moyen le plus direct et le plus sûr de réduire les émissions de carbone consiste à leur donner un prix, de manière à faire de la pollution qu'elles engendrent un coût d'exploitation et à créer des incitations à promouvoir des technologies et des options vertes, note le **président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim**. Le succès et les efforts de mobilisation de plus en plus importants de la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone témoignent de la dynamique à l'échelle mondiale en faveur de cette approche ».*

L'assemblée inaugurale de haut niveau de la CPLC, qui s'est tenue à Washington en marge des Réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale, a réuni le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, le président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Yong Kim, la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, des ministres des Finances et de l'Environnement, les présidents de grandes multinationales ainsi que les nouveaux coprésidents.

*"Comme présidente de la COP, j'encourage une grande mobilisation des Etats et des entreprises en faveur de la tarification du carbone", a indiqué **Ségolène Royal**. "Ce grand mouvement doit s'organiser autour de trois principes : un prix suffisamment élevé pour changer les comportements ; un prix stable et prévisible pour donner de la visibilité aux acteurs économiques et financiers ; un prix coordonné pour en faire un instrument de cohésion et non de concurrence".*

Dans le communiqué publié aujourd'hui, la CPLC annonce également qu'elle encouragera la réalisation de progrès à l'échelle mondiale en concevant et en utilisant des systèmes de tarification du carbone, et en rendant régulièrement compte des avancées en ce domaine. Elle a appelé les entreprises à accélérer leur appui aux politiques de tarification, notamment en appliquant des prix internes du carbone, afin de mieux se préparer aux impacts du changement climatique.

*« C'est un honneur, pour moi, de coprésider cette importante initiative qui a été lancée pour faire face au changement climatique en accélérant le passage à une société sobre en carbone, indique **Feike Sijbesma**. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à reconnaître le rôle positif que des systèmes probants de tarification du carbone peuvent jouer en accélérant l'adoption de technologies à faible intensité de carbone et en créant des opportunités économiques tout en luttant contre l'une des plus graves menaces auxquelles l'humanité est exposée.*

De plus en plus d'entreprises, comme Royal DSM, se basent sur un prix interne du carbone lorsqu'elles examinent leurs décisions d'investissement. La CPLC permet au secteur privé de partager ses connaissances et ses meilleures pratiques, tout en lui donnant des possibilités uniques de collaborer de manière constructive avec le secteur public et la société civile, pour fournir l'impulsion qui permettra d'offrir un avenir plus souriant à la génération actuelle et à celles qui la suivront ».

À l'heure actuelle, une quarantaine de pays et 23 villes, États et provinces tarifient le carbone. Ils couvrent, conjointement, l'équivalent d'environ 7 milliards de tonnes de dioxyde de carbone, soit trois fois plus qu'au cours de la précédente décennie.

La Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone (CPLC) est issue du Sommet sur le climat organisé par le secrétaire général des Nations Unies à New-York en 2014 et a été officiellement lancée lors de la COP21 à Paris. La CPLC est une initiative volontaire qui réunit plusieurs dizaines de dirigeants venus de la sphère publique, des entreprises et de la société civile pour soutenir l'expansion de la tarification du carbone, partager leurs expériences et faire mieux comprendre les meilleures pratiques à l'échelle mondiale, régionale, nationale et infranationale.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le samedi 16 avril 2016

Bilan du déplacement à Washington

Ségolène Royal a convenu avec John Kerry d'avancer sur la question de l'océan et a fait des propositions à la Banque mondiale sur le prix du carbone

Ségolène Royal, présidente de la COP, s'est entretenue avec John Kerry, secrétaire d'État américain, pour un tour d'horizon des enjeux relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

La présidente de la COP et le secrétaire d'État se sont félicités de la mobilisation des États pour le succès de la cérémonie de signature du 22 avril, à laquelle John Kerry a confirmé sa présence. Plusieurs thèmes ont émergé de cette réunion de travail :

- **La consolidation de l'initiative prise sur l'océan dans l'Accord de Paris** : Le secrétaire d'État a rappelé l'importance de poursuivre la dynamique engagée dans l'Accord de Paris pour préserver l'océan. La présidente de la COP a proposé un travail en commun en vue de la conférence de Washington sur l'océan les 15-16 septembre, la France et les États-Unis -les deux premières puissances maritimes au monde- ayant un rôle déterminant à jouer.

- **Les financements verts et la mobilisation des secteurs économiques et financiers.** La nécessité de concrétiser les engagements de financements verts pris dans le cadre de l'Accord de Paris a été rappelée, pour assurer la crédibilité de l'action climatique. Ségolène Royal et John Kerry sont convenus d'agir pour la mobilisation des acteurs privés et pour accompagner la dynamique du « Business Dialogue ».
- **L'importance des négociations sur les HFC et à l'OACI.** Ségolène Royal et John Kerry ont marqué l'importance des négociations en cours pour arriver à un accord en vue de l'inclusion des hydrofluorocarbures (HFC), puissant gaz à effet de serre, au sein du protocole de Montréal ainsi que des négociations au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour limiter les émissions du secteur de l'aviation. Ils redoubleront d'effort pour que les négociations soient conclues en 2016.

Ségolène Royal a coprésidé l'assemblée de haut niveau de la coalition pour le prix du carbone, en présence du secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon, du président de la Banque mondiale Jim Yong Kim, de la directrice du FMI Christine Lagarde et du secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría.

Elle a annoncé que les Chefs d'État feraient une déclaration sur le prix du carbone lors de la cérémonie de signature de l'Accord le 22 avril à l'ONU. Dans cette perspective, elle a fait trois propositions pour la coalition en vue d'un prix haut, stable, et coordonné :

- **augmenter la couverture des émissions globales** de gaz à effet de serre par des outils de tarification du carbone, avec un doublement d'ici 2020 et un quadruplement d'ici 2030,
- **fixer un prix du carbone significatif** dans les pays, entreprises, ou territoires pour guider les choix d'investissement des entreprises. Elle s'est félicitée que 450 entreprises dans le monde ont aujourd'hui des prix internes du carbone jusqu'à 30 \$ la tonne,
- **soutenir des projets opérationnels de tarification** du carbone dans les territoires volontaires, notamment grâce à l'expertise de la Banque mondiale.

La veille, Ségolène Royal a participé à une conférence télévisée (France 24) sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris avec Jim Yong Kim, président de la Banque mondiale, les ministres marocain et canadien et le gouverneur de la Banque d'Angleterre Mark Carney. Elle a rappelé l'importance des financements publics, privés et du prix du carbone pour la crédibilité des engagements de l'accord de Paris.

Enfin la présidente de la COP a participé à une réunion de travail sur l'Afrique (« Business Plan pour le climat en Afrique ») où elle a rappelé que le développement des **énergies renouvelables en Afrique** constituait pour elle une priorité.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

New-York, le mercredi 20 avril 2016

Forum de haut niveau de l'Union africaine

Climat : « Les femmes africaines sont l'essentiel de la solution »

Ségolène Royal, présidente de la COP, annonce 6 actions pour reconnaître le rôle des femmes pour le climat

- 1. Intégrer dans 100 % des contributions nationales la dimension femmes** : actuellement, 36 % des contributions déposées par les États intègrent la dimension femmes ; tous les programmes doivent désormais les intégrer.
- 2. Consacrer la moitié des ressources dédiées aux productions décentralisées d'énergie à des projets construits par des groupes de femmes en circuit court** dans le cadre des 10 milliards de dollars mobilisés lors de la COP21.
- 3. Créer des écoles agricoles pour les femmes**, avec des programmes intégrant les énergies renouvelables.
- 4. Soutenir un programme massif d'appareils de cuisson au biogaz, de fours solaires, de foyers à combustion lente.**
- 5. Prévoir le financement à parité dans les dispositifs d'alerte, avec le programme CREWS** : la moitié des actions seront financées pour des femmes.

- 6. Reconnaître le rôle des femmes avec la création du prix "femmes d'Afrique et climat"** qui portera le nom de Prix Wangari Maathai. Pour reprendre l'expression d'Oxfam sur les "héroïnes de l'alimentation ", il s'agira d'encourager et de reconnaître les "héroïnes du climat".

Retrouvez l'intervention de Ségolène Royal, présidente de la COP, en pièce jointe.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

New York, le mercredi 20 avril 2016

*Intervention de Ségolène Royal, présidente de la COP,
au Forum de haut niveau de l'Union africaine*

6 propositions pour les femmes et le climat en Afrique

Les femmes sont les principales victimes du climat.
Mais elles sont l'essentiel de la solution.

La réunion d'aujourd'hui s'inscrit dans la suite de l'événement qui a rassemblé des centaines de femmes à la COP21 à Paris avec Winnie Byanyima, Vandana Shiva et Mary Robinson.

I. Les femmes, principales victimes

- Longtemps oubliées des négociations climatiques.
- Aujourd'hui, les femmes sont le 5^{ème} objectif du développement durable.
- Dans l'Accord de Paris, elles ont été intégrées dès le préambule et leur rôle a été reconnu, grâce au poids des ONG et aux négociations, jusqu'au dernier moment.

- Winnie Byanyima a aussi parlé à l'Action Day de la COP21 : vous avez dit à quel point le changement climatique est une injustice, appauvrissant les plus pauvres, et un fléau pour les femmes obligées d'aller chercher l'eau et le bois de plus en plus loin, consacrant chaque année 40 milliards d'heures à cette tâche harassante.
- L'agriculteur en Afrique est d'abord une agricultrice qui produit 80 % de l'alimentation mais ne possède que 10 % des terres.
- Les femmes sont les plus touchées par les catastrophes climatiques : 70 % des victimes du terrible tsunami d'Asie de 2004 étaient des femmes. Elles ne savent ni nager, ni grimper aux arbres, protégeant leurs enfants avant elles-mêmes. Elles sont aussi peu associées aux programmes d'alerte.
- Réfugiées climatiques, victimes de déplacements forcés, elles sont vulnérables : agressions sexuelles, traite des femmes, prostitution forcée.

Donc : cet impact différencié doit être pris en compte dans toutes les politiques climatiques.

II. Les femmes sont l'essentiel de la solution

- Les femmes sont combatives, inventives, créatives : elles ne demandent qu'à agir. Elles représentent une formidable énergie à encourager.
- Les femmes sont en charge des problèmes quotidiens de survie, la faim et la soif des enfants, comme le montre la situation en ce moment au Congo ou en Ethiopie, donc elles connaissent les services rendus par la nature.
- Plusieurs exemples l'illustrent :
 - femmes de Cotonou qui récupèrent les déchets et les revendent en engrais,
 - les gohotos du Bénin qui récupèrent les rébus et ont créé leur entreprise avec Oxfam,
 - au Sénégal, les femmes qui ont monté des élevages de chèvres à Fatick,
 - et d'autres que je j'ai rencontrées aussi qui valorisent le produit de la pêche, après le départ et la noyade de leurs enfants à Thiaroye au Sénégal et qui se sont battues pour que les plus jeunes aient un emploi.

- Gestion de l'eau, foyers à combustion lente, fours solaires : les énergies de proximité sont une des clés majeures de la solution.
- Selon les Nations unies, si les femmes avaient le même accès que les hommes aux moyens de production, elles augmenteraient de 20 à 30 % leur production agricole et pourraient nourrir 150 millions de personnes de plus immédiatement.

Donc :

- Une part essentielle de la solution est là : accès des femmes à l'éducation, à la formation, aux technologies, aux études scientifiques et techniques, à l'agronomie et à des financements réservés.
- La mise en place d'une application ambitieuse de l'Accord de Paris doit être aussi une action ambitieuse pour les femmes, sans elles, il est impossible de réaliser l'objectif des 1,5 degrés.

Permettez-moi pour terminer d'évoquer une grande figure qui témoigne du caractère décisif et universel du rôle des femmes : Wangari Maathai :

- prix Nobel de la paix,
- fondatrice au Kenya du Green Belt Movement qui planta des dizaines de millions d'arbres,
- et dont j'avais donné le nom à la grande salle de projection et débats à la COP21 à Paris.

III. Propositions de la présidente de la COP

- 100 % des contributions nationales doivent intégrer la dimension femmes : actuellement, 36 % des contributions déposées par les États intègrent la dimension femmes ; tous les programmes doivent les intégrer.
- Consacrer la moitié des ressources consacrées aux productions décentralisées d'énergie dans le cadre des 10 milliards de dollars mobilisés lors de la COP21 à des projets construits par des groupes de femmes en circuit court.
- Créer des écoles agricoles pour les femmes, avec des programmes intégrant les énergies renouvelables.
- Soutenir un programme massif d'appareils de cuisson au biogaz, de fours solaires, de foyers à combustion lente.

- Dans les dispositifs d'alerte, avec le programme CREWS, prévoir le financement à parité : la moitié des actions seront financées pour des femmes.
- Reconnaître le rôle des femmes : c'est le prix femmes d'Afrique et climat' auquel je propose de donner le nom de Prix Wangari Maathai. Pour reprendre l'expression d'Oxfam sur les "héroïnes de l'alimentation ", il s'agira d'encourager et de reconnaître les héroïnes du climat".

Seul le prononcé fait foi



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

New York, le jeudi 21 avril 2016

Séminaire sur l'océan *Propositions d'actions*

I - Les acquis de la Conférence de Paris en décembre 2015

- 20 COP ont eu lieu sans **jamais aborder le rôle de l'océan** dans le changement climatique et les effets de celui-ci sur l'océan. D'où volonté de ma part, aidée par d'autres pays comme la Principauté de Monaco ou encore le Chili et le Pérou, et la plateforme océan-climat faire de l'océan **un enjeu majeur de la COP21**.
- A Paris, plus de 30 événements et stands dédiés, et de 3 sessions spécifiques dont **l'une en zone internationale durant l'Action Week**. Inscrit dans **l'Agenda de l'action**, il apparaît **dans le contenu de l'accord de Paris**.
- Adoption par le GIEC d'un **rapport spécial sur l'Océan**. Et le 15 avril a eu lieu à l'occasion des assemblées de Printemps de la Banque Mondiale, un événement sur **l'économie bleue et les Objectifs du Développement Durable**.

II - Pourquoi l'océan mérite-il cette particulière attention ?

- Rôle essentiel dans la régulation du climat, sa stabilité aujourd'hui affectée, il confine 93 % de la chaleur ! **Formidable régulateur du climat**. C'est aussi un puits de carbone car il absorbe 26 % du CO₂.

- Sa **biodiversité** est unique et aujourd'hui menacée, par le changement climatique et une **exploitation des ressources vivantes marines renouvelables** (pêche et aquaculture) pas suffisamment durable, protéines pour l'humanité et molécules d'intérêt pharmacologique ou cosmétique. Si le changement climatique joue un rôle direct sur les pertes de diversité biologique et des ressources, celles-ci contribuent aussi en **retour au changement lui même !**
- **La santé de l'océan** menacée par la destruction des littoraux, la **surexploitation** des ressources, la **pollution massive** dont celle des plastiques et l'accumulation de microparticules sur des volumes gigantesques, la **dissémination** d'espèces vivantes, et **l'acidification** globale due à l'absorption du CO₂. Et le changement climatique affecte gravement les littoraux avec la **remontée rapide du niveau de la mer**. Le dernier rapport du GIEC évoquait 1 m fin 2100, les travaux récents imaginent même 2 m avec la fonte des glaciers antarctiques.

III - Les événements à venir

Contexte

- En France, **conférence nationale de l'océan pour la croissance bleue et le climat**, Comité National Mer et Littoral.
- Nécessite la mobilisation, en particulier maintenant, alors que se tient le débat sur la mise en œuvre des Objectifs du Développement durable de l'agenda 2030 pour le développement, dont l'objectif 14 met en valeur la **conservation durable de l'océan et de ses ressources**.
- Réunion ici aux NU en avril 2016 sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà **des juridictions nationales**.

Annonces

- A Fidji, en juin 2017, conférence des Nations unies de haut niveau consacrée à la mise en œuvre de l'objectif 14 de l'Objectif du Développement durable.
- Projet de Conférence internationale à Washington en septembre 2016 (John Kerry).

IV - Les propositions de la Présidente de la COP

1. Partenariat signé entre la Banque mondiale, la France et l'Afrique de l'Ouest pour promouvoir une gestion intégrée des côtes pour une meilleure résilience au changement climatique. Cette collaboration avec la France s'inscrit en appui des orientations de l'Union africaine en faveur d'une stratégie pour la croissance bleue, projet (300 millions de dollars) à plusieurs dimensions : gestion des risques côtiers, sécurité maritime, pêche, économie bleue, dialogue stratégique des petites îles de l'Océan indien... Je viens de signer cet accord aujourd'hui (communiqué spécial ci-joint).
2. Initiative dédiée au **devenir des petites îles** et après la proposition de l'île Maurice, développer un « agenda de l'action océan Paris-Maurice-Marrakech ».
3. En accord avec le gouvernement du Maroc, **un événement particulier océan lors de la COP22**, avec le plan pour la reconquête de la **Mer Méditerranée lancé à la conférence nationale**.
4. Mise en place **d'aires marines protégées**, les plus vastes possibles. Les **mangroves**, les **herbiers méditerranéens** et les **récif coralliens** font l'objet de plans spécifiques.
5. La **pollution** doit être combattue activement car elle menace gravement les écosystèmes littoraux, et je propose un **mouvement international fort** pour le développement de **stations d'épuration efficaces** et de lutte contre les **déchets plastiques en mer avec la coalition des pays et des villes qui interdisent les sacs plastique à usage unique comme la France**.
6. En relation directe avec l'OMI, diminution des impacts des activités liées au **transport maritime**, qui augmente de plus en plus.
7. Développer les **énergies marines renouvelables**.
8. Enfin, nous devons poursuivre sans cesse nos efforts en matière de développement des connaissances sur les liens océan/climat et donc promouvoir une politique internationale adaptée pour la **recherche scientifique et technologique**. Et la France apprécie la décision du GIEC de faire un rapport spécifique sur cette question.

En conclusion, il nous faut tous mettre en œuvre des efforts constants en matière de lutte contre la pollution, de lutte contre la surpêche, de législations adaptées vis à vis de l'exploitation des grands fonds et enfin de contrôle des émissions des GES et d'adaptation à la remontée du niveau de la mer. **L'océan est notre histoire et notre « trait d'union » à tous** et ceci implique un énorme effort de solidarité avec, à trouver, une véritable « **conscience humanitaire planétaire** ».

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

New York, le jeudi 21 avril 2016

Stratégie pour la croissance bleue

*À l'occasion du séminaire sur l'océan, la France
et la Banque mondiale ont signé une action pour combattre
l'érosion côtière dans l'Afrique de l'Ouest*

Ségolène Royal, pour la France, et Laura Tuck, vice-présidente de la Banque mondiale, ont signé le 21 avril 2016 un partenariat en vue d'une collaboration structurante sur le thème de l'océan et de l'économie bleue.

Le littoral ouest-africain est l'une des zones qui s'urbanise le plus rapidement au monde. 56 % du PIB des États côtiers d'Afrique de l'Ouest provient des zones littorales. 31 % de la population totale ouest africaine et 51 % de la population urbaine réside le long du littoral.

Face au recul et la transformation du trait de côte, la Banque mondiale a lancé en 2015 un programme sur le risque côtier en Afrique de l'Ouest (*West Africa Coastal Area*) WACA. Il vise à réduire la vulnérabilité des populations littorales et à favoriser une gestion intégrée des côtes et résiliente au changement climatique. La Banque mondiale a sollicité une collaboration de la France sur la structuration d'un observatoire et l'appui au dialogue stratégique des pays de la région.

Pour Ségolène Royal, « *cette collaboration s'inscrit en appui des orientations de l'Union africaine en faveur d'une stratégie pour la croissance bleue en Afrique. Cette dynamique comporte plusieurs dimensions : la gestion des risques côtiers, la sécurité maritime, la pêche, l'économie bleue ou encore le dialogue stratégique des petites îles de l'Océan indien* ».

La Banque mondiale et la France soutiendront ensemble un agenda international ambitieux sur le thème des mers, de l'océan et de la croissance bleue.

Le programme sur la croissance bleue en Afrique soutenu par la Banque mondiale est déjà adossé à 300 millions de dollars de financement. La France contribuera :

- en mettant un agent à disposition de l'institution financière pour coordonner le projet WACA,
- en préparant un projet du Fonds français pour l'Environnement mondial en appui à cette dynamique,
- en mobilisant son expertise technique au service des programmes engagés par l'institution sur la gestion côtière, la recherche ou encore la gestion des ressources marines.

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



The Ocean, a solution for climate change and sustainable development

21 April 2016 3.00 - 4.30 pm

UNHQ - CR8

An open discussion on the ocean and the interaction with climate change. This meeting aims to reinforce the high level political commitments in favor of the ocean. This event will allow participants to take stock of the progress made in ocean-related initiatives in the follow-up to CoP21, especially regarding the blue economy, coastal risks, preservation of resources and research and development.

Participants

Ms. Ségolène Royal, COP President

Mr. Faure Gnassingbé, President, Togo

Ms. Ameenah Gurib-Fakim, President, Mauritius

Mr. Frank Bainimarama, Prime Minister, Fiji

Mr. Heraldo Muñoz, Foreign Minister, Chile

Ms. Beatrice Atallah, Foreign Minister, Madagascar

Mr. Gregory Hunt, Minister of the Environment, Australia

Mr. Celso Correia, Minister of Land, Environment and Rural Development, Mozambique

Dr. Hakima El Haite, Minister Delegate in Charge of the Environment, Morocco

Mr. Serge Telle, Minister of State, Monaco

Ms. Laura Tuck, World Bank, Vice President for Sustainable Development

Mr. Gilles Boeuf, Professor Univ P & M Curie, Muséum national d'Histoire naturelle

Ms. Françoise Gaill, emeritus Director of research at CNRS

Ms. Kate Brown, Director of the GLIPSA (Global Island Partnership), UICN



La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le Mercredi 27 avril 2016

*Ségolène Royal présente en Conseil des ministres
une communication sur l'Accord de Paris
et la feuille de route nationale de mise en œuvre
de la Conférence environnementale 2016*

Le 22 avril 2016, l'accord de Paris a été formellement signé par 175 pays États au siège des Nations Unies à New York.

Ce nombre très important de signataires est le signe d'une mobilisation extraordinaire. Il s'agit de la cérémonie de signature la plus fédératrice jamais vue pour un traité international. Au siège des Nations Unies, le Président de la République a invité l'ensemble des pays à signer et ratifier cet Accord dans les plus brefs délais pour poursuivre la dynamique engagée à Paris.

Cette cérémonie ouvre le registre des signatures pendant un an. La signature engage les Etats à ne pas agir contre les objectifs fixés par le traité. L'Accord de Paris entrera en vigueur dans un délai de 30 jours à partir du moment où au moins 55 pays, représentant l'équivalent d'au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'auront ratifié.

Cette seconde étape pourrait être franchie dès 2017 permettant une entrée en vigueur de l'accord avant la date butoir de 2020.

Les États-Unis et la Chine qui représentent à eux deux 38 % des émissions mondiale ont déjà fait part de leur intention de ratifier l'accord au plus vite.

En France, le projet de ratification sera présenté au Conseil des ministres du 4 mai, puis discuté à l'Assemblée nationale le 17 mai. La Ministre de l'environnement, Présidente de la COP, mobilisera ses homologues européens pour que l'Union européenne ratifie l'Accord rapidement.

La mise en œuvre de l'Agenda des solutions de la COP21

Un grand apport de la COP 21 est d'avoir associé aux côtés des Etats tous les acteurs qui comptent pour impulser une transition majeure de notre modèle de développement. Le Plan d'Actions Lima-Paris, a créé une dynamique qui rassemble plus de 10 000 villes, régions, entreprises, investisseurs et associations dans 180 pays. Les 70 coalitions fondées à Paris, dont 15 à l'initiative de la France, offrent un nouveau cadre pour fédérer des Etats, des entreprises, des syndicats, des associations autour des principaux enjeux du changement.

Depuis la COP21, la France s'emploie à consolider ces différentes initiatives. Il faut ainsi souligner les progrès de l'Alliance solaire internationale, le lancement de l'initiative contre l'érosion des côtes ouest-africaines, la mise en place de la feuille de route de la coalition mondiale pour le bâtiment et la construction durable et l'adoption d'une première liste de projets pour l'initiative « Energies renouvelables en Afrique ».

La France sera le premier pays à émettre des obligations vertes Etat et va fixer un prix plancher du carbone pour l'électricité

Lors de la Conférence environnementale, le Président de la République a annoncé que la France s'engageait unilatéralement à donner un prix plancher au carbone. Ce prix plancher donnera plus de visibilité à tous les investisseurs. Il permettra de privilégier, pour le secteur spécifique de l'électricité, l'utilisation du gaz par rapport à celui du charbon. Le gouvernement proposera les modalités de sa mise en œuvre dès cette année.

Par ailleurs, la France va développer le marché des « Green bonds ». L'Etat demandera aux banques publiques (CDC, AFD, BPI) de lancer des obligations vertes dédiées à des projets d'investissements environnementaux.

Il pourra, sur des échéances très longues, porter lui-même un instrument financier dédié à la transition.

Ségolène Royal, Présidente de la COP21, a ouvert le 1er panel de la Coalition des leaders pour un prix du carbone réuni à la Banque mondiale à Washington le 15 avril. Après le Québec et la Californie, l'Ontario a notamment annoncé sa décision de lancer un marché du carbone.

La France a déjà engagé la mise en œuvre de l'accord de Paris

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la publication de l'arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables, la France s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. La France devient ainsi le premier pays à inscrire aussi précisément dans son droit national la déclinaison des engagements de l'Accord de Paris et de l'Europe de l'Énergie.

En fixant des normes ambitieuses et en donnant de la visibilité aux entreprises, cette grande réforme du quinquennat permet l'essor de la croissance verte, favorise l'innovation et la création d'emplois avec un potentiel de 100 000 emplois en trois ans.

Avec la 4^{ème} Conférence environnementale du quinquennat, la France établit une nouvelle feuille de route

Depuis 2012, les différentes Conférences environnementales permettent de réunir les principaux acteurs de la société française autour d'un objectif clairement énoncé par le Président de la République : faire de la France la nation de l'excellence environnementale.

Ces temps forts de concertation permettent à la France de mettre en œuvre la transition écologique avec l'ensemble des parties prenantes. Les trois dernières conférences environnementales ont réuni 2500 participants, 13 tables-rondes, 13 commissions spécialisées et 396 mesures ont été adoptées dont 82 % ont été concrètement mises en œuvre.

La Conférence environnementale 2016 s'est tenue les 25 et 26 avril. Les thèmes en furent : **l'application de l'agenda des solutions pour la croissance verte, l'implication des citoyens, territoires et Etat dans la transition écologique, la préservation des milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous.**

La feuille de route définitive sera présentée au conseil national de la transition écologique au mois de juin.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



Compte-rendu du comité de pilotage COP21 présidé par Ségolène Royal, présidente de la COP21

Paris, le mercredi 11 mai 2016

Lors de ce comité, six sujets principaux ont été abordés avec l'ensemble des participants (administrations, parlementaires et représentants de la société civile) :

1. Les actions en faveur d'une ratification rapide de l'Accord de Paris, notamment par l'Union européenne d'ici la fin de l'année 2016. Sur ce dernier point, la Présidente de la COP21 et le Président de la République ont adressé un courrier aux chefs d'État et de gouvernement des 28 pays membres ainsi qu'à la Commission européenne invitant le prochain Conseil des ministres de l'Environnement du 20 juin à établir un calendrier de travail adapté. Les parlementaires présents ont proposé de mobiliser leurs homologues européens avec le même objectif et cette idée a été retenue.
2. La prochaine session de négociations onusiennes qui se tiendra à Bonn, siège de la Convention Climat, du 16 au 26 mai. Il s'agira pour la présidence française d'assurer un équilibre de tous les sujets qui doivent être traités afin de rendre opérationnel l'Accord de Paris. Des discussions doivent en particulier s'engager sur les modalités techniques de mise en œuvre, en particulier sur les règles portant sur la transparence, ainsi que sur les programmes de soutien aux pays en développement (financements, renforcement des capacités, technologies). Mme Royal ouvrira les travaux en indiquant notamment les priorités de la présidence de la COP21.
3. Le sujet des financements climat avec les moyens de tenir l'engagement des pays développés de fournir d'ici 2020 au moins 100 milliards de dollars par an aux pays en développement dont une part significative en faveur des politiques d'adaptation aux changements climatiques.

Il convient à cet effet d'encourager les institutions financières à accroître leurs financements « climat » et le Fonds vert à sélectionner de nouveaux projets lors de son prochain comité d'administration. La Présidente de la COP21 et le ministre des Finances saisiront prochainement les banques multilatérales de développement afin de faire un point précis sur les engagements ambitieux que ces institutions ont pris.

4. Les progrès de quelques initiatives sectorielles prioritaires de l'Agenda de l'Action (Initiative africaine pour les énergies renouvelables, Alliance solaire internationale, Protection des océans, Alliance globale sur les bâtiments et la construction, réseau d'alerte...). Les progrès sont significatifs mais il serait souhaitable de pouvoir faire état de réalisations concrètes à Marrakech en présentant des listes de projets. De manière générale, l'objectif est de favoriser l'adoption d'une décision lors de la COP22 portant sur la gouvernance des coalitions des acteurs non étatiques. Sur ce point, le sommet Climate Chance de Nantes (26-28 septembre 2016) constituera une étape importante.
5. Les négociations en cours dans les instances chargées des transports internationaux. Il s'agit notamment des travaux au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale en vue de l'adoption d'un mécanisme mondial de compensation des émissions du transport aérien. La présidence interviendra pour que le même esprit de coopération qu'à Paris puisse prévaloir dans les discussions en cours.
6. La compensation « carbone » de la COP21. Elle permettra de couvrir à la fois l'empreinte de la conférence au Bourget elle-même mais aussi celle des déplacements des délégués. A noter qu'une solution de réemploi d'une deux salles plénières a été trouvée conformément aux engagements pris : elle sera installée à Marrakech.

Retrouvez en ligne :

[les prochaines échéances de la Présidente de la COP21](#)

[le communiqué](#)

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



Programme de travail international de Ségolène Royal, présidente de la COP21

Paris, le mercredi 11 mai 2016

Susceptible de modifications :

- Dimanche 15 au lundi 16 mai : Bonn, session de négociations CCNUCC
- Lundi 23 au mardi 24 mai : Pologne et Slovaquie
- Jeudi 26 mai : Kenya, assemblée des Nations unies pour l'environnement
- Vendredi 27 mai : Zambie, assemblée annuelle de la Banque africaine de développement
- Lundi 6 juin : Luxembourg, conseil des ministres de l'Energie de l'Union européenne
- Jeudi 9 juin : Journée mondiale de l'océan
- Vendredi 10 juin : Paris, réunion Business Dialogue au ministère
- Dimanche 12 au mardi 14 juin : Saint-Domingue, assemblée annuelle de l'OEA / Haïti, projet de reforestation
- Lundi 20 juin : Luxembourg, conseil environnement de l'Union européenne
- Mardi 28 juin : Londres, Business Climate Week
- Mercredi 29 juin – vendredi 1er juillet : Chine, G20 énergie



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Bonn, le dimanche 15 mai 2016

*Ségolène Royal donne le coup d'envoi à Bonn de la première session
de négociations sur l'application de l'Accord de Paris*

Ségolène Royal réunit avec la Secrétaire exécutive de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Mme **Christiana Figueres**, les délégués de 196 Etats à Bonn pour appliquer concrètement l'Accord de Paris sur le Climat.

Elle donnera lundi matin le coup d'envoi des travaux en indiquant les principaux objectifs à atteindre pour être le plus efficace possible.

Ségolène Royal se réjouit de la très forte mobilisation qui traduit un engagement pour appliquer l'Accord puisque près de 3 000 délégués participeront à cette session de négociations qui va durer une dizaine de jours.

Le lendemain, mardi 17 mai, **Ségolène Royal réunira à Paris les ambassadeurs des Etats membres de l'Union européenne** pour évoquer le calendrier de ratification des Européens.

L'après-midi, **elle présentera à l'Assemblée nationale le projet de loi de ratification de l'Accord de Paris.**

Vous trouverez ci-joint le dossier de travail de la session de négociation sur le climat.



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Bonn, le dimanche 15 Mai 2016

*Ségolène Royal opens the first session of negotiations
on the implementation of the Paris Agreement in Bonn*

Ségolène Royal, along with Executive Secretary of the UN Framework Convention on Climate Change Christiana Figueres, has gathered delegates from 196 countries in Bonn to start implementation of the Paris Agreement on Climate Change.

She will kick off work on Monday morning, setting out the main objectives in order to be as efficient as possible.

Ségolène Royal welcomes the mobilization that reflects strong commitment to implement the Agreement, with nearly 3000 delegates participating in this round of negotiations which will last ten days.

On Tuesday 17 May, Ségolène Royal will meet in Paris with the ambassadors of European Union Member States to discuss the calendar of European ratification.

On Tuesday afternoon, she will present the bill for ratification of the Paris Agreement at the National Assembly.

Please find enclosed the working documents for this Bonn session.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Bonn, le lundi 16 mai 2016

*Bonn, première session de négociation de mise en œuvre
de l'Accord de Paris : Ségolène Royal, présidente de la COP 21,
lance un appel aux négociateurs et leur dit ce qu'elle attend d'eux*

Les chefs de délégation des 197 Parties à la Convention Climat se retrouvent pour la première fois depuis l'adoption de l'Accord de Paris dans le cadre d'une session formelle de négociations à Bonn du 16 au 26 mai.

Ce rendez-vous doit poser les jalons de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La présidence française se devra d'être la garante de l'équilibre de tous les sujets de négociation afin de maintenir l'esprit de coopération de Paris.

Ségolène Royal, présidente de la CoP21, a ouvert les travaux des négociateurs : « Vous êtes désormais plus que des négociateurs, je vous appelle à être des co-constructeurs et des facilitateurs. Il s'agit désormais de bâtir sur les compromis ambitieux, équilibrés et justes qui ont été trouvés en décembre dernier, pour renforcer l'action sur le terrain. Les fondations sont posées, à nous maintenant de construire notre maison commune. »

Cette session verra la première réunion du Groupe Ad hoc de l'Accord de Paris (APA), chargé de la préparation de son entrée en vigueur. Il s'agira en particulier de se pencher :

- sur la façon de présenter les contributions nationales ;
- sur le cadre de transparence qui sera élaboré pour assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements, y compris financiers, en matière d'adaptation et d'atténuation ;
- sur l'élaboration du bilan collectif de ces contributions afin d'évaluer les progrès accomplis avec un premier rendez-vous en 2018.

Les deux organes subsidiaires (de mise en œuvre -SBI- et scientifique et technique -SBSTA) reprendront également leurs travaux dont une partie concernera aussi la préparation de l'entrée en vigueur de l'Accord.

De nombreux ateliers, réunions d'experts et événements parallèles seront organisés afin de faciliter les transferts d'expérience dans de nombreux domaines d'action (déforestation évitée, éducation renforcement de capacités, réflexion sur la valeur sociale et économique du carbone, appui financier, etc.). Enfin, la présidence conduira des consultations, comme elle s'y est engagée, sur les questions soulevées par le groupe Afrique et la Turquie lors de la CoP21.

En pièce jointe, le discours de Ségolène Royal, Présidente de la COP21, lors de l'ouverture de la session de négociations de Bonn.



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le Lundi 16 mai 2016

Présentation du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de Paris

L'Assemblée nationale examinera le projet de loi mardi 17 mai après la séance de questions au gouvernement.

Le 22 avril, 175 Etats signaient l'Accord aux Nations Unies, à New York, constituant ainsi un **record absolu du nombre de signatures le même jour**. Pour qu'il entre en vigueur, l'Accord adopté à Paris doit maintenant être ratifié par 55 pays représentant 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

La France avait montré l'exemple en inscrivant sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (INDC) dans la **loi de transition énergétique du 17 août 2015**, avant même la tenue de Paris Climat 2015.

En tant que pays président la COP21, la France entend rester pionnière en matière de lutte contre le changement climatique et être le premier pays industrialisé à ratifier l'Accord de Paris.



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le mardi 17 mai 2016

*Ségolène Royal félicite l'Assemblée nationale pour le vote unanime
du projet de loi de ratification de l'Accord de Paris*

Ce vote unanime, c'est l'honneur de la France d'être le premier pays industrialisé à ratifier l'Accord de Paris et d'entraîner toute l'Union européenne à le faire. Le monde est à un tournant de son histoire. L'Homme et la planète sont inséparables et la communauté internationale peut être fière d'agir pour rétablir l'équilibre entre les activités humaines et la nature, pour réduire le réchauffement climatique à moins de 2 degrés.

Le monde a pris ses responsabilités et s'est mobilisé à tous les niveaux pour répondre à ce défi. La mobilisation est en marche, rendons-la irréversible.

Le sort des générations futures a su réunir, au-delà des clivages politiques traditionnels, l'ensemble des députés pour ce vote unanime. Je salue le travail et l'engagement des députés pour l'adoption de cette loi de ratification.

C'est un message fort envoyé à tous les pays industrialisés pour qu'ils ratifient et appliquent l'Accord et s'engagent dans une tarification du carbone.

Pour la réussite de cet Accord, nous devons agir vite, agir ensemble, de manière juste et saisir ces chances de développement et de croissance que représente la construction d'économies décarbonnées.

« Aucun de nous en agissant seul ne peut atteindre le succès » car « seul on peut aller vite mais ensemble on peut aller loin et même aller très loin ».
« Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse ».
(Nelson Mandela).

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le mercredi 18 mai 2016

*Remise par Ségolène Royal de l'insigne de commandeur
de la Légion d'honneur à Jean-Louis Etienne,
explorateur des régions polaires au service du climat
et de la biodiversité*



Mercredi 18 mai 2016 à 19h00

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
244, boulevard Saint- Germain, 75007 Paris

- Jean-Louis ETIENNE a participé à de nombreuses expéditions en Himalaya, au Groenland, en Patagonie, ainsi qu'à la course autour du monde à la voile sur Pen Duick VI avec Eric Tabarly.
- En 1986, il est le premier homme à atteindre le pôle Nord en solitaire, tirant lui-même son traîneau pendant 63 jours.
- Entre juillet 1989 et mars 1990, il est co-leader avec l'Américain Will Steger de l'expédition internationale Transantarctica et réussit en traîneaux à chiens la plus longue traversée de l'Antarctique jamais réalisée : 6 300 km.

- **Infatigable défenseur de la planète, Jean-Louis ETIENNE a mené entre 1990 et 1996 plusieurs expéditions à vocation pédagogique pour faire connaître les régions polaires et comprendre le rôle qu'elles jouent sur la vie et le climat de la terre.** À bord du voilier polaire Antarctica, il part en 1991-1992 pour la Patagonie, la Géorgie du Sud et la péninsule Antarctique. En 1993-1994, c'est l'expédition au volcan Érébus, en 1995-1996, l'hivernage au Spitzberg.
- Au printemps 2002, il a réalisé la Mission Banquise, une dérive de trois mois sur la banquise du pôle Nord, à bord du Polar Observer pour un programme de recherche et d'informations sur le réchauffement climatique.
- De décembre 2004 à avril 2005, il a dirigé une équipe de chercheurs du Muséum, de l'IRD, du CNRS afin de réaliser un inventaire de la biodiversité et un état de l'environnement marin sur l'atoll français de Clipperton dans le Pacifique.
- De janvier 2007 à janvier 2008, il fait construire un dirigeable pour traverser l'Arctique et mesure l'épaisseur de la banquise. Après la destruction du dirigeable dans une tempête, l'expédition n'est pas encore repartie.
- De septembre 2007 à octobre 2008 il a été Directeur Général de l'Institut Océanographique – Fondation Albert 1er, Prince de Monaco.
- En avril 2010, il réussit la première traversée de l'océan Arctique en ballon rozière.

Merci de vous accrédi-ter en précisant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez l'invitation en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le vendredi 20 mai 2016

*Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques :
négociations pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris*



La session de Bonn intervient 5 mois après la COP21, et a été préparée par la réunion informelle à Paris mi-avril et par la séquence du 22 avril à New York. Elle verra la première réunion du Groupe de l'Accord de Paris (APA), chargé de la préparation de certaines décisions d'application de l'accord. Les deux organes subsidiaires (SBI pour la mise en œuvre et SBSTA pour les aspects scientifiques et techniques) reprendront également leurs travaux, dont une partie concernera aussi l'application de l'accord ainsi que la préparation de plusieurs décisions importantes de Marrakech.

Les présidences française et marocaine devront répondre aux attentes des Parties, exprimées lors de la réunion informelle de Paris, de les aider à avoir une vision globale de l'organisation et de l'avancement des travaux. La France souhaite jouer un rôle central tout au long de la session et devra rester à l'écoute de tous. Outre les deux réunions de bilan en cours de session, elle mènera des consultations ouvertes et bilatérales sur des sujets clés pour certains pays : vulnérabilité (avec l'Afrique), processus de décision (avec la Russie), statut de la Turquie.

Les enjeux de cette session sont notamment les suivants :

Pour la mise en œuvre de l'accord de Paris, le démarrage des travaux des organes subsidiaires (le lundi) et du Groupe de l'Accord de Paris (APA) (le mardi) sera le premier critère de réussite. Au-delà, la France restera au contact de la future présidence marocaine qui prépare les résultats de Marrakech et notamment ses événements de haut niveau.

Le secrétariat a mis à jour son rapport de synthèse sur les contributions nationales. Il organise, le mardi 17 mai après-midi, un espace de présentation et de discussion informelle sur la mise en œuvre des contributions nationales. La France y présentera son initiative sur le renforcement des capacités, conjointement avec le Maroc, ainsi que la facilité de l'AFD.

Le travail sur « l'action renforcée avant 2020 » débutera également à Bonn, sous la houlette des « Championnes de haut niveau ». Une consultation sera organisée pour présenter les résultats de Paris et l'avenir du LPAA. Les champions devront aussi consulter les partenaires sur leurs attentes pour Marrakech sur l'action avant 2020. Il s'agira enfin de suivre les quatre « réunions d'experts » (TEM) qui couvriront, pour la première fois, les politiques d'adaptation (focus proposé sur l'eau) comme d'atténuation (valeur sociale du carbone, transports). En parallèle, le travail de promotion et de développement d'initiatives sera poursuivi. Sur ce volet, des échanges sont prévus avec les partenaires de la société civile.

Pour le volet financier, les enjeux à Bonn concerneront la poursuite des discussions sur la transparence du soutien. Le Comité sur les finances présentera, par ailleurs, l'avancement de son rapport biennal sur les financements. La question de l'accessibilité des pays en développement, notamment africains, aux fonds climatiques restera un sujet important, ainsi que le rôle du fonds pour l'adaptation.

Contributions nationales sur l'atténuation

L'accord rend obligatoire la préparation, la communication et l'entretien continuels des NDCs dans un registre public géré par le Secrétariat de la CCNUCC. L'accord établit également l'obligation pour les Etats d'explicitier leurs contributions en publiant des « informations préalables » et de comptabiliser leurs émissions et puits de carbone selon des principes de transparence, d'exactitude de comparabilité internationale, de cohérence et d'exhaustivité, et enjoint aux pays d'utiliser les méthodes reconnues par la Convention Climat.

En revanche, il laisse au libre choix des Etats la question du niveau des efforts consentis - étant convenu que celui-ci ne peut évoluer qu'à la hausse - et leur détermination, notamment en termes de secteurs d'intervention et d'instruments de politiques publiques.

La décision de Paris dresse un programme de travail visant à mettre sur pied le cycle quinquennal des contributions et l'accroissement progressif de l'ambition mondiale. Les Parties se sont ainsi engagées à communiquer leur première NDC avant ou au moment de ratifier l'accord, et, d'ici à 2020 puis tous les 5 ans, à communiquer une nouvelle NDC ou à mettre l'ancienne à jour.

Le principal enjeu de la session de Bonn est de démarrer le programme de travail retenu dans la décision de Paris. Garante de l'esprit de Paris, la Présidence française veillera à la bonne progression des discussions.

Concernant les travaux qui occuperont l'APA en vue d'une décision de la première réunion des parties à l'Accord de Paris (CMA), il faudra veiller, à ce que les débats se déroulent à un niveau technique et ne s'engagent pas dans des discussions sclérosantes sur des thèmes politiques (différenciation, autorité nationale sur la détermination des efforts, conditionnalité des efforts des PED à des soutiens...) Au-delà d'une écoute des Parties, l'exercice imposera des points réguliers avec les présidents de l'APA.

En matière d'organisation pratique, le programme de travail sera élaboré sur la base de l'ordre du jour qui sera adopté par les parties. Il devrait porter principalement sur les caractéristiques des NDC (*features*), les informations les accompagnants (*upfront informations*) et les règles de comptabilisation (*accounting*).

Par ailleurs, la session de Bonn sera l'occasion de communiquer sur la nécessité de mettre en œuvre rapidement les contributions annoncées, et de diffuser un message encourageant sur les coopérations internationales en la matière. Un événement parallèle dédié à la mise en œuvre des iNDC est ainsi organisé par le Secrétariat le mardi 17 après-midi. La Présidence française y présentera le projet de facilité d'aide de l'AFD pour la mise en œuvre des iNDC dans les pays en développement. Cette facilité prévoit d'accompagner quinze à vingt pays (en priorité des pays africains, des PMA ou de petits états insulaires) dans la déclinaison de leurs INDC en politiques sectorielles, et pour la formulation de programmes d'envergure sur les questions d'adaptation.

Enfin, la Présidence française sera force d'entraînement sur deux sujets sur lesquels l'accord et la décision de Paris invitent les Parties à réfléchir, sans proposer d'échéancier :

- l'harmonisation des calendriers des communications nationales
- l'invitation faite aux Parties de formuler d'ici à 2020 des stratégies de développement bas carbone à horizon 2050.

Bilan mondial

L'accord de Paris met en place un bilan mondial (*global stocktake*) destiné à prendre régulièrement la mesure de la mise en œuvre de l'accord et de la progression collective vers ses objectifs de long terme. Le premier bilan doit avoir lieu en 2023, et se poursuivre tous les 5 ans.

Si les modalités exactes de ce bilan mondial restent à déterminer, l'accord établit qu'il concerne à la fois les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (atténuation), l'adaptation et les moyens de mise en œuvre (soutiens financiers et technologiques, renforcement de capacités). Par ailleurs, cet exercice mené par la CMA doit avoir une nature « facilitatrice » vis-à-vis de ses participants, se présenter comme une évaluation de nature collective, et tenir compte des meilleures données scientifiques disponibles.

La décision adoptée à Paris (par. 99-102) définit un programme de travail pour en déterminer le fonctionnement précis. L'APA doit ainsi identifier les données du bilan et leurs modalités, notamment sur la base des recommandations que le SBSTA doit élaborer en 2016 sur la prise en compte des rapports du GIEC dans ce processus quinquennal.

Autre étape importante, l'organisation par la COP en 2018 d'un dialogue de facilitation entre les Parties, qui vise à situer l'état de l'effort collectif vis-à-vis des objectifs de long terme de l'accord, fera sans doute office de test grandeur nature cinq ans avant le premier bilan mondial. Ce dialogue devrait selon toute vraisemblance intervenir à la suite du rapport spécial du GIEC sur l'objectif « 1,5°C ».

La Présidence française encouragera à Bonn le dialogue sur les principaux enjeux du bilan mondial : la détermination des modalités devra notamment faire le lien entre les résultats du bilan mondial- exercice collectif- et le rehaussement des efforts nationaux- individuels. En effet, l'accroissement des efforts nationaux reste le principal objectif du bilan. Le calendrier défini dans l'accord le confirme : le bilan intervient deux ans avant la communication ou la révision à la hausse des contributions nationale et doit fournir de la matière à la révision à la hausse des engagements individuels.

Concernant la détermination des données du bilan mondial, la Présidence encouragera la synchronisation de la publication des rapports d'évaluation du GIEC avec les échéances quinquennales du bilan, et celle de la publication du rapport spécial sur l'objectif « 1,5°C » avec le dialogue de 2018- deux discussions déjà entamées lors de la réunion de Nairobi. La réunion GIEC/CCNUCC du 18 mai permettra un premier échange sur les intrants attendus du GIEC tandis que les premières discussions sur la nouvelle Revue Périodique permettront de réfléchir sur la future répartition des tâches entre les organes subsidiaires et l'APA pour collecter et analyser les éléments scientifiques nécessaires au bilan global.

Par ailleurs la présidence française facilitera la compréhension des travaux réalisés dans différents organismes et groupes de travaux en offrant une vision coordonnée. Au-delà, la constitution d'un groupe de travail réunissant les présidents de l'APA, des organes subsidiaires et d'autres institutions en charge de la définition d'aspects liés au bilan mondial pourrait être utile.

La Présidence pourra également soutenir les centres de recherche et autres institutions internationales qui ont amorcé des travaux sur la nature et les fonctions du bilan mondial ; mis en valeur à Bonn ou dans les mois qui nous séparent de la Conférence de Marrakech, ces travaux pourraient en effet nourrir les réflexions des Parties au sein de la CCNUCC. Elle veillera enfin à ce que des discussions s'ouvrent sur la place que les initiatives des acteurs non-étatiques pourraient trouver dans le bilan quinquennal.

Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) - Transparence

L'accord de Paris prévoit la création d'un « cadre renforcé de transparence » à partir du système actuel, établi sur la différenciation des obligations des pays développés et en développement.

L'accord et la décision précisent que les « modalités communes » de ce cadre de transparence devront être définies d'ici 2018, avec un travail qui doit s'engager dès 2016. Les pays en développement disposeront de certaines flexibilités en fonction de leurs capacités, sur la portée, la fréquence et le niveau de détail des informations fournies, et bénéficieront de soutiens pour mettre en œuvre ces nouvelles modalités. L'élaboration de ces modalités constitue un travail technique, qui revêt également un caractère politique, la question de la transparence des informations et de la vérification de ces informations étant sensible.

A Bonn, il s'agira donc d'une part de poursuivre les travaux en cours pour appliquer et faire évoluer les règles actuellement en vigueur et d'autre part de démarrer les travaux sur la définition du cadre de transparence renforcé prévu par l'accord de Paris.

Dans le cadre du SBI et du SBSTA, les principaux sujets à traiter sont la révision des lignes directrices applicables aux pays de l'Annexe I pour la préparation de leurs communications nationales, la rédaction de conclusions sur le processus d'évaluation multilatérale dont le premier cycle s'est achevé à Paris, le lancement du premier exercice « d'échange de vue facilitateur » autour des rapports bisannuels des pays en développement et l'utilisation de métriques communes dans le cadre du protocole de Kyoto et de la Convention.

Au sein du groupe de travail spécial chargé de préparer l'entrée en vigueur de l'accord de Paris, il s'agit en priorité de préparer la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé introduit par l'accord. Il s'agit de progresser à la fois sur les modalités communes de rapportage, de revue technique par des experts et de revue multilatérale entre parties. Les principales caractéristiques du nouveau système sont déjà précisées dans l'accord de Paris (renforcement du MRV, mise en place de flexibilités en fonction des capacités, cadre construit à partir du cadre de transparence existant sous la Convention).

A Bonn, il s'agira concrètement de convenir d'un programme de travail d'ici 2018 et de prévoir des étapes complémentaires courant 2016 avant Marrakech (appels à soumissions, workshop,...), afin d'aboutir à de premiers éléments sur les lignes directrices et modalités pouvant y être adoptés.

La présidence française sera attentive à ce que les principales avancées de l'accord de Paris dans ce domaine ne soient pas remises en cause : le « renforcement » du cadre de transparence et le caractère « commun » des modalités, et à ce que les travaux de l'APA sur le cadre de transparence soient bien coordonnés avec ceux du SBSTA sur le cadre de transparence en matière de soutiens.

Adaptation et pertes et préjudices

L'accord de Paris a permis plusieurs avancées notables. D'une part il ancre l'adaptation et les pertes et préjudices dans l'accord en leur consacrant des articles dédiés, et un objectif mondial d'adaptation ; mais aussi de manière transversale, par exemple en lien avec le soutien, la transparence et le bilan mondial (*global stocktake*). D'autre part l'adaptation fait désormais partie des efforts pré-2020, des *Technical Examination Meetings* (TEM) lui étant dédiés. Ces travaux, dont les contours restent à préciser, pourront utilement s'inspirer des initiatives du Plan d'Actions Lima Paris (LPAA).

La décision de Paris s'appuie peu sur les organes subsidiaires et transfère de multiples tâches au Comité d'adaptation, parfois en coopération avec le groupe d'experts pour les PMA (et/ou le Comité permanent sur les finances (SCF): réfléchir aux modalités de reconnaissance efforts d'adaptation des pays, revoir le cadre institutionnel en 2017, ou encore faciliter le financement de l'adaptation et le bilan mondial (*global stocktake*). Le comité d'adaptation « conduira » également le TEP adaptation. De même, le comité exécutif du mécanisme de Varsovie pour les pertes et préjudices (WIM) a été chargé de mettre en place une centre d'échanges d'informations sur les transferts de risques, et d'établir une équipe spéciale sur les déplacés climatiques. Le Fonds Vert enfin est prié d'accélérer le soutien pour la formulation et la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation.

La présidence française restera attentive au traitement équilibré de l'adaptation à Bonn. Cela est d'autant plus important que bien que les travaux des organes subsidiaires seront nombreux, celle-ci ne fera pas l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour de l'APA et sera souvent traitée dans des considérations transversales : le bilan mondial (une analyse des progrès vers l'objectif mondial d'adaptation, la facilitation de la mise en œuvre en tenant compte des communications d'adaptation, et l'adéquation/efficacité des actions et soutiens d'adaptation), le cadre de la transparence etc.

Les pertes et préjudices ne sont pas non plus officiellement à l'ordre du jour à Bonn, alors que la revue de ce mécanisme doit avoir lieu à Marrakech, ce qui devra être pris en compte par la présidence française. Pour mémoire, le résultat de Paris est basé sur une logique de solidarité et de responsabilité commune mais différenciée (et non de compensation) pour aboutir à un processus d'adaptation (observations et évaluation des impacts, planification, intégration dans les politiques de développement, mise en œuvre, amélioration basée sur les expériences faites) à long terme avec une mise en œuvre partagée (acteurs nationaux avec soutien international).

La France veillera à ce que les parties s'engagent dans ces travaux de manière constructive, permettant de progresser. La France veillera enfin à mettre en valeur, dans le cadre des réunions qu'elle organisera pour faire le bilan des travaux depuis la COP21, les travaux entrepris par les institutions mandatées par l'accord de Paris, comité d'adaptation et le comité exécutif pour les pertes et dommages en particulier, pour souligner les progrès dans la mise en œuvre de l'accord.

Finances Climat

a. Feuille de route vers les 100 milliards

L'Accord de Paris demande aux pays développés d'accroître leur soutien financier aux pays en développement selon une feuille de route concrète (*concrete roadmap*) permettant d'atteindre l'objectif de 100 Mds USD par an d'ici à 2020. Le calendrier de sortie de cette feuille de route et son caractère quantitatif font encore débat. La progression doit être significative en ce qui concerne l'adaptation et adéquate pour les technologies et le renforcement de capacités. L'Accord oblige également les pays développés à communiquer tous les deux ans, à partir de 2020, des informations sur les ressources financières prévues pour le soutien des actions dans les pays en développement (communications ex-ante).

En application de décisions antérieures de la COP, les pays développés doivent déjà fournir à la CCNUCC en amont de la COP22 leurs « *stratégies et approches* », i.e. des informations sur les ressources financières qu'ils entendent mobiliser. Ces documents préfigurent les communications qui devront être fournies après 2020. Ils pourraient utilement intégrer des éléments de la feuille de route que doivent définir les pays développés.

La présidence française oeuvrera à Bonn, pour inciter les pays développés à travailler à une feuille de route collective pour Marrakech qui constitue un signal politique satisfaisant pour les pays en développement. Cette feuille de route devra être aussi élaborée que possible afin de conforter les pays en développement sur la capacité des pays développés à atteindre les 100Mds USD d'ici 2020, et notamment dans la perspective du dialogue de haut niveau sur les finances à la COP22.

La présidence française devra également encourager la démonstration d'efforts particuliers sur l'adaptation - la France pour sa part a annoncé que ses financements pour l'adaptation augmenteraient jusqu'à 1Md € en 2020 - et s'assurer que la feuille de route envoie un signal positif sur l'accroissement des financements à destination de l'adaptation

Cette feuille de route sera l'un des moyens d'assurer la transparence sur le suivi des engagements financiers pris en 2015 par les pays développés. Il faudra veiller au respect des annonces faites à Lima et Paris (y compris de la part d'acteurs « non parties à la COP », comme les banques multilatérales de développement), gage de confiance pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

b. Méthodologies de comptabilisation

L'Accord prévoit la mise en place d'un cadre de transparence renforcé couvrant à la fois la transparence des actions et du soutien, dont le but est de clarifier le soutien fourni et reçu par chaque Partie individuellement et permettre une vision agrégée des financements mobilisés en faveur du climat.

L'Accord de Paris donne également mandat à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de travailler sur la méthodologie de comptabilisation des financements fournis et mobilisés d'ici fin 2018.

Par ailleurs, le Comité Permanent sur les financements (SCF) de la CCNUCC, publiera son second rapport bisannuel en 2016, qui fera l'état des lieux des financements climat publics et privés sur 2014-2015. Une coordination entre les différents groupes et mandats sera essentielle.

Il faudra par ailleurs être vigilant à une bonne articulation de ces travaux avec ceux du Comité d'Aide au développement (CAD) de l'OCDE sur la comptabilisation de l'aide au développement. La nouvelle mesure de « Soutien public total pour le développement durable » (TOSSD en anglais) a vocation à être l'indicateur de suivi des flux financiers en faveur du développement durable.

Enfin, la France s'assurera du soutien rapide du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à l'opérationnalisation de l'Initiative sur le renforcement de capacités des pays en développement pour la transparence. Cela suppose l'adoption d'une décision lors du Conseil de juin du FEM.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités fait partie, au même titre que les financements et les transferts de technologie, des moyens de mise en œuvre de la Convention. Il devrait faire l'objet de résultats importants à Marrakech, notamment pour l'évaluation des besoins, et la coordination des coopérations bilatérales ou multilatérales existantes.

L'article 11 de l'Accord de Paris lui est consacré. Il définit des principes que tous doivent suivre, encourage la coopération internationale et rend plus transparents les besoins et les efforts fournis.

L'Accord de Paris donne une dimension nouvelle à la thématique, en créant le Comité de Paris sur le renforcement des capacités - PCCB, qui permettra que le sujet prenne une envergure et une dimension nécessaires aux transformations concrètes dont l'accord définit le cadre.

La création du PCCB favorisera l'application concrète de l'Accord. Par le développement des compétences, le partage des savoirs et savoir-faire, il permettra d'intensifier les efforts en la matière en mettant l'accent sur l'appropriation des enjeux par les acteurs locaux.

La décision qui accompagne l'accord met en place, via le FEM, une initiative pour le renforcement des capacités sur les questions de transparence pour appuyer les pays à comptabiliser, à rapporter et à vérifier leurs efforts de lutte contre le dérèglement climatique.

A Bonn il s'agira non seulement d'avancer sur la troisième revue du cadre existant de renforcement des capacités mais aussi de débiter les négociations liées aux termes de référence du PCCB et notamment à sa composition. Le FEM viendra rendre compte de la mise en place de l'initiative sur la transparence. Les discussions ayant été fructueuses à Paris, les discussions devraient se dérouler dans un bon esprit de collaboration, et des résultats devraient être obtenus à Bonn.

En marge des sessions de négociations, le cinquième forum de Durban sur le renforcement des capacités se tiendra sur le thème de la mise en œuvre de l'accord de Paris et devrait permettre à de nombreuses parties prenantes de démontrer l'avancée des actions sur le terrain.

La Présidence Française, particulièrement attachée à ce sujet, présidera les travaux aux côtés de Sainte Lucie.

Genre et climat

La session de Bonn devrait constituer un moment important pour préfigurer un nouveau programme de travail sur le genre. Le programme adopté à Lima prendra en effet fin à Marrakech.

Les échanges à Bonn seront donc déterminants pour évaluer l'appétence des Parties à le reconduire, et réfléchir à ses évolutions souhaitées. De nombreuses parties et observateurs ont publié des contributions écrites sur la question du genre (UE, Indonésie, Etats-Unis, Malawi, Kenya, RDC (au titre des PMA), Suisse, Bangladesh, Ouganda, Sao Tome et Principe, mais aussi l'UICN, le PNUD, ONU-FEMMES, Care International, CIEL, MRFCJ, WEDO et WECF...)

Deux temps forts auront lieu à Bonn : l'atelier sur l'intégration du genre dans les politiques d'adaptation et de renforcement des capacités les 18 et 19 mai, et la préparation d'un nouveau programme de travail sur le genre pour adoption à Marrakech au sein du SBI.

Le deuxième atelier prévu par le programme de travail de Lima sur le genre se tiendra les 18-19 mai à Bonn. Complémentaire à l'édition 2015 sur les politiques d'atténuation et les transferts de technologie, il traitera de l'intégration du genre dans les politiques d'adaptation et de renforcement des capacités. Cet atelier d'experts étudiera les moteurs du changement à partir d'exemples de terrain et d'institutions, et produira des recommandations.

Le Secrétariat de la Convention a publié en mai des lignes directrices et autres outils pour intégrer le genre dans les activités liées au changement climatique de la Convention. Ce document très fouillé s'appuie sur des propositions des Parties et des observateurs élaborées à travers leurs soumissions. De nombreuses entrées pertinentes, comme les communications nationales, les NAMA, les plans d'adaptation nationaux, et au niveau financier le GEF et le GCF, sont envisagés. Il constitue une base technique solide pour entamer la négociation en vue d'un nouveau programme de travail.

Lors de la COP20, un Programme de travail sur le genre a été approuvé pour la première fois par une décision de COP. Ce programme est mis en œuvre par le Secrétariat de la Convention pour une durée de deux ans (2015 et 2016). Il vise une mise en œuvre renforcée et accélérée de politiques climatiques corrigeant les inégalités de genre, l'élargissement du mandat à tous les domaines de la négociation, mais aussi une représentation accrue des femmes parmi les délégations.

Le sujet du genre est très important pour la Présidence française qui a défendu à Paris des principes ambitieux sur l'égalité des sexes dans le texte de l'accord.

La France consultera également à Bonn les parties prenantes sur la préparation du futur rapport de la présidente de la COP21 sur ce sujet.

Mécanismes de coopération – Marchés carbone

L'Article 6 de l'accord de Paris se divise en trois parties, il introduit d'abord les modalités de coopération volontaire en termes d'échange de réductions d'émissions à l'international, il établit ensuite un mécanisme centralisé sous autorité de la COP pour contribuer à la réduction des émissions et il confirme enfin la reconnaissance des approches non marchandes en créant un cadre et programme de travail pour ces dernières.

Les « approches coopératives » concernent au premier lieu les pays développés qui disposent des capacités pour créer leurs propres systèmes de marchés carbone ou disposent déjà de tels systèmes et souhaitent pouvoir s'en servir pour comptabiliser les éventuels échanges entre systèmes à l'international au regard de leurs objectifs énoncés dans les NDCs. Les principes qui devront guider ces échanges de réduction d'émissions sont listés : promouvoir le développement durable, garantir l'intégrité environnementale et la transparence, y compris en matière de gouvernance, et appliquer un système fiable de comptabilisation, éviter le double comptage.

Le mécanisme centralisé concerne les pays qui souhaitent pouvoir accéder à un mécanisme « clés en main » sous gouvernance onusienne, pour la labélisation et la rémunération par des crédits carbone de leurs actions d'atténuation (similairement aux mécanismes du protocole de Kyoto dont il faudra s'inspirer). Les principes seront les même que pour les approches coopératives. Enfin, une part des fonds provenant d'activités menées sous ce mécanisme financera l'adaptation.

A Bonn les discussions devraient se focaliser d'abord sur le développement des concepts énoncés dans l'accord de Paris (ex : l'intégrité environnementale, les résultats d'atténuation transférables). Elle devraient aussi aborder les questions de l'éligibilité d'utilisation de échanges internationaux au regard des NDCs (cela pourrait dépendre par exemple du type d'objectifs énoncés dans les NDCs), les leçons retenues des mécanismes existants sous le protocole de Kyoto, le futur des réductions d'émissions générés sous ces mécanismes existants, la gouvernance du mécanisme centralisé, le marché potentiel pour les crédits générés, l'opportunité d'une phase « pilote »...

La France devrait œuvrer pour l'obtention de règles robustes pour le mécanisme centralisé qui devraient pouvoir évoluer avec l'augmentation progressive de l'ambition climatique des Parties. De même, disposant de l'expérience réussie des « projets domestiques », la France pourrait s'en inspirer pour contribuer aux réflexions sur les modalités et procédures du mécanisme centralisé et revoir en 2016 son propre dispositif en fonction des discussions.

Les « démarches non fondées sur les marchés » satisfont la demande de disposer d'une alternative aux instruments de marchés. Les principes définissant ces démarches sont la promotion de l'ambition simultanée pour l'atténuation et l'adaptation, la facilitation de la mise en œuvre des NDCs et l'élimination de la pauvreté par l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités ; le renforcement de coordination entre instruments et la participation des secteurs public et privés.

Sur toutes ces discussions techniques l'enjeu sera à Bonn d'obtenir un appel à des soumissions des Parties, un papier technique de la part du Secrétariat et un atelier technique à tenir lors de la COP22. De même, un programme de travail avec pour objectif, la finalisation des travaux d'ici 2018 (voire avant, si entrée en vigueur de l'Accord de Paris plus tôt) devrait être visé.

Les travaux à Bonn concerneront aussi les mécanismes existants sous la Convention et sous le protocole de Kyoto. Ces points d'ordre du jour devraient être clôturés au plus vite puisque l'accord fixe un nouveau cadre.

Usage des sols

a. Mécanisme de lutte contre déforestation (REDD+)

Conformément au mandat donné aux présidences des COP à Varsovie, la France et le Maroc organiseront une réunion des points focaux nationaux du mécanisme REDD+. Cette réunion aura lieu le 23 mai après-midi et réunira à la fois les pays bénéficiaires de ce dispositif et les financeurs (pays donateurs et banques multilatérales ou bilatérales). Environ 130 personnes (délégués, observateurs, institutions...) sont attendues.

Elle constituera l'espace de dialogue privilégié sur les sujets REDD+ au sein de la convention. Elle revêt donc une importance non négligeable. D'autant que cette année, l'objectif est d'ancrer les résultats de cette réunion dans le contexte de l'accélération de la mise en œuvre des actions pré-2020. Elle fera donc échos aux priorités de la présidence française.

La préparation de cette réunion a fait l'objet de consultations importantes auprès de l'ensemble des groupes impliqués. Les thématiques d'intervention seront partagées entre des présentations de pays mettant en œuvre REDD+ (Brésil, Indonésie, Pérou et Afrique) et des présentations des bailleurs et pays donateurs (Fonds Vert pour le Climat, Banque Mondiale, Allemagne-Royaume Uni et Norvège et Initiative CAFI). Une forte interactivité a été demandée par l'ensemble des groupes consultés, le format de la réunion est prévu pour faciliter les débats.

b. Agriculture

En juin 2014, les Parties se sont entendues pour lancer un programme de travail de 4 ateliers ciblés sur l'adaptation dans le secteur agricole, s'appuyant sur des contributions écrites transmises en amont par les Etats et les observateurs agréés.

Deux ateliers ont eu lieu en juin 2015 sur (1) "le développement de systèmes d'alerte et de plans d'urgence en relation avec les événements climatiques extrêmes et leurs effets (...)", et (2) "l'évaluation des risques et des vulnérabilités des systèmes agricoles à différents scénarios climatiques (...)".

Deux autres ateliers auront lieu à Bonn sur les pratiques agricoles d'adaptation et leurs co-bénéfices, notamment en matière de productivité et de durabilité. Le compte-rendu de ces ateliers sera discuté à Marrakech. La société civile bénéficiera d'un temps de parole lors des deux ateliers.

La France œuvrera pour obtenir à Marrakech une conclusion insistant sur l'enjeu de la mise en œuvre de l'accord de Paris et le besoin d'appuyer les Parties dans la mise en œuvre de leur NDC dans le secteur agricole. Cette conclusion pourrait être assortie d'une première proposition technique (ex. : plate-forme d'échange portée par Uruguay et l'AILAC). Ces discussions permettraient un échange sur les positions des uns et des autres post-Paris, en vue d'une décision à Marrakech qui permette de concrétiser l'importance attachée à l'agriculture par la future présidence marocaine.

L'Agenda de l'action et le Plan d'Actions Lima - Paris

Lors de la COP21, des milliers d'acteurs se sont engagés individuellement et au travers des 70 initiatives du Plan d'action Lima-Paris (LPAA). Les pays se sont félicités de cette mobilisation et l'ont reconnue à travers la décision d'accompagnement de l'Accord de Paris et la création du rôle des « champions de haut niveau » de l'action pré-2020. Pour les acteurs non étatiques ayant pris des engagements, de fortes attentes sont exprimées quant à la continuité de cette dynamique sur les années à venir, en poursuivant l'esprit d'inclusivité et de partenariat qui a prévalu en 2015.

La France aura comme priorités à Bonn l'accélération de la mobilisation en 2016 et le suivi des engagements pris, avec trois axes d'action prioritaires :

- Démontrer des résultats tangibles à Marrakech au sein de chaque secteur et notamment pour les principales initiatives portées par la France, afin de faire émerger des feuilles de route compatibles avec un objectif de 2 degrés (transport, financements privés, collectivités, etc.).

- Consolider le mouvement d'engagement de tous les acteurs sur la durée, en mettant en place un dispositif transparent de suivi des 70 coalitions et en associant des acteurs non étatiques et étatiques.
- Relier le LPAA au processus formel de négociation, à travers l'événement de haut niveau de la COP22, le rapprochement entre les initiatives du LPAA et d'autres travaux techniques menés dans le cadre de la convention climat et l'anticipation des apports du LPAA pour l'échéance 2018.

Avec le Maroc, la France organisera à Bonn des consultations afin de 1/ dresser un bilan de l'agenda de l'action à Paris, 2/ présenter les réflexions des présidences en vue de Marrakech et au-delà vers 2018 et 3/ permettre aux champions de présenter leur feuille de route et de consulter les pays.

Par ailleurs, le travail sur la conception du volet Agenda de l'action à Marrakech devra avancer, tout comme le développement des outils de communication et de suivi des initiatives. Des réunions de travail entre les experts sectoriels français et marocains seront ainsi organisées, ainsi qu'avec le secrétariat et certains porteurs d'initiatives, facilitateurs et pays clés, pour faire le point sur les progrès à date et les résultats attendus pour Marrakech (les réseaux de villes et d'entreprises, IRENA, PPMC, le PNUE, etc).

La session de Bonn doit être également utilisée pour sécuriser une participation toujours plus grande des pays au sein des initiatives, notamment du Sud, facteur indispensable de succès de ces coalitions.

Enfin, il s'agira enfin de suivre et de chercher à utiliser au mieux les quatre «réunions d'experts» (TEM) qui couvriront, pour la première fois, les politiques d'adaptation comme d'atténuation pour les rendre directement utiles au processus plus large de la négociation et du travail des champions.

Réunions d'experts techniques sur l'atténuation

Pour accélérer dès 2016 les actions d'atténuation et d'adaptation, et faire le lien avec les nombreuses actions volontaires et collaboratives qui existent hors de la Convention, les Parties ont renforcé le processus pré-2020 à Paris.

L'objectif est notamment de pérenniser la vision portée par la présidence française d'un « Agenda de l'Action » ou « Agenda des Solutions » qui renforce les engagements à long-terme des pays par des actions concrètes, collaboratives et immédiates de l'ensemble des acteurs publics et privés.

En complément de la meilleure prise en compte de l'adaptation, ceci passe principalement par le renforcement de l'événement annuel de haut niveau, sorte de vitrine de l'action concrète et collaborative, et la structuration de l'ensemble par deux champions de haut-niveau.

Dans une architecture pré-2020 maintenant structurée, les réunions techniques d'experts ne constituent plus des débats indépendants, mais nourrissent une dynamique plus globale et politique. Ils doivent ainsi notamment alimenter la réunion de haut niveau qui se tiendra à Marrakech, par l'intermédiaire d'un résumé pour décideur.

A Bonn, se tiendront deux réunions d'experts (TEM), dont les thèmes ont été choisis selon les recommandations de la France :

- La valeur sociale et économique du Carbone : Outils concrets fondés sur une valeur de référence du carbone pour aiguiller les décisions d'investissement, réévaluer les risques et inciter une action précoce. (vendredi 20 mai, toute la journée).
- Aller vers un transport public plus efficace et améliorer l'efficacité énergétique des véhicules (lundi 23 mai, toute la journée).

Les enjeux à Bonn seront de faire fonctionner ces rencontres dans l'esprit de l'architecture créée à Paris, et notamment d'insister sur le caractère durable (5 ans au moins) de la philosophie de l'agenda des solutions et des événements de haut niveau, et sur le rôle des champions. Accroître l'interface avec le monde réel, et associer les acteurs non-étatiques aux dialogues permet de toujours plus renforcer l'ambition et d'identifier de nouvelles solutions.

En lien avec le LPAA, ces réunions seront aussi l'occasion de préparer l'agenda de l'action à Marrakech, en insistant sur l'engagement, l'action renforcée, et la redevabilité : chaque initiative ou secteur est attendu pour y montrer des progrès.

Sur la valeur économique et sociale du carbone, les objectifs suivants pourront être recherchés :

- Etendre la compréhension des Parties sur l'utilisation d'une valeur du carbone, au-delà des classiques – et trop directs - marchés de quotas et taxes.

- Préparer le terrain pour que des pays s'engagent à fixer et utiliser des valeurs tutélaires du carbone pour leurs investissements publics (ou pour toute autre utilisation pertinente), à l'occasion d'un futur événement de haut niveau.
- Renforcer la dynamique autour de la fixation et utilisation de prix internes du carbone par le secteur privé.

En ce qui concerne les transports, les objectifs suivants pourront être recherchés :

- Accroître la visibilité des actions nécessaires pour que le secteur soit en cohérence avec une trajectoire 2°C.
- Identifier des politiques publiques clés pour l'efficacité des transports publics, qui pourraient être présentées à Marrakech lors de l'événement de haut niveau.
- Renforcer les initiatives du LPAA traitant du sujet.

Réunions d'experts techniques sur l'adaptation

Afin « d'équilibrer » le programme de travail sur la période avant 2020, et sur demande forte des pays en développement, au premier rang desquels les pays africains, l'Accord de Paris a créé un processus d'examen technique des mesures d'adaptation. Celui-ci viendra nourrir l'évènement de haut niveau qui se tiendra à Marrakech.

Ainsi, à Bonn se tiendront les toutes premières réunions techniques d'expert sur l'adaptation.

Les thèmes choisis par le comité d'adaptation, qui mènent ces discussions, sont les suivants :

- Renforcement de la mise en oeuvre des actions d'adaptation; moyens de mise en oeuvre, y compris pour l'amélioration des services d'information climatique et de la compréhension de l'information scientifique au plan national ; bonnes pratiques pour réduire la vulnérabilité. (24 mai, toute la journée).
- Cadres politiques et institutionnels efficaces pour la planification et la mise en oeuvre de l'adaptation, y compris pour la gouvernance et le suivi évaluation à plusieurs niveaux (25 mai, toute la journée).

Ce sera l'opportunité pour la présidence française de faire passer des messages sur ses priorités pour l'adaptation, dans le cadre de l'ordre du jour extrêmement vaste de ces réunions, en lien avec nos priorités au sein du LPAA, sur l'eau notamment, et d'appeler à des échanges les plus concrets possibles pour nourrir la réunion de haut niveau de Marrakech avec des recommandations d'actions possibles pour les participants – qu'ils soient ministres, PDG, maires, gouverneurs, etc.

Alors que les portefeuilles s'orientent vers des actions résilientes, que des mouvements de fonds des partenaires comme des récipiendaires sont en marche pour désormais travailler à la mise en œuvre des NDC (dont plus de 80 % traitent d'adaptation), des messages orientés vers l'action doivent être à disposition du panel de haut niveau.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le vendredi 20 mai 2016

Samedi 21 mai 2016 :

déplacement à Bonn, à mi-parcours des négociations sur le climat

Programme :

- 09h30 : entretien avec Sarah Baashan et Jo Tyndall, co-présidentes du groupe de travail spécial sur l'Accord de Paris (APA),
- 10h00 : entretien avec Tomasz Chruszczow, président de l'Organe subsidiaire pour la mise en œuvre (SBI) et Carlos Fuller, président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBTA),
- 11h00 : réunion de travail avec le G77,
- 12h00 : réunion de travail avec Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la CCNUCC, Laurence Tubiana et Hakima El Haité, championnes du climat, Aziz Mékouar, négociateur climat du Maroc,
- 13h00 : ouverture de la réunion informelle de bilan des travaux pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris,
- 15h00 : réunion de travail avec les ONG,
- 16h00 : réunion de bilan avec le secrétariat exécutif de la CCNUCC

Retrouvez en ligne :

- [Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques : négociations pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris](#)
- [Le Plan d'action Lima-Paris – 10 000 acteurs engagés pour le climat](#)



Ségolène Royal
Présidente de la COP21



Salaheddine Mezouar
futur Président de la COP22

Paris, le jeudi 26 mai 2016

Ségolène Royal et Salaheddine Mezouar saluent le travail réalisé à Bonn et donnent l'impulsion pour continuer le travail jusqu'à Marrakech

Lors du premier rendez-vous depuis l'adoption de l'Accord de Paris, les négociateurs ont, durant dix jours, entamé ensemble la construction de ce qui constituera le socle opérationnel de l'Accord lors de son entrée en vigueur après ratification par au moins 55 pays représentant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

« Les négociateurs ont bien avancé à Bonn, il revient maintenant aux Chefs d'État et de Gouvernement de ratifier l'Accord de Paris pour qu'il entre en vigueur au plus vite ! » a déclaré la Présidente de la CoP21.

« Après la signature de l'Accord par 175 États le 22 avril à New York, l'esprit constructif qui a régné durant ces 10 jours de travail constitue un signal très positif en vue de Marrakech » a déclaré le futur Président de la CoP22.

Les travaux mandatés par la décision de Paris ont commencé à Bonn dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Le succès de Paris est aussi le résultat d'une mobilisation de tous les acteurs, qui s'est incarnée à travers l'agenda de l'action. Ségolène Royal et Salaheddine Mezouar ont salué la consultation qui a été lancée sur la gouvernance de cet agenda, en vue d'une réunion avec les championnes de haut niveau Laurence Tubiana et Hakima El Haïté et les acteurs non gouvernementaux qui se tiendra le 23 juin au Maroc.

C'est grâce aux solutions collaboratives apportées par les coalitions en matière d'énergies renouvelables, de transport, d'accès à l'eau, de gestion des sols et des forêts, ou encore de la question de la valeur sociale du prix du carbone et de la finance verte et des partenariats public-privé, que les États pourront réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, s'adapter et améliorer les conditions de vie de leurs populations.

La lutte contre le changement climatique est aussi une question de justice. La Présidente et le futur Président se félicitent des échanges sur le sujet des pertes et préjudices à Bonn, qui ont permis, en associant la société civile, de faire émerger une vision partagée des objectifs pour Marrakech. De nombreuses propositions ont été formulées sur les stratégies de financement, les instruments d'assurance, la recherche, la diffusion des connaissances, l'évaluation des risques.

Mme Royal et M. Mezouar ont réaffirmé la nécessité d'obtenir des résultats concrets à la COP22 en ce qui concerne le renforcement de l'action sur l'atténuation et l'adaptation pre-2020. Il est également nécessaire de soutenir activement les efforts nationaux de mise en œuvre des contributions nationales par toutes les parties. A cet effet, la mobilisation des financements, des transferts de technologies et le soutien au renforcement des capacités d'ici à 2020 et au-delà est un impératif.

Enfin, ils ont félicité Mme Christiana Figueres pour son travail remarquable à la tête du secrétariat de la CCNUCC et ont adressé leurs meilleurs vœux de succès à la prochaine secrétaire exécutive Patricia Espinosa.



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le jeudi 26 mai 2016

*Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE)
et environnement marin*

A l'occasion de sa participation à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE), qui se tient à Nairobi du 23 au 27 mai, Ségolène Royal, Présidente de la COP21, s'est engagée pour que les mers et océans soient pleinement reconnus comme une solution pour le changement climatique et le développement durable.

Lors de la deuxième session de l'ANUE, et dans la ligne des propositions d'action du Séminaire sur l'océan présentées en avril dernier au siège des Nations unies à New York, Ségolène Royal a soutenu les propositions de résolutions de l'ANUE en faveur de la protection des mers et océans.

L'Agenda 2030 pour le développement durable inclus en engagements relatifs aux milieux marins, qu'il importe de concrétiser et de mettre en œuvre sans attendre. La France soutient les activités des organisations régionales dédiées et a appuyé le principe d'une conférence des Nations unies, qui se tiendra à Fidji en 2017 qui suivra la mise en œuvre de l'objectif de développement durable dédié aux océans.

Au cours des travaux de l'ANUE, une attention spécifique a été accordée à la pollution par les débris marins, notamment les plastiques et microplastiques, et en particulier sur la prévention et la diminution des rejets d'origine terrestre. L'interdiction des sacs plastiques à usage unique, décidée par Madame Royal, et qui sera effective en France à compter du 1^{er} juillet 2016, témoigne de l'engagement fort de la France.

Le rôle crucial assuré par les récifs coralliens les mangroves et les écosystèmes côtiers sont également reconnu, ainsi que, leur vulnérabilité spécifique aux impacts du changement climatique et des activités humaines. A ce titre, la France est fortement impliquée, puisqu'elle prendra prochainement la co-présidence de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens.

La France souhaite être exemplaire sur la protection et la gestion durable des milieux marins et côtiers. Ségolène Royal avait pris l'initiative de rendre aux océans la place centrale de régulateurs du climat à l'occasion de la COP21.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le jeudi 26 mai 2016

ANUE et objectifs de développement durable / Agenda 2030

A l'occasion de sa participation à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE), l'Assemblée mondiale des ministres de l'environnement qui se tient à Nairobi du 23 au 27 mai, Madame Royal, Présidente de la COP21, promeut une mise en œuvre concrète et rapide des objectifs de développement durable adoptés à New York en septembre 2015.

A l'occasion de son intervention lors de la cérémonie d'ouverture de la première session de l'ANUE après l'adoption de l'Agenda 2030, Madame Royal a lancé un appel à l'action pour une mise en œuvre rapide des objectifs de développement durable. Une action qui se doit également d'être ambitieuse sur le plan environnemental.

L'agenda 2030 constitue une vision collective du développement durable, s'inscrivant dans un cadre universel intégrant des enjeux environnementaux et climatiques, économiques et sociaux. C'est aussi le fruit d'une consultation mondiale et d'un des processus les plus inclusifs en direction de la société civile que les Nations unies aient jamais menés.

A cette occasion, Ségolène Royal incite l'ANUE, en tant qu'autorité mondiale sur l'environnement, à renforcer le rôle du PNUE dans la mise en œuvre concrète et le suivi de la dimension environnementale de ce nouvel Agenda universel.

La France souhaite être exemplaire, comme elle l'a été pour la COP21. Elle a engagé sans attendre sa réflexion sur la mise en œuvre au plan national des objectifs de développement durable et a décidé de présenter sa démarche nationale au Forum politique de haut niveau (New York, 18-19 juillet 2016) qui sera l'enceinte de suivi de l'Agenda 2030.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Nairobi, le jeudi 26 mai 2016

*Ségolène Royal appelle les Ministres de l'Environnement du monde entier
à accélérer la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat,
en présence du président du Kenya, et des dirigeants des Nations unies*

Ségolène Royal, présidente de la CoP21, s'est rendue à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE) à Nairobi.

Assemblée universelle des Ministres de l'Environnement et organe de gouvernance du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'ANUE concrétise le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement acté par la Conférence de Rio+20. La première ANUE en 2014 avait réuni 60 ministres ; plus de 120 ministres et 170 pays sont représentés pour cette deuxième Assemblée.

La présidente de la CoP21 a exhorté les Parties à ratifier rapidement l'accord de Paris, après la cérémonie de signature de l'Accord à New York le 22 avril : « *Vous en avez le devoir à l'égard des populations qui souffrent, et des pays les plus vulnérables dont la survie même est en jeu* ».

Elle a rappelé le rôle majeur du PNUE dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Plusieurs résolutions importantes seront adoptées durant cette Assemblée, notamment sur la mobilisation du PNUE pour la mise en œuvre de l'accord de Paris, sur les produits chimiques et déchets, sur la gestion durable des récifs coralliens, sur les déchets plastiques, sur le trafic illégal de la faune et de la flore sauvage.

Elle a invité les ministres à poursuivre et accélérer l'agenda de l'action grâce aux différentes initiatives lancées à Paris.

Après avoir réuni depuis la CoP21 plusieurs coalitions (Alliance solaire internationale, prix du carbone, océan, accès à l'eau...), elle a présidé à Nairobi une réunion consacrée à l'Alliance mondiale sur les bâtiments et la construction. Ce secteur est clé pour la réduction des gaz à effet de serre, puisqu'il représente 30% des émissions mondiales et que 80% des bâtiments existants en 2050 sont à construire. 70 pays avaient rejoint l'Alliance lors de la CoP21. L'Argentine l'a rejointe aujourd'hui.

Ségolène Royal s'est entretenue avec M. Salaheddine Mezouar, Ministre des Affaires étrangères et de coopération du Maroc et futur Président de la CoP22. Elle a également rencontré le futur secrétaire exécutif du PNUE, le Norvégien M. Erik Solheim, qui prendra ses fonctions en juin.

Ségolène Royal se rendra le 27 mai à Lusaka en Zambie pour les Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement où elle est invitée pour présenter la mise en œuvre de l'accord de Paris et faire des propositions concrètes sur l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Lusaka, le vendredi 27 mai 2016

*Ségolène Royal soutient la mobilisation africaine en faveur
des énergies renouvelables lors des assemblées annuelles
de la Banque africaine de développement et présente les grandes lignes
de son rapport d'application de la COP21
sur l' « Initiative africaine pour les énergies renouvelables »*

La présidente de la COP21 a participé aux assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAfD) consacrées à l'énergie et au climat. Elle est intervenue lors d'un débat intitulé « Les enjeux de la route vers la COP22 » avec notamment le président de la Banque africaine de développement, Ayodeji Adesina et le Ministre marocain des Affaires étrangères, prochain président de la COP22, Salaheddine Mezouar.

Ségolène Royal a félicité le continent africain pour sa mobilisation lors de la conférence de Paris et sa contribution pour parvenir à l'Accord de Paris. 53 États africains ont déjà adressé leur contribution nationale et 49 pays ont signé.

Afin d'accélérer l'engagement des 10 milliards de dollars de financement annoncés lors de la COP21 pour l' « Initiative africaine pour les énergies renouvelables », la présidente de la COP21 a présenté les grandes lignes de son rapport aux partenaires africains, notamment :

- établir une liste de projets prioritaires d'énergies renouvelables sur le continent qui peuvent être mis en œuvre d'ici 2020. La présidente de la COP21 a remis une première liste au président de la BAfD nourrie par ses déplacements dans 15 pays d'Afrique ;

- rassembler les partenaires de l'Initiative autour de chaque projet pour répartir les responsabilités ;
- prendre en compte dans les projets le changement climatique ainsi que les travaux l'entretien et la réparation, et développer à cet effet des instituts de formation techniques ;
- initier un dialogue avec le secteur privé et renforcer la citoyenneté participative en matière d'énergie ;
- impliquer les femmes dans les énergies renouvelables ;
- s'appuyer sur l'Alliance solaire internationale ;
- mettre en place des instruments financiers innovants tels qu'une facilité de mixage prêts-dons ;
- consolider l'unité opérationnelle de l'initiative africaine hébergée par la Banque africaine de développement.

Elle a annoncé avoir engagé des travaux avec la Commission européenne pour faciliter et accélérer l'accès aux 3 milliards d'euros d'aide européenne consacrée à l'énergie en Afrique.

Ségolène Royal s'est entretenue avec le président de Zambie, Edgar Chagwa Lungu qui a confirmé son intention de signer l'Accord de Paris. Ils ont évoqué les projets communs en matière d'énergie renouvelables et d'environnement, notamment le projet de création d'un musée zambien d'histoire naturelle en partenariat avec le Museum national d'histoire naturelle.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le samedi 28 mai 2016

*Le bulletin météo, vecteur universel et massif de savoir climatique
Ségolène Royal accueille avec Jean Jouzel,
président de l'association « Météo et Climat »,
les présentateurs météo du monde entier
à l'occasion du 13^e Forum International de la Météo et du Climat*

Ségolène Royal accueillera ce dimanche 29 mai avec Jean Jouzel l'atelier media « *Communiquer sur le changement climatique* », qui rassemblera plus de 50 pays.

Cet atelier est organisé dans le cadre des journées professionnelles du 13^e Forum International de la **Météo et du Climat** qui se déroulent du 28 au 30 mai à Paris avec le soutien de l'Organisation météorologique mondiale et du GIEC. **Hubert Reeves, astrophysicien, en est le parrain d'honneur.**

Crée en 2004 autour de la problématique du changement climatique, il vise à **sensibiliser le public aux enjeux du climat** et à fournir aux professionnels une plateforme d'échanges et de réflexions, à valoriser les compétences et à créer une synergie.

La météo est le programme qui rassemble le plus grand nombre de téléspectateurs à travers le monde.

Au cours de cet atelier interviendront les présentateurs météo des Etats-Unis, du Canada et de la Belgique. **Une vidéo présentera une comparaison des bulletins météo dans les pays du monde.**

À travers les différents sujets discutés dans les groupes de travail et les exposés, cet atelier donnera l'occasion aux présentateurs météo de mener une réflexion approfondie sur la façon de communiquer sur le changement climatique, vers les téléspectateurs, mais aussi les décideurs.

En parallèle se tiennent les journées grand public sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris proposant des animations et des rencontres-débats sur les enjeux de l'évolution du climat, les impacts, et les stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Retrouvez en ligne, le programme complet de ces journées :
www.forumeteoclimat.com

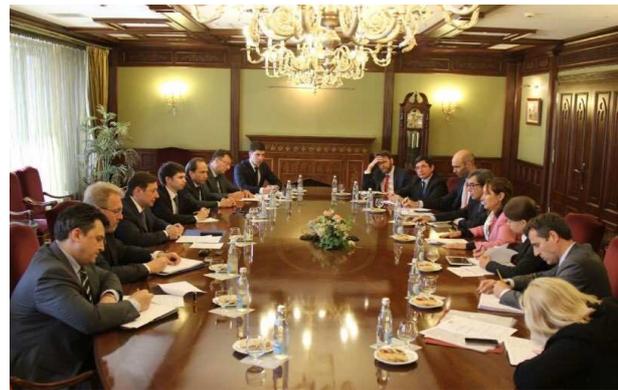
Retrouvez en pièce jointe le communiqué de presse

www.developpement-durable.gouv.fr
Contact presse : 01 40 81 78 31

*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le lundi 30 mai 2016

*Ségolène Royal à Moscou pour le processus de ratification
reçoit de bonnes nouvelles*



Ségolène Royal, présidente de la COP21, s'est rendue lundi 30 mai 2016 à Moscou, dans le cadre de ses déplacements pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Lors de ce déplacement, Ségolène Royal s'est entretenue avec le Vice-Premier ministre Alexandre Khloponine et avec le représentant spécial du Président pour le climat, M. Alexandre Bedritski. La présidente de la COP21 a remercié ses interlocuteurs pour l'implication constructive de la Russie dans l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat. Elle les a interrogés sur leurs souhaits en matière de ratification.

Le Vice-Premier ministre a indiqué que la Russie réviserait à la hausse ses actions climatiques puisqu'elle avait atteint son objectif de réduction pour 2030. Le Vice-Premier ministre a rappelé la volonté du Président et du Premier ministre de ratifier l'accord et indiqué que le document préparatoire à la ratification sera prêt d'ici octobre. Ségolène Royal a salué cette bonne nouvelle et apporté des informations sur les coalitions de l'agenda de l'action.

Sur l'agenda de l'action, la Russie s'est engagée dans plusieurs coalitions. Ségolène Royal a encouragé ses interlocuteurs à rejoindre la coalition sur le prix du carbone et celle sur le bâtiment et les a invités au Business Dialogue du 10 juin à Paris, ce qu'ils ont accepté. Elle a également rappelé l'importance de la négociation en cours à l'OACI pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'aéronautique, ainsi qu'à l'ONU sur la protection de la biodiversité en haute mer.

La présidente de la COP21 a échangé avec M. Vladislav Soloviev, directeur général de Rusal, entreprise qui était présente aux précédents Business Dialogues, pour faire le point sur les suites. Il a annoncé la stratégie prix du carbone de son entreprise, qu'il exposera lors du Business Dialogue à Paris et une coalition d'entreprises russes s'engageant dans la même direction.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



Présidente de la COP21
*(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le jeudi 2 juin 2016

*Entretien avec Jean-Claude Juncker,
Président de la Commission européenne :*

*La Commission remettra au Parlement européen
et au Conseil environnement du 20 juin
le projet de décision de ratification de l'Accord de Paris*

Ségolène Royal a rencontré aujourd'hui à Bruxelles Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, afin d'accélérer le processus de ratification.

Afin que l'Europe reste exemplaire sur le climat et garde sa capacité d'entraînement, le Président de la Commission européenne a répondu positivement à la proposition de la présidente de la COP21 de présenter au Conseil environnement du 20 juin le projet de décision de ratification par l'Union européenne de l'Accord de Paris et de saisir le Parlement européen.

Ce projet sera examiné par le Parlement européen et par le Conseil des ministres de l'UE, en vue de son adoption d'ici la conférence de Marrakech, COP22, en novembre.

Il appartient également à chaque Etat membre de ratifier au plan national l'Accord de Paris. La France le fera après le passage au Sénat prévu le 8 juin prochain.

La présidente de la COP21 multipliera les contacts avec les 27 partenaires de l'UE pour que les calendriers de ratification soient connus.

La ratification par l'Union européenne témoignera de la volonté de l'Union et de ses Etats membres d'être en mesure de déposer l'ensemble de leurs instruments de ratification avant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.

Ségolène Royal a également rappelé l'importance de la mobilisation des fonds européens existants pour l' « initiative des énergies renouvelables en Afrique », et souhaité qu'une traduction concrète en termes de projets visibles soit apportée avant la COP22. Le Président de la Commission partage cette volonté et va examiner la liste de projets qu'elle lui a remise.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le mardi 7 juin 2016

*Anniversaire des 6 mois de l'adoption de l'Accord de Paris pour le climat
(12 décembre 2015 – 12 juin 2016)*

- Mardi 7 juin 2016 :

Ségolène Royal a inauguré la **centrale de géothermie profonde de Rittershoffen**. Cette **première mondiale** participe aux objectifs fixés par l'Alliance mondiale pour la géothermie à savoir multiplier par cinq la capacité installée de production d'énergie géothermique et au moins doubler le chauffage géothermique d'ici 2030, par rapport à leur niveau de 2014.

En parallèle, le **collège des Commissaires européens** s'est réuni pour examiner le **projet de décision de ratification par l'Union européenne de l'Accord de Paris**.

- Mercredi 8 juin 2016 :

Ségolène Royal présentera à 14h30 le **projet de loi de ratification de l'Accord de Paris devant le Sénat**, après l'avoir présenté le 17 mai 2016 devant l'Assemblée nationale qui l'avait alors adopté à une très large majorité.

- Jeudi 9 juin 2016 :

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat organise le **colloque « A mi-chemin entre la COP21 et la COP22, de Paris à Marrakech, quels enjeux pour le climat ? »** destiné à faire un point sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015, autour de personnalités politiques de premier plan et d'experts reconnus. Ce colloque débutera à 9h dans les salons de Boffrand.

A 14h00, Costa Gavras présentera le **projet « Les enfants du monde filment le climat »** à la Cinémathèque Française.

- Vendredi 10 juin :

Ségolène Royal réunit le **forum de haut niveau de la coalition pour le prix du carbone** de 9h à 12h30 au ministère de l'Environnement.

L'objectif de cet événement est d'apporter une vision politique pour élargir et approfondir les initiatives de tarification du carbone dans le monde.

L'après-midi, le **4^{ème} Business Dialogue, organisé à l'initiative de la France** se tiendra à l'Hôtel de Marigny et réunira 40 représentants d'entreprises, de fédérations professionnelles et de ministres européens et internationaux, Le Président de la République ouvrira cette séance.

- Semaine du 12 juin au 18 juin :

Le Président de la République François Hollande signera l'instrument de ratification de l'Accord de Paris sur le climat.

- Dates à retenir pour la COP21 :

Lundi 20 juin : Conseil Environnement des Ministres de l'Union européenne : **adoption de la ratification de l'Accord de Paris** – Bruxelles

Mardi 28 juin : **Business Climate Week** – Londres

Mercredi 29 et jeudi 30 juin : **G20 Energie** – Pékin

Du dimanche 3 juillet au mardi 5 juillet : **Septième Dialogue de Petersberg sur le climat** – Berlin

Lundi 18 juillet : **Forum méditerranéen de Tanger**

Mardi 19 et mercredi 20 juillet : **Forum de haut niveau sur les Objectifs de Développement durable (ODD)** aux Nations unies – New York

Août : déplacement en Afrique pour la **mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat et la mise en place de l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique**

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le mercredi 8 juin 2016

*Journée mondiale de l'océan :
Ségolène Royal appelle à la mise en œuvre de l'Accord de Paris
pour renforcer la protection de l'océan*

A l'occasion de la journée mondiale de l'océan, Ségolène Royal souligne l'absolue nécessité de protéger l'océan, véritable thermostat de la planète au regard du climat et de la biodiversité. La Présidente de la COP21 rappelle les principales actions portées par la France au niveau international :

- Pour la première fois depuis les 20 COP, l'océan a fait l'objet d'une journée dédiée lors des négociations internationales, à l'initiative de la France. Les participants ont soutenu l'inscription par le GIEC d'un **rapport spécial Océan** à son programme de travail. Cette avancée a été adoptée lors de la 43^e session plénière du GIEC à Nairobi du 11 au 13 avril 2016.
- A l'occasion du séminaire sur l'océan aux Nations unies le 21 avril dernier, Ségolène Royal, pour la France, et Laura Tuck, vice-présidente de la Banque mondiale, ont signé un partenariat pour **promouvoir une gestion intégrée des côtes**. Cette collaboration s'inscrit en appui des orientations de l'Union africaine en faveur d'une stratégie pour la croissance bleue, avec un projet de 300 millions de dollars à plusieurs dimensions : gestion des risques côtiers, sécurité maritime, pêche, économie bleue, dialogue stratégique des petites îles de l'Océan indien...

Retrouvez en ligne [la liste des participants au séminaire du 21 avril](#)

- Ségolène Royal soutient la proposition de créer une **coalition d'États de l'appel « Parce que l'océan »** pour protéger les pays les plus vulnérables au changement climatique, notamment les États insulaires.

- Concernant les **négociations sur la haute mer**, la France demande la création d'un **instrument juridique contraignant**, permettant de gérer durablement les espaces situés au-delà des zones économiques exclusives et de préserver ainsi les milieux marins.
- Lors de la réunion qui s'est tenue fin avril, l'Organisation Maritime Internationale a adopté un système de collecte de données sur les émissions de CO2 du transport maritime. Il s'agit d'une première étape en vue d'atteindre l'objectif défendu par la France, à savoir la **généralisation à l'international d'un système obligatoire de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions de CO2 pour le transport maritime**.
- Ségolène Royal a lancé le 6 juin 2016 au ministère la **mise en œuvre nationale du plan d'action des Objectifs de développement durable**. La France sera en première ligne pour la mise en œuvre de l'Objectif 14, qui prévoit de « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». A ce titre, la France soutient le principe d'une conférence des Nations unies, qui se tiendra à Fidji en 2017 qui suivra la mise en œuvre de l'objectif de développement durable dédié aux océans.
- Concernant la pollution par les débris marins, notamment les plastiques et micro-plastiques, et en particulier sur la prévention et la diminution des rejets d'origine terrestre, l'**interdiction des sacs plastique à usage unique**, décidée par Ségolène Royal et effective en France à compter du 1^{er} juillet 2016, témoigne de l'engagement fort de la France.
- Le rôle crucial assuré par les récifs coralliens, les mangroves et les écosystèmes côtiers sont également reconnus, ainsi que leur vulnérabilité spécifique aux impacts du changement climatique et des activités humaines. A ce titre, la France est fortement impliquée, puisqu'elle prendra prochainement **la co-présidence de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens**.

- De la COP21 à la COP22 : dates à retenir pour l'océan

- 8 juin : Afin de sensibiliser le grand public sur le rôle crucial de l'océan sur le climat, la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO et la Plateforme Océan et Climat organisent une journée de conférences à l'Unesco (Paris). <http://www.ocean-climate.org/>.
- Lundi 18 juillet : **Forum méditerranéen de Tanger**.
- Mardi 19 et mercredi 20 juillet : **Forum de haut niveau sur les Objectifs de Développement durable (ODD)** aux Nations unies – New York.

- Septembre 2016 : conférence internationale sur l'océan à Washington, à l'initiative de John Kerry et de la Présidente de la COP21.
- Fin septembre 2016 : **conférence dédiée à la sauvegarde de la Méditerranée**, lancée à la conférence nationale.
- Du 7 au 18 novembre 2016 : en accord avec le gouvernement du Maroc, une journée dédiée à l'**océan lors de la COP22**.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le vendredi 10 juin 2016

*Ségolène Royal salue la décision de la Commission européenne
d'accélérer la ratification de l'Accord de Paris*

La Commission européenne a présenté aujourd'hui 10 juin à Bruxelles une proposition de ratification de l'Accord de Paris par l'Union européenne.

Ségolène Royal salue cette décision qui intervient quelques jours seulement après un entretien de la Présidente de la COP21 avec Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, pour accélérer la ratification de l'Accord de Paris par l'Union européenne, et l'adoption par le parlement français du projet de loi de ratification de l'Accord.

« Cette décision permet à l'Europe de rester exemplaire et de garder sa capacité d'entraînement, et je suis convaincue que le Parlement, le Conseil et les États membres achèveront leurs procédures de ratification sans retard » a indiqué Ségolène Royal.

« Le projet de décision de ratification par l'Union européenne de l'Accord de Paris sera présenté au Conseil environnement des ministres européens du 20 juin prochain, puis il sera examiné par le Parlement européen et par le Conseil des ministres de l'Union européenne le 28 juin, en vue de son adoption d'ici la COP22, prévue en novembre prochain à Marrakech » a ajouté la Présidente de la COP21.

La Commission a l'intention de proposer dans les prochains mois aux États membres des objectifs visant à réduire les émissions dans les secteurs ne relevant pas du système d'échange de quotas d'émission, tels que les transports, l'agriculture et le bâtiment.

Les propositions que la Commission soumettra cet été, conjointement avec la révision du système d'échange de quotas d'émission, permettront de remplir les autres engagements de l'Union au titre de l'Accord de Paris et font partie intégrante de la politique ambitieuse de l'Europe de l'énergie en matière de changement climatique.

Prochaines étapes

La proposition de la Commission relative à la ratification de l'Accord de Paris au nom de l'Union européenne est actuellement soumise à l'approbation du Parlement européen et du Conseil. Elle revêt la forme d'une décision du Conseil. L'approbation du Parlement européen est requise avant l'adoption de la décision par le Conseil. Lorsque la décision aura été approuvée, le Conseil désignera la ou les personnes qui déposeront l'instrument de ratification, au nom de l'Union européenne, auprès du Secrétaire général des Nations unies.

Parallèlement, les États membres de l'Union européenne devront ratifier l'Accord de Paris individuellement, conformément à leurs procédures parlementaires nationales.

L'Accord de Paris entrera en vigueur dès lors qu'il aura été ratifié par 55 pays représentant au moins 55 % des émissions mondiales.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



Présidente de la COP21
*(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le vendredi 10 juin 2016

*Forum de haut niveau sur le prix du carbone
au ministère de l'Environnement*



La ministre Ségolène Royal, Présidente de la COP21, a présidé, au ministère de l'Environnement, le Forum de haut niveau sur le prix du carbone.

Ce Forum de haut niveau, qui se déroule **6 mois après la COP21 et 2 jours après le vote par le Parlement du projet de loi de Ratification de l'Accord de Paris sur le climat**, se divise en 2 sessions :

- **Session 1 : « Initiatives locales et initiatives des entreprises pour atteindre l'ambition de Paris : comment étendre, approfondir et relier les initiatives prix du carbone mondiales ? ».**

En avril 2016, le panel de haut niveau pour le prix du carbone a appelé à un **doublé de la couverture du prix du carbone dans le monde d'ici 2020 et à un nouveau doublement d'ici 2030.**

Élargir le prix du carbone signifie soit mettre en place de nouvelles initiatives de tarification, soit élargir le périmètre des initiatives existantes.

Les initiatives régionales ont souvent montré le chemin vers une action à un niveau national et continueront à jouer un rôle central. Les entreprises et la société civile qui ont une attente réelle de mesures pour lutter contre le changement climatique, seront essentielles pour maintenir et élargir les mécanismes de tarification du carbone.

La tarification du carbone doit avoir pour objectif de donner des incitations à changer les comportements de consommation, de production, et de provoquer des décisions d'investissement dans l'économie bas carbone. Des éléments clés pour renforcer le prix du carbone sont proposés :

1. inclure la tarification du carbone dans un cadre politique crédible de long terme,
 2. supprimer les subventions et les exemptions inefficaces,
 3. mettre en œuvre un cadre facilitateur pour la tarification du carbone.
- Patrick Vincent Verkooijen, Conseiller spécial changement climatique à la Banque Mondiale est le modérateur de cette session.

- **Session 2 : « *Recyclage des recettes carbone : transformer les coûts en opportunités* ».**

En 2015, les gouvernements ont généré **26 milliards de dollars de revenus issus des politiques de tarification du carbone** (revenus carbone) dans le monde. Les bénéficiaires et les co-bénéficiaires de mettre un prix sur le carbone peuvent s'accroître en recyclant efficacement les revenus. Les politiques de tarification du carbone déjà mise en œuvre, telles que les taxes carbone et les systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE), peuvent fournir un retour d'expériences utiles sur le recyclage des revenus carbone. **Un cadre décisionnel et de gouvernance bien défini est nécessaire pour assurer le recyclage efficace des revenus carbone**, plusieurs pistes peuvent être soumises aux décideurs politiques :

1. **planifier l'utilisation des revenus carbone** dès la conception des politiques de tarification du carbone et établir des objectifs et lignes directrices pour l'affectation de ces revenus,
 2. **engager une consultation publique avec les parties prenantes** afin d'identifier clairement les priorités en matière de dépenses et de garantir leur soutien,
 3. **établir des systèmes de suivi, de déclaration et de vérification** qui peuvent fournir des données précises sur l'impact de la distribution des revenus,
 4. **déterminer des points d'étape pour actualiser le plan de dépenses des revenus** afin de considérer toute modification des objectifs et d'améliorer son efficacité environnementale et économique dans la perspective de tendre vers « l'effet de recyclage des recettes » le plus élevé,
 5. **développer les garanties** pour compenser les bénéficiaires en cas de manque à gagner sur les revenus attendus,
 6. **communiquer régulièrement les progrès au public pour encourager la transparence** tout en démontrant l'efficacité des politiques de tarification du carbone et d'affectation des recettes,
 7. **identifier les moyens de maximiser l'utilité de ces revenus.**
- Benoit Leguet, Directeur Exécutif d'I4CE est le modérateur de cette session.

Dans le cadre de la coalition pour un prix du carbone mise en place lors de la COP 21, **Ségolène Royal a chargé Pascal Canfin, Gérard Mestrallet et Alain Grandjean de lui faire des propositions concrètes sur la mise en place d'un prix du carbone** permettant d'orienter les investissements des citoyens, des élus et des entreprises vers les projets et les produits les plus favorables au climat. **Un rapport intermédiaire est remis à la Présidente de la COP21 au cours de ce Forum de haut niveau.**

La coalition pour le prix du carbone

74 pays et plus de 1000 entreprises ont formé une coalition pour le prix du carbone en septembre 2014, lors du sommet sur les changements climatiques du secrétaire général des Nations unies. **L'ambition de cette coalition est d'alimenter un dialogue fructueux entre décideurs publics et privés** sur les opportunités d'étendre les politiques de tarification du carbone. La France, l'Allemagne, le Mexique, le Canada, le Chili ou encore l'Éthiopie font partie de cette coalition.

La stratégie nationale bas carbone de la France

La stratégie nationale bas carbone organise, secteur par secteur, la baisse des émissions de gaz à effet de serre. En donnant de la visibilité aux acteurs économiques sur les objectifs à atteindre sur des périodes de cinq ans, la stratégie offre des opportunités pour une meilleure coordination des efforts, en s'appuyant sur une panoplie d'instruments où le prix du carbone jouera pleinement son rôle.

Retrouvez :

- en ligne [le dossier participant du Forum de haut niveau sur le prix du carbone](#) ;
- en pièces jointes le programme et la note « Prix du carbone : pour une Coalition pour le climat » ;
- en ligne [le communiqué](#).

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le lundi 13 juin 2016

Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat de Corse 13 juin 2016

*Ségolène Royal salue la mobilisation pionnière de la Corse
en faveur de la transition énergétique :
la Corse est le premier territoire doté
d'une programmation pluriannuelle de l'énergie
en France*

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, a participé aujourd'hui au Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat de Corse à Ajaccio.

Lors de sa dernière visite, la Ministre avait invité la Corse à engager l'élaboration de la Programmation pluriannuelle de l'énergie sans attendre la promulgation de la loi de transition énergétique. Ce défi a été relevé, il s'agit du premier territoire en France doté d'une PPE.

La PPE Corse s'appuie sur trois priorités :

- tripler les efforts d'efficacité énergétique,
- porter la part des énergies renouvelables de 15 % à 22 % de la consommation totale de l'énergie finale et de 31 % à 40 % sans l'électricité d'ici à 2023,
- sécuriser l'alimentation énergétique de la Corse, avec l'arrivée du gaz naturel et la conversion des centrales thermiques.

- Efficacité énergétique, pour réduire Les consommations d'énergie et améliorer le pouvoir d'achat :

La Collectivité territoriale de Corse a engagé un programme de rénovation énergétique de l'habitat pour lutter contre la précarité énergétique. Les actions d'économie de l'énergie pourront bénéficier d'un financement de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), pour les projets supérieurs à 1 million d'euros. **Ségolène Royal a demandé à la Commission de régulation de l'énergie d'adopter la méthodologie attendue afin que ce dispositif prenne désormais aussi en charge les plus petits projets, pour accompagner la rénovation énergétique de l'habitat diffus.**

- Énergies renouvelables : pour aller vers l'autonomie énergétique

. Hydroélectricité

En clôture de la Conférence environnementale 2016, la Ministre de l'Environnement a lancé un appel d'offres pour les développements des petites installations hydroélectriques. La Corse dispose d'un potentiel important pour le développement de la petite hydroélectricité, à hauteur de 12 MW d'ici 2023 : la Corse pourra donc se mobiliser dans le cadre de cet appel d'offres, et **Ségolène royal veillera à ce qu'il n'y ait pas de frein dans l'instruction.** S'agissant de la grande hydroélectricité, ressources majeures pour la Corse, **Ségolène Royal a demandé aux services de l'Etat d'engager sans délai, avec toutes les parties prenantes, les études comparatives sur les projets hydroélectriques de l'Olivèse, de Letia et du suréquipement du Rizzanese, ainsi que l'étude sur la Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) de Sampolo, prévues par la PPE.**

. Énergies renouvelables et stockage

En 2015, Ségolène Royal a lancé un appel d'offres, d'un volume total de 50 MW, pour le développement de solaire couplé à des installations de stockage, dans les zones non-interconnectées. **La Corse, qui s'est beaucoup mobilisée sur cet appel d'offres, remporte un tiers (18MW) du volume total que la Ministre a attribué, avec 8 projets lauréats.** Les lauréats bénéficieront d'un tarif d'achat de 204€/MWh en moyenne. Grâce à la réalisation des projets attribués, la Corse atteindra les objectifs 2018 fixés dans la PPE pour les énergies renouvelables avec stockage.

Compte-tenu de la mobilisation dans les zones non-interconnectées, la Ministre de l'Environnement de lancer une nouvelle édition de l'appel d'offres, pour une capacité de 50 MW.

. Chaîne gazière, pour assurer la sécurité de l'approvisionnement Ségolène Royal a validé l'inscription dans la PPE Corse du cadre retenu pour amener le gaz naturel et ainsi approvisionner les centrales électriques en substitution du fioul. La loi de transition énergétique prévoit que les études préparatoires soient financées par la CSPE. EDF va conduire une étude technique et économique sur l'infrastructure, pour affiner le schéma d'une barge au large de Bastia et d'une canalisation entre la centrale de Lucciana et Ajaccio. Un projet de cahier des charges a été établi, il doit être validé par la CTC et l'Etat pour lancer l'étude en juillet. **Ségolène Royal attend ses conclusions d'ici la fin de l'année et lance dès maintenant un processus d'identification des candidats susceptibles de construire et d'opérer la barge de canalisation ainsi qu'une mission d'inspection pour déterminer le cadre réglementaire qui sera applicable à l'infrastructure, en particulier à la canalisation.**

L'autorisation d'exploiter de la nouvelle centrale du Vazzino à Ajaccio, à construire, a été délivré par arrêter de la ministre du 14 avril 2016. La Ministre fixe l'objectif que le gaz soit disponible dès la mise en service de la nouvelle centrale du Vazzino, d'ici 2023.

- Électrification rurale en faveur d'une électricité de qualité pour tous :

En 2002, une contribution spéciale de 18,9 millions d'euros a été prévue pour améliorer la qualité de l'approvisionnement électrique dans les territoires ruraux de l'île. Depuis, seuls 3,5 millions d'euros ont pu être versés au profit des deux syndicats d'électrification corses. **Ségolène Royal a débloqué la situation pour que l'Etat puisse honorer son engagement. Les deux syndicats obtiendront sur la période 2016-2020, les 15,4 millions d'euros restants.** Dès 2016, 3,7 millions d'euros seront versés et permettront d'engager les travaux les plus urgents sur les réseaux basse tension sur l'île, et de favoriser l'insertion des énergies renouvelables. Cette solution sera soumise pour approbation aux élus du conseil national de l'électrification rurale le 6 juillet prochain.

En tant que Présidente de la COP21, Ségolène Royal salue la mobilisation pionnière de la Corse, île à énergie positive, qui montre l'exemple à l'ensemble des territoires insulaires du Monde : la Corse a su saisir les opportunités que peut représenter l'insularité, au service d'une transition énergétique dynamique.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le mardi 14 juin 2016

*Ségolène Royal lance le prix international du meilleur reporting climatique
des investisseurs pour mobiliser les acteurs des marchés financiers
dans la lutte contre le changement climatique*

Coalition sur le prix du carbone – COP21

- Avec la loi transition énergétique pour la croissance verte, la France est le premier pays au monde à rendre obligatoire la publication, par les investisseurs, d'informations sur leur contribution aux objectifs climatiques et aux risques financiers associés.
- Le prix permettra d'alimenter les réflexions des groupes de travail internationaux comme celui du Conseil de Stabilité Financière (FSB) travaillant sur l'information financière et sur les risques liés au climat pour les investisseurs.
- **Les prix seront remis par la ministre fin octobre 2016.**
- Les candidats peuvent consulter le règlement et déposer leur dossier de candidature dès maintenant sur le site du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Prix-du-meilleur-reporting>



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le mercredi 15 juin 2016

Cérémonie solennelle de ratification de l'Accord de Paris

A l'occasion de la cérémonie solennelle de ratification de l'Accord de Paris, Ségolène Royal vous transmet un dossier de presse et une présentation des actions pour la COP21.

[Retrouvez les documents en ligne](#)

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le mercredi 22 juin 2016

*Conseil Environnement du 20 juin 2016 : Ségolène Royal a demandé
aux États membres d'accélérer le calendrier de ratification de l'Accord
de Paris et les appelle à rehausser l'ambition du marché carbone européen ;
elle demande à la Commission de revoir sa définition des perturbateurs
endocriniens, et réaffirme son opposition au glyphosate*

Ségolène Royal a participé au Conseil Environnement des ministres de l'Union européenne le 20 juin 2016 à Luxembourg.

Marché carbone européen : Ségolène Royal a rappelé la nécessité d'un système ETS plus ambitieux : la réforme de l'ETS doit refléter l'ambition de l'Accord de Paris et l'objectif européen de long terme, soit 80 à 95 % de réduction en 2050. Ségolène Royal a rappelé sa proposition de corridor de prix, qui ne s'apparente pas à une taxe mais à une régulation des enchères pour soutenir le prix de façon prévisible. Le système doit être aussi plus juste face au risque de fuites de carbone, d'où la proposition française d'un meilleur ciblage des allocations de quotas à titre gratuit, permettant aux industries les plus exposées aux risques de délocalisation d'être efficacement protégées contre les risques de fuites de carbone.

Ratification de l'Accord de Paris : Ségolène Royal a remercié la Commission pour sa présentation du projet de décision du Conseil autorisant la ratification par l'UE de l'Accord de Paris, qui avait été adopté par le Collège des commissaires le 10 juin. Elle a marqué son souhait que l'adoption de cette décision par le Conseil puisse intervenir au prochain Conseil environnement du 17 octobre, après approbation du Parlement européen, soit avant la CoP22 à Marrakech. Elle a remercié la présidence néerlandaise pour la déclaration adoptée par le Conseil, qui réitère la volonté de l'UE et de ses États membres de ratifier l'Accord avant son entrée en vigueur afin que l'UE garde son leadership sur le climat.

Perturbateurs endocriniens : Ségolène Royal a souligné sa vive préoccupation concernant les propositions de critères d'identification des perturbateurs endocriniens faites par la Commission le 15 juin. Ces propositions ne permettent pas, en l'état, d'assurer un niveau suffisant de protection de la santé humaine et de l'environnement, et vont à l'encontre du principe de précaution. Ségolène Royal a par ailleurs marqué que la France votera contre le prolongement de l'autorisation du glyphosate au prochain comité d'appel du 24 juin.

Economie circulaire : Ségolène Royal a insisté sur le besoin de prendre des mesures spécifiques relatives à l'allongement de la durée de vie des produits, et à la nécessaire réduction des déchets marins. Pour amplifier l'ambition du plan d'action proposé par la Commission, des progrès restent à accomplir dans la définition d'un objectif européen relatif à l'utilisation efficace des ressources, permettant de découpler la croissance de nos économies et notre consommation de matières, ainsi que dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui pourrait s'inspirer de la loi que la ministre a fait adopter en janvier dernier.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



Paris, le jeudi 23 juin 2016

Invitation presse
Climat, biodiversité, croissance bleue :
quelles solutions pour la Méditerranée ?

Dans le cadre de la coalition Océan de la COP21
et de la conférence nationale de la mer et de l'Océan

Ségolène Royal,
ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat et
Présidente de la COP

vous invite à un séminaire

Climat, biodiversité, croissance bleue :
quelles solutions pour la Méditerranée ?



COP21-CMP11



Pour la croissance bleue et le climat

Le lundi 27 juin 2016 de 15h à 18h

au Musée national de la Marine
17 place du Trocadéro et du 11 novembre, 75116 Paris

L'ensemble du séminaire est ouvert à la presse.

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le lundi 27 juin 2016

Ségolène Royal ouvrira le deuxième sommet Entreprises et climat à Londres

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, et Présidente de la COP21 ouvrira demain, la deuxième édition du rassemblement annuel des entreprises, des investisseurs et des décideurs sur l'action climatique (<http://www.businessclimatesummit.com>).

Une quinzaine de thématiques seront abordées pendant deux jours avec 800 participants avec des interventions des dirigeants d'entreprises, de représentants de gouvernements, de leaders de coalitions de l'agenda de l'action ou d'acteurs de la société civile.

Ils conviendront d'une feuille de route pour accélérer la transition bas-carbone et soutenir la croissance verte.

Après la première édition organisée à Paris en mai 2015, cet évènement de l'action climatique doit permettre aux entreprises de venir rendre compte de leurs engagements et en prendre de nouveaux chaque année.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, 28 June 2016

Ségolène Royal announces « Energy and Ecological Transition for Climate » labelling for first investment funds



The certifying bodies selected in March 2016 by the Ministry for the Environment, Energy and Oceans, Novethic and EY France, have since received applications from investors and asset managers who wish to obtain the Energy and Ecological Transition for Climate Label, which was created in December 2015.

The first six funds have just been labelled for a total amount of assets under management of 715¹ million EUR (over a billion EUR targeted). These are:

Sycomore Éco Solutions (30 million EUR, 100 targeted), presented by the asset management company Sycomore. This equity fund invests an important share of its assets in ecological activities and follows a demanding environmental philosophy that is likely to send a positive signal to businesses that adapt their business models to ecological and climate-related requirements.

¹ Amounts per fund have been rounded.

Mirova Eurofideme 3 (350 million EUR, 600 targeted), presented by the asset management company Mirova. This infrastructure fund is focused on renewable energies and aims to invest in clean energies within Europe. This SICAV (open-ended investment fund) invests in debt securities issued for energy and ecological transition while ensuring transparency on how the capital raised is used.

Mirova Green Bonds Global (65 million EUR). This green bond fund carries out systematically an ESG review of each financed project.

Mirova Europe Environmental Equity Fund (160 million EUR). This thematic equity fund invests in shares of European companies that are positively geared toward environmental challenges, in other words they offer innovative solutions in three major areas: energy efficiency, the food production cycle and water management.

Demeter 4 infra (60 million EUR, 100 targeted), presented by the asset management company Demeter Partners. This infrastructure fund invests in projects that are ready-to-build and already in operation, targeting sectors linked to the environment and to the energy and ecological transition, specifically renewable energies, energy efficiency and water or waste processing.

PREDIREC EnR 2030 (45 million EUR, 200 targeted), presented by the asset management company ACOFI Gestion. This bond fund aims to meet the needs of stakeholders in the wind or photovoltaic sectors over periods of 5 to 15 years. The financing provided allows stakeholders in the renewable energy sector to retain ownership of their asset portfolios and to hold on to the management of their facilities whilst conducting other projects in France and elsewhere in the world.

These first labels are a testament to the mobilisation of private investment in the energy and ecological transition. Other funds are soon expected, leading to a total value of labelled funds that could reach a target of two billion EUR in investments in green growth.

More information on the “Energy and Ecological Transition” label can be found on the Ministry’s website:

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-label-transition-energetique-et.html>

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mardi 28 juin 2016

Ségolène Royal annonce la labellisation « Transition énergétique et écologique pour le climat » des premiers fonds d'investissement



Les labellisateurs sélectionnés en mars 2016 par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Novethic et EY France, ont reçu depuis lors les candidatures des investisseurs et des sociétés de gestion de portefeuille qui souhaitent obtenir le label « Transition énergétique et écologique pour le climat » créé en décembre 2015.

Six premiers fonds viennent d'être labellisés pour un montant actuel d'encours de 715 millions EUR¹ (plus d'un milliard en cible). Il s'agit de :

Sycomore Éco Solutions (30 millions EUR, 100 en cible), présenté par la société de gestion Sycomore. Ce fonds actions investit une part importante de ses encours dans les éco-activités et répond à une philosophie environnementale exigeante, susceptible d'envoyer un signal positif aux entreprises qui adaptent leur modèle d'affaires aux impératifs écologiques et climatiques.

¹ Les données par fonds ont été arrondies.

Mirova Eurofideme 3 (350 millions EUR, 600 en cible), présenté par la société de gestion Mirova. Ce fonds infrastructures est dédié aux énergies renouvelables et a pour objectif d'investir dans les énergies propres en Europe. Cette SICAV investit dans des titres de dette en faveur de la transition énergétique et écologique en assurant la transparence sur la destination des capitaux levés.

Mirova Green Bonds Global (65 millions EUR). Ce fonds d'obligations vertes procède à une analyse ESG de chaque projet financé.

Mirova Europe Environmental Equity Fund (160 millions EUR). Ce fonds actions thématique investit dans des actions de sociétés européennes exposées positivement aux enjeux environnementaux, c'est-à-dire qui fournissent des solutions innovantes autour de trois thèmes majeurs : l'efficacité énergétique, le cycle de production agroalimentaire et la gestion de l'eau.

Demeter 4 infra (60 millions EUR, 100 en cible), présenté par la société de gestion Demeter Partners. Ce fonds d'infrastructures investit dans des projets prêts à construire et déjà en opération ciblant les secteurs liés à l'environnement et à la transition énergétique et écologique, principalement les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le traitement des eaux ou des déchets.

PREDIREC EnR 2030 (45 millions EUR, 200 en cible), présenté par la société de gestion ACOFI Gestion. Ce fonds de prêts obligataires vise à répondre aux besoins des acteurs des filières éolienne ou photovoltaïque sur des durées de 5 à 15 ans. Les financements apportés permettent aux acteurs du secteur des énergies renouvelables de rester propriétaires de leurs portefeuilles d'actifs et de conserver la gestion de leurs parcs tout en menant d'autres projets en France et à l'international.

Ces premières labellisations témoignent de la mobilisation de l'investissement privé en faveur de la transition énergétique et écologique. D'autres fonds sont prochainement attendus pour un montant total des fonds labellisés qui pourrait atteindre 2 milliards EUR d'investissements en cible au profit de la croissance verte.

Retrouvez toutes les informations relatives au label « Transition énergétique et écologique pour le climat » sur le site du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-label-transition-energetique-et.html>

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le vendredi 1^{er} juillet 2016

7^{ème} dialogue de Petersberg sur le climat

La présidente de la COP21, Ségolène Royal, participera à la 7^{ème} édition du dialogue dit de Petersberg à Berlin du 3 au 5 juillet.

Réunissant une quarantaine de ministres, cette rencontre, créée en 2010 par la chancelière Angela Merkel après les résultats décevants de la COP de Copenhague, permet des échanges informels et directs entre des pays représentant les grands groupes de négociation au sein de la convention Climat. Placé sous l'égide de la chancelière et organisé par le ministère allemand de l'Environnement, ce rendez-vous annuel vise à faciliter le travail des présidences successives des COP.

Le thème général de la session de cette année est « Faire de l'Accord de Paris une réalité ». Il y sera naturellement question de l'entrée en vigueur de cet accord et Ségolène Royal appellera une nouvelle fois tous les pays à ratifier ce texte le plus rapidement possible. Seront également débattus les modalités du soutien international à la mise en œuvre des contributions nationales, les voies à suivre pour atteindre l'objectif de long terme de neutralité carbone, et les moyens d'orienter les flux financiers vers des investissements cohérents avec l'Accord de Paris, comme la tarification du carbone.

Cette réunion permettra enfin de débattre des résultats attendus à la COP22 de Marrakech. Il y sera en particulier question des mesures souhaitables pour encourager la transition énergétique, en particulier grâce aux nombreuses coalitions d'acteurs lancées à Paris dans le cadre de l'Agenda de l'action.

La Présidente de la COP, Ségolène Royal

Paris, le mercredi 6 juillet 2016

Eau et climat :

Les entreprises et les spécialistes du domaine de l'eau s'engagent pour l'adaptation au changement climatique

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, Présidente de la COP21, a accueilli au ministère le 6 juillet les représentants d'entreprises privées et les spécialistes de l'eau du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'Agence française de développement.

L'importance cruciale d'une gestion plus responsable de l'eau à l'échelle mondiale a été soulignée. La ministre souhaite que le secteur privé français prenne des initiatives dans ce domaine et contribue ainsi, par son engagement, à encourager dans le cadre des négociations climatiques une dynamique internationale : réduire son empreinte carbone et son empreinte eau sont les deux faces d'un même combat contre les dérèglements climatiques ».

Cette réunion a permis d'avancer sur les points suivants :

- **l'adhésion de nouvelles entreprises à l'Alliance des entreprises pour l'eau** et leurs participations à ses actions et objectifs,
- **les actions déterminantes au sein des grands secteurs industriels** pour contribuer à la préservation de la ressource dans les zones vulnérables en particulier dans le tourisme, la construction, les services aux collectivités,
- **l'accompagnement des pays** qui ont fait de l'eau une priorité dans leurs contributions nationales pour le climat (iNDC).

Les prochaines étapes :

- la Conférence Internationale sur l'eau et le climat se tient à Rabat, les 11 et 12 juillet prochain, sous le haut patronage du Roi du Maroc,
- la Semaine mondiale de l'eau du 23 au 28 août à Stockholm accueille l'Alliance du business pour l'eau et le climat,
- le Sommet des territoires « Climate Chance », les 26-28 septembre à Nantes, permettra d'évoquer le rôle des collectivités dans le domaine de l'eau,
- lors de la COP22 à Marrakech, la présidence marocaine fera de l'adaptation et de l'eau un axe prioritaire.

Eau et climat :

L'eau, ressource très vulnérable, est au cœur des enjeux du changement climatique : **l'Accord de Paris prévoit des actions sur l'atténuation et sur l'adaptation**. Pour amplifier cette dynamique, plusieurs initiatives ont également été lancées lors de la COP21 :

- **le Pacte de Paris pour l'eau**, initié par le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU) promeut la gestion intégrée des ressources en eau et impulse des projets pour l'eau et l'adaptation au changement climatique. Il rassemble 350 adhérents dans 87 pays,
- **l'Alliance des entreprises pour l'eau et le climat** vise à inciter les entreprises à mesurer et réduire leur empreinte eau. Son animation est assurée conjointement par SUEZ Environnement, le CDP Water, le CEO Water Mandate du Pacte Mondial des Nations Unies et le World Business Council for Sustainable Development. 30 entreprises sont aujourd'hui mobilisées dans l'Alliance, dont plusieurs sont françaises. Parmi elles, Carrefour, Danone, Engie et Veolia,
- **l'initiative des Mégalofoles pour l'eau** permet aux grandes villes de s'engager, ainsi que la société civile au travers de campagne de sensibilisation « Climate is Water » et du livre blanc des jeunes pour l'eau.

Entreprises présentes : CICA, Danone, EDF, Engie, Kering, Lafarge-Holcim, L'Oréal, Michelin, Sanofi, Saur, Suez, Syntec Ingénierie, Terrena, Total, Vallourec, Veolia, Vinci.



Ségolène Royal
Présidente de la COP21

Paris, le jeudi 7 juillet 2016

Invitation presse

Ségolène Royal reçoit le rapport sur le prix du carbone

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21,
reçoit le rapport sur le prix du carbone demandé à
Pascal Canfin, Alain Grandjean et Gérard Mestrallet
dans le cadre de la Coalition sur le prix du carbone COP21

Lundi 11 juillet à 15h
ministère de l'Environnement, 244 boulevard Saint-Germain – Paris 7^{ème}

La coalition pour le prix du carbone

74 pays et plus de 1 000 entreprises ont formé une coalition pour le prix du carbone en septembre 2014, lors du sommet sur les changements climatiques du secrétaire général des Nations unies. L'ambition de cette coalition est d'alimenter un dialogue fructueux entre décideurs publics et privés sur les opportunités d'étendre les politiques de tarification du carbone. La France, l'Allemagne, le Mexique, le Canada, le Chili ou encore l'Éthiopie font partie de cette coalition, lancée officiellement le 30 novembre 2015 à l'ouverture de la COP21.

[Lettre de mission sur le prix du carbone au niveau européen](#)

Merci de vous accréditer en précisant votre numéro de carte de presse :
secretariat-presse@developpement-durable.gouv.fr



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le lundi 11 juillet 2016

*Ségolène Royal annonce les actions qu'elle engage
à la suite de la mission sur le prix du carbone de
Gérard Mestrallet, Pascal Canfin et Alain Grandjean*

Ségolène Royal, présidente de la COP, a reçu aujourd'hui les conclusions de la mission qu'elle avait confiée début avril à MM. Mestrallet, Canfin et Grandjean, en vue de mettre en place un prix du carbone efficace, prévisible et coordonné dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris sur le climat.

- Le rapport fait 10 propositions opérationnelles, notamment pour introduire un **corridor de prix du carbone au niveau européen** sous la forme d'un prix minimum et maximum des mises aux enchères de quotas carbone pour orienter les investissements vers les solutions bas-carbone.
- La Ministre s'est félicitée que plusieurs parlementaires européens aient déposé un amendement en ce sens dans le cadre de la révision en cours de la directive sur le marché carbone européen. La France soutiendra cette proposition qui doit permettre à l'Union européenne de respecter ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre cohérents avec l'Accord de Paris sur le climat.
- Avec un prix du carbone européen d'au moins 20 euros par tonne, les **revenus reçus par la France grâce aux ventes aux enchères pourraient atteindre près d'un milliard d'euros par an**, contre 315 millions d'euros en 2015 à cause de prix trop bas. Ces recettes contribueront à la lutte contre la précarité énergétique et pourront également alimenter le fonds de financement de la transition énergétique créé par Ségolène Royal.

- Ainsi qu'annoncé par le Président de la République lors de la conférence environnementale, **un prix plancher du carbone sera mis en place au 1^{er} janvier 2017 sur le secteur électrique français** : la mission propose que ce prix plancher soit concentré sur les centrales à charbon, de telle sorte que le gain environnemental soit significatif tout en préservant la sécurité du système électrique.
- Pour finaliser les modalités techniques de cette mesure, Ségolène Royal a missionné, conjointement avec le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, les inspections générales des ministères concernés. Leurs premières conclusions seront attendues pour la fin du mois de juillet, afin de l'inscrire dans le prochain projet de loi de finances.
- Enfin, la Ministre proposera au président de la Banque mondiale de mettre en place une **initiative de haut niveau pour fixer un prix du carbone désirable au niveau international**, qui permettrait à tous les pays Parties à l'Accord de Paris sur le climat, en fonction de leurs capacités respectives, de réaliser l'objectif de limiter la hausse des températures à 2°C voire 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle.
- Ségolène Royal continuera également à promouvoir le sujet du prix du carbone au niveau international à travers la « Carbon pricing leadership coalition » créée lors du lancement de la COP21, et qui réunit les Chefs d'Etats engagés en faveur du prix du carbone. La présidente de la COP invite tous les États, ainsi que les acteurs économiques, à rejoindre cette coalition.

Retrouvez le rapport de la mission Canfin–Grandjean–Mestrallet et ses dix recommandations :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_mission_11_juillet_17h16.pdf

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

Propositions pour des prix du carbone alignés avec l'accord de Paris

La mission démontre que **le système européen d'échange de quotas d'émissions et le prix carbone qui en découle**, malgré les propositions de réforme actuellement sur la table, **sont insuffisants**. En l'état, ils ne permettent pas d'atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris : maintenir le réchauffement climatique mondial bien en-dessous de 2°C.

Le rapport conclut donc qu'**il est nécessaire de compléter le dispositif actuel du marché par un mécanisme de corridor de prix** pour donner plus de visibilité aux acteurs économiques et accélérer les réductions d'émissions de gaz à effet de l'Union Européenne.

Avec un prix minimum et un prix maximum, le corridor de prix viendrait jouer le rôle de « **corde de rappel** » sur le niveau de prix pour déclencher au plus vite les investissements vers les technologies bas carbone. Il compléterait ainsi les propositions visant à réduire la quantité de quotas en circulation, en donnant un signal clair aux investisseurs qui permettrait par exemple de réduire le recours au charbon dans la production d'électricité en Europe.

La mission propose que **le prix plancher soit compris entre 20 et 30 euros en 2020 et le prix plafond situé à 50 euros en 2020**. Ces valeurs limites augmenteraient de 5 à 10 % par an afin que la valeur du prix plancher atteigne **a minima 50 euros en 2030** et devraient être **révisées tous les cinq ans** - rythme sur lequel les engagements des États pour lutter contre le changement climatique seront également revus à la hausse.

Le rapport fait aussi des propositions pour mettre en œuvre l'engagement pris par le Président de la République lors de la Conférence environnementale d'instaurer un prix plancher du CO₂ en France afin d'**accélérer la sortie du charbon**. Pour obtenir un maximum de bénéfices environnementaux et limiter les risques sur la sécurité d'approvisionnement électrique, la mission propose plusieurs solutions comme l'augmentation d'une taxe existante sur le charbon comme la TICC, la mise en place d'une taxe différenciée en fonction du rendement des centrales, ou d'encadrer la sortie du charbon par des normes d'émissions des centrales thermiques.



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le mardi 26 juillet 2016

*Olafur Eliasson
Exposition d'art contemporain au château de Versailles
préparation d'un événement Art et Climat*

**Dans le cadre de la préparation d'un événement Art et Climat,
Ségolène Royal, Présidente de la COP21,
se rend au château de Versailles,
mercredi 27 juillet 2016 à 12h,
pour découvrir l'exposition d'art contemporain d'Olafur Eliasson,
en présence de l'artiste.**



Merci de vous accréditer en précisant votre n° de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 78 31

Little Sun, « l’alliance solaire des enfants »

Little Sun est un projet global permettant d’apporter une lumière propre, fiable et abordable aux 1,2 milliard de personnes dans le monde qui n’ont pas encore accès à l’électricité ; il fait écho à au moins 9 des 17 Objectifs de Développement Durable de l’ONU. Les lampes solaires Little Sun achetées au Nord permettent de subventionner des lampes vendues au Sud à moindre prix, dans les régions du monde encore non électrifiées, via un réseau de micro entrepreneurs locaux.

Le Ministère s’est déjà porté acquéreur de plus de 500 exemplaires du « Little Sun», qui ont été remis aux invités de la cérémonie anniversaire de la loi « Transition Energétique » le 22 juillet dernier, accompagnés d’un mot de la Ministre.

Jean-Luc Vilmouth : « la Tour de Miel »

L’œuvre de cet artiste est une sculpture vivante qui produit « de la biodiversité et du vivre ensemble ». Une communauté d’abeilles s’installe dans sa Tour de Miel spécifiquement conçue pour abriter plusieurs ruches juxtaposées, comme un « immeuble pour abeilles ». Un prototype a déjà été réalisé, en collaboration avec des spécialistes en apiculture de l’université de Kashiwa au Japon. Jean-Luc Vilmouth (France, 1952 – 2015) porte l’accent sur le lien entre l’habitat et ses occupants, entre nature et architecture, entre les hommes eux-mêmes.

Une Tour de Miel serait installée dans chaque région française, à proximité d’une école d’éducation prioritaire et/ou sur un territoire fortement engagé pour la protection de la biodiversité (urbain ou rural.) Le projet débiterait en Île-de-France, dans une école de l’agglomération qui accueillera bientôt une autre Tour « laboratoire pour la culture de demain » : la Tour Médicis, à Clichy-Montfermeil.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Présidente de la COP21
(21^e session de la conférence des parties à la convention-cadre
des Nations unies sur les changements climatiques)*

Paris, le mercredi 17 août 2016

*Ségolène Royal renforce l'engagement de la France dans la lutte contre
le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire d'éléphants
et de la corne de rhinocéros*

En complément de la suspension des réexportations d'ivoire brut d'éléphant effective depuis le 27 janvier 2015, **Ségolène Royal vient de signer un arrêté interdisant le commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros** sur le territoire national, sauf dérogation exceptionnelle. Cet arrêté concerne toutes les espèces d'éléphant et de rhinocéros.

Cet arrêté prévoit les nouvelles dispositions suivantes :

1. Le commerce des antiquités (objets travaillés datant d'avant 1947), actuellement libre de documents CITES, sera soumis à dérogation au cas par cas.
2. Le commerce et la restauration d'objets travaillés datant d'après mars 1947 et d'avant le 1^{er} juillet 1975 resteront possibles sous réserve d'avoir obtenu préalablement, au cas par cas, le certificat intra-UE (CIC) prévu par le règlement CITES.
3. Le commerce et l'utilisation commerciale de l'ivoire brut seront interdits quelle que soit l'ancienneté de cet ivoire. L'arrêté interdit également sur tout le territoire national et en tout temps le transport à des fins commerciales, le colportage, l'utilisation commerciale, la mise en vente, la vente ou l'achat de défenses et d'objets composés en tout ou partie d'ivoire des espèces d'éléphants ou de corne de rhinocéros.

4. La fabrication d'objets utilisant de l'ivoire sera interdite, quelle que soit l'ancienneté de l'ivoire utilisé.
5. La restauration d'objet en ivoire fabriqués après le 1^{er} juillet 1975 sera interdite, quelle que soit l'ancienneté de l'ivoire utilisé.
6. La vente d'objets en ivoire fabriqués après le 1^{er} juillet 1975 sera interdite, même si le propriétaire de cet objet est en mesure d'établir la légalité de son achat.

Cet arrêté va au-delà des dispositions en vigueur dans l'Union européenne. Le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil appliquant la CITES au sein de l'Union européenne prévoit en effet une dérogation générale pour le commerce des objets fabriqués avant le 1^{er} juin 1947, dont le commerce n'est soumis à aucun document spécifique.

Cet arrêté ne modifie pas le régime de la détention à titre privé d'ivoire et de corne, dont la détention reste libre.

Annoncée à Nairobi le 30 avril dernier, cette mesure répond à l'appel des 29 États africains membres de la Coalition pour l'Éléphant d'Afrique : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, RCA, Congo, RDC, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Sud Soudan, Tchad, Togo.

Cet arrêté a été soumis à la consultation publique qui a permis de recueillir 2551 avis entre le 7 juin et le 7 juillet dernier, chiffre très supérieur à la moyenne des consultations publiques, équivalent notamment à celui enregistré pour l'arrêté sur le loup.

Cet arrêté vient compléter les mesures déjà prises par Ségolène Royal, dès 2014, pour lutter contre le trafic des espèces menacées :

- Suspension immédiate de la délivrance des certificats d'exportation d'ivoire brut par la France.
- Appel aux autres États membres de l'Union européenne pour interdire à leur tour les exportations d'ivoire brut, comme le font déjà notamment l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni dès 2014.

- Coopération renforcée entre les services du ministère de l'Environnement et les douanes et relance du plan de coopération interministériel destiné à améliorer la synergie entre services afin de rendre la lutte contre la fraude plus efficace, en particulier aux frontières.
- Renforcement des sanctions prévues en cas de trafic d'espèces protégées (éléphants, rhinocéros, tigres, variétés de bois tropicaux, etc...). La loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, adoptée le 20 juillet, décuple les amendes encourues en cas d'infraction simple (elles passent de 15 000 à 150 000 euros) et les multiplie par cinq en cas de trafic en bande organisée, (de 150 000 à 750 000 euros).

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le mercredi 17 août 2016

Expédition scientifique en Arctique



Ségolène Royal, Présidente de la COP21, se déplace en Arctique dans le cadre d'une expédition scientifique avec Jean-Louis Etienne, le premier à avoir traversé en solitaire l'Arctique, et Gilles Bœuf, conseiller scientifique, sur les enjeux du réchauffement climatique (suite des travaux du cercle Arctique et feuille de route Arctique).

L'Arctique est la zone de la planète la plus touchée par le réchauffement climatique. « *La neige change de couleur* » souligne Jean-Louis Etienne. L'Arctique a une dimension planétaire puisque « la machine climatique », c'est l'échange entre la chaleur de la Terre et le froid des pôles. La visite de la présence française, acteurs et témoins du réchauffement climatique, et les présentations de la recherche sont des outils de crédibilité de la parole.

Programme

1^{er} jour

- Oslo

2^{ème} jour

- Ny-Alesund
- Accueil à AWIPEV-Base, questions de sécurité par Station Leader Verena Mohaupt (Zeppelin Seminar Room)

3^{ème} jour

- Accueil par le directeur Kings Bay Ole Oiseth : Ny-Alesund, Histoire et Stratégie pour l'avenir
- Les sciences de l'Institut Polaire Français Paul-Emile Victor (IPEV) au Spitsberg et en Arctique (Pascal Morin)
- Visite du laboratoire marin Kings Bay
- Visite du Sverdrup-Station, Institut polaire norvégien
- Participation au lancement d'un ballon météo quotidien
- Présentation de projets et observatoire de la base AWIPEV et présentation du plan pour le nouveau bâtiment de AWIPEV (Verena Mohaupt, Pascal Morin, Denis Mercier)
- Visite de l'observatoire Zeppelin
- Visite de Kartverket et nouvelles antennes géodésiques VLBI (interférométrie à très longue base) à Brandalspynten

4^{ème} jour

- Bateau en Kongsfjord, visite front des Glaciers
- Arrivée à la base Corbel en bateau, tour de la base
- Information sur les activités françaises de glaciologie (Florian Tolle), marche vers le glacier et la moraine
- Marche vers la falaise des oiseaux, information sur le programme ornithologique (Olivier Chastel)

5^{ème} jour

- Visite de l'observatoire permafrost AWIPEV à Bayelva et de la tour météo italienne (Stefano Ponti, scientifique d'Italie, Chef de base)
- Visite du Kongsfjordbutikken, le magasin le plus au Nord du monde
- Visite du musée

Biographie de Jean-Louis Etienne

Diplômé de médecine, de biologie et de médecine du sport, Jean-Louis Etienne est avant tout un homme d'une grande curiosité et un amoureux de la nature. En conséquence, il se consacre moins à la médecine qu'à sa passion : la découverte du monde. Dès les années 1970, il participe à de nombreuses expéditions sous différentes formes (voile, alpinisme) dont certaines contribuent grandement à sa renommée.

En 1986, il devient le premier homme à atteindre le pôle Nord en solitaire en tirant son traîneau pendant 63 jours. Lors de cette expérience, il acquiert la conviction que l'aventure est un formidable vecteur de transmission de valeurs. Depuis, il fait de chacune de ses expéditions une passerelle entre le monde scientifique et le grand public.

En 1989-1990, il effectue la traversée du continent blanc via le pôle Sud avec une équipe internationale et des chiens (Transantarctica). Il parcourt alors 6 300 km à travers l'Antarctique, tire des constats alarmants pour la planète et ne cesse, depuis, d'alerter sur les dangers qui la menacent. A l'issue de cette expédition et grâce à son action, le protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement en Antarctique est adopté (1991). Il transforme le continent blanc en réserve naturelle consacrée à la paix et à la science, pour cinquante ans.

Jean-Louis Etienne n'a de cesse de travailler la pédagogie de ses aventures. Très tôt, il entre en contact avec des responsables de l'éducation nationale et propose ses comptes-rendus d'expédition, disponibles sur un programme Minitel à destination des instituteurs. Il mène ainsi, entre 1990 et 1996, plusieurs expéditions à vocation pédagogique afin de faire connaître les régions polaires et comprendre le rôle qu'elles jouent sur la vie et le climat de la terre. À bord du voilier polaire Antarctica, il part pour la Patagonie, la Géorgie du Sud et la péninsule Antarctique (1991-1992). Ce voyage éducatif et scientifique a pour objectif de faire comprendre que la survie de la beauté des paysages de l'extrême Sud tient à des équilibres subtils qu'il est important de préserver. En 1994, il part à la découverte du volcan Erebus, le seul du continent Antarctique en activité, puis réalise le premier hivernage dans l'archipel du Spitzberg, au nord-ouest de la Norvège.

En 2002, il accomplit quatre mois de dérive à bord du Polar Observer (mission banquise) pour un premier programme d'études et de mesures sur le réchauffement climatique à travers quatre axes d'observation : météorologique, glaciaire, atmosphérique et océanique. Toutes les données recueillies permettent d'analyser la forte régression de la banquise.

Durant l'hiver 2004-2005, il dirige une équipe de chercheurs du Muséum national d'histoire naturelle, de l'Institut de recherche pour le développement et du Centre national de la recherche scientifique sur l'atoll tropical de Clipperton afin de réaliser un inventaire de la biodiversité et de l'environnement marin dans cette zone du Pacifique.

En 2006, l'intérêt de ses voyages pour la recherche ainsi que son constant souci pédagogique sont récompensés par une promotion au grade d'Officier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

En 2007, il dirige brièvement l'institut océanographique de la fondation Albert 1^{er}, à Monaco, tout en envisageant de réaliser la traversée de l'océan glacial arctique en dirigeable. Cette expédition qui doit mesurer l'épaisseur de la banquise est finalement annulée après un accident qui endommage le dirigeable.

Par ailleurs, depuis 2009, il est membre du comité de l'environnement polaire (CEP). Au sein de cette instance, instituée auprès du ministre chargé de l'environnement, il participe à vérifier la compatibilité des activités humaines, relevant des autorités françaises dans les zones polaires et subantarctiques, avec la préservation de l'environnement. Il est donc consulté sur les programmes d'activité, les grands projets, les études d'impact ainsi que sur toutes questions relatives à l'environnement polaire.

Le 5 avril 2010, à bord d'un ballon gonflé à l'hélium, Jean-Louis Etienne effectue la première traversée en ballon au-dessus de l'océan Arctique lors de l'expédition Generali Arctic observer. Il décolle du Spitzberg aux commandes d'une rozière, un ballon mixte gonflé d'hélium et d'air chaud. Quand il arrive à proximité du pôle Nord, une tempête chasse le ballon vers la Sibérie où il atterrit après cinq jours d'un voyage compliqué (panne électrique, incendie sur un brûleur, vol à 200 mètres de la banquise, etc.), le plus souvent sans visibilité. Ces conditions éprouvantes ne l'empêchent pas de prendre des mesures inédites sur la composition de l'atmosphère au-dessus du pôle Nord et de réaliser des mesures scientifiques sur la teneur atmosphérique en CO₂ et en aérosols dans une zone vierge de toute émission. Ces données collectées pour le laboratoire des sciences du climat et de l'environnement contribuent à améliorer la compréhension du cycle du carbone sur la planète et les modèles de simulation de l'évolution du climat.

Toujours soucieux de partager son savoir et ses interrogations sur l'avenir de notre planète, Jean-Louis Etienne prend des notes à chacune de ses expéditions. Ces dernières années, il publie notamment des ouvrages relatant son séjour scientifique sur l'île de Clipperton ou encore sa traversée du pôle Nord en ballon. En 2011, il écrit *Nouvelles histoires naturelles*, ouvrage dans lequel il propose son analyse sur la situation climatique.

Dans la même optique, il est un conférencier apprécié pour son phrasé rigoureux et chaleureux. Ainsi, le 20 octobre 2012, il donne, à la Cité de la réussite, une conférence intitulée Quelles recherches technologiques pour réussir la transition énergétique ? Du 12 au 18 décembre 2012, il effectue une tournée aux Etats-Unis intitulée Oceans and ice caps : what the poles tell us about our future, durant laquelle il aborde l'évolution, depuis 30 ans, des régions glaciaires qu'il affectionne et explique ce que la science polaire apporte à la compréhension de l'impact des activités humaines sur l'équilibre de la Terre.



Promotion au grade de Commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur de Jean-Louis Etienne

Propos de Jean-Louis Etienne, invité de la matinale de RFI Matin le 16 août 2016, jour du départ de l'expédition, à propos de l'Arctique :

- « Les régions polaires, notamment l'Arctique, c'est bien sûr un grand acteur du climat, mais en même temps, c'est un grand témoin du réchauffement climatique. L'Arctique est la région du globe la plus touchée par le réchauffement climatique, et donc la ministre s'intéresse effectivement aux recherches qui sont faites dans ce domaine-là, et donc je l'accompagne bien volontiers ; c'est une région que je connais, que j'ai fréquentée souvent ».
- « Le Spitzberg est une île qui est au nord de la Norvège, c'est une île habitée la plus proche du secteur du Pôle Nord. Il y a un village qui s'appelle Ny-Alesund, qui est un village international ; c'est une station, il y a une multitude de pays qui sont là, dont les Chinois, les Français, beaucoup d'Européens sont là, et ils font de la Recherche sur la situation en Arctique. Ça touche effectivement l'ozone, le climat, la fonte de la glace, la biodiversité. On a vu déjà des balistes, c'est-à-dire des poissons tropicaux, remonter vers le Nord ! Donc tout cet écosystème est touché ».
- « L'Accord de Paris représente une prise de conscience planétaire, l'ensemble des chefs d'État ont manifesté le fait que l'Homme était devenu un acteur du changement climatique et qu'il fallait prendre des mesures...

La COP21 a lancé un petit peu partout dans le monde au niveau des territoires, au niveau des villes, des mesures qui sont prises et qui vont dans le bon sens. C'est long, bien sûr, mais c'est en marche ».

Retrouvez la Feuille de route nationale sur l'Arctique :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/frna_-_vf_-17-06_cle4acbf9.pdf

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

Ségolène Royal, Présidente de la COP21

Institut Polaire, Paul Emile Victor,

le samedi 20 août 2016

Les enseignements de l'expédition scientifique en Arctique à laquelle j'ai participé, concernant les effets du réchauffement climatique et de la pollution sur les glaciers

Vendredi 19 août 2016, Base AWIPEV Ny Alesund puis Base Corbel



Embarcation dans le fjord Kongsfjorden

Je me suis rendue sur l'embarcation de l'Institut Polaire au fond du fjord Kongsfjorden pour observer le front d'un des immenses glaciers marins qui s'écoulent de la calotte glaciaire. Au niveau du front, le glacier libère des icebergs par l'écroulement de la grande falaise de glace.

Avec le réchauffement climatique, ce glacier a **reculé de plus de quatre kilomètres depuis 1964** et plusieurs centaines de mètres dans les

dernières années, ce qui représente une **masse considérable** d'eau douce stockée depuis plusieurs centaines de siècles (entre 200 et 500 siècles) qui a rejoint l'océan et a contribué à la hausse de son niveau.

La fonte des glaciers n'est pas la seule manifestation du changement, c'est en effet **l'ensemble du système** qui subit des bouleversements extrêmement rapides.

Ainsi, j'ai pu constater les effets cumulés de l'épisode de pluie intense qui s'était produit la veille à Ny-Alesund. **Avec un air beaucoup plus chaud que dans le passé**, l'atmosphère contient plus de vapeur d'eau engendrant des pluies plus fortes, auxquelles s'ajoutent deux autres phénomènes :

- la fonte du glacier pendant la pluie plus chaude est plus intense et augmente le débit des rivières ;
- la limite pluie-neige est plus élevée si bien que c'est une surface bien plus grande du bassin versant glaciaire qui collecte la pluie.

Tout ceci a engendré **un débit de la rivière exceptionnellement fort**, dont le lit, tracé dans la moraine, n'est pas encore adapté. Par conséquent, la rivière charrie une quantité considérable de sédiments gris jaunes, dont on a pu voir la couleur s'étendre dans le fjord, loin de l'embouchure.

Les impacts de la répétition de ce phénomène sont multiples, avec notamment **l'extension de la côte sur plusieurs dizaines de mètres ces dernières années** par le dépôt de sédiments et **le changement profond de la qualité des eaux du fjord** qui peut favoriser ou au contraire défavoriser le développement de certaines espèces de planctons et de poissons.

Falaise aux oiseaux



Je me suis ensuite déplacée vers le site de la falaise aux oiseaux à Corbel, où niche une colonie de mouettes tridactyles, étudiée depuis de nombreuses années par une équipe ornithologique française de Chizé. Les chercheurs étudient **les effets des contaminants d'origine anthropique** (mercure et polluants organiques persistants, POPs) chez les oiseaux. En Arctique, on observe une **très forte contamination chez les**

prédateurs supérieurs notamment les oiseaux marins, mais on ne sait que peu de choses sur les conséquences d'une telle exposition.

Le programme vise à comprendre comment les contaminants utilisés plus au sud (PCB, DDT, composés perfluorés, mercure...) contaminent les pôles par la redéposition des contaminants apportés par les masses d'air parfois 50 ans après leur utilisation beaucoup plus au sud. **On mesure ainsi de dramatiques impacts des usages inconsidérés de produits toxiques des dizaines d'années après leur usage dans des territoires extrêmes où ils n'ont jamais été utilisés.** Ces contaminants perturbent les mécanismes endocriniens impliqués dans la reproduction des oiseaux marins du Svalbard.

Les résultats ont identifié les mécanismes complexes d'interactions entre les polluants (POPs, mercure) et les systèmes hormonaux liées à la reproduction et au stress, ainsi que les conséquences négatives de la présence de ces perturbateurs endocriniens sur la mortalité.

Grâce à des GPS miniaturisés, les déplacements des oiseaux peuvent être maintenant suivis sur une année entière et il devient possible de comprendre quand (reproduction ou hivernage) et où les oiseaux se contaminent.

Jeudi 18 août 2016, Base AWIPEV Ny Alesund

J'ai passé la journée à la station de recherche AWIPEV : **échanges au laboratoire marin, rencontre avec le Directeur de la station, Ole Oyset, exposés du Directeur, puis de Pascal Morin pour présenter AWIPEV.** Le directeur est revenu sur l'organisation de la station de Ny Alesund et sur le fonctionnement de la base avec les apports et accords entre les différentes communautés (dix nations : Norvège, France,



Allemagne, Corée du sud, Chine, Inde, Hollande, Japon, Italie et Grande Bretagne). Un Conseil scientifique tente de jeter des ponts entre les recherches et d'éviter de doubler des projets.



Matériel de mesure d'écotoxicologie

Je suis montée au Mont Zeppelin avec le professeur Kim Holmen : présentation du matériel remarquable (sondes à CO₂, radioactivité, pesticides, mesure de l'acidification de l'océan..., entreposages d'échantillons d'air pour expédition à Boulder au Colorado...). Une courbe d'augmentation du CO₂ est disponible dans l'eau et dans l'air, et **la station fait partie des 5 points de référence au monde sur la mesure de la qualité de l'air.**

Pour le CO₂, le grand avantage est qu'il n'y a pas de production locale comme par exemple pour les volcans d'Hawaï. **Une semaine après l'accident de Fukushima, la station décelait déjà l'augmentation de la radioactivité.**

Deux exposés à l'Observatoire m'ont donné un éclairage supplémentaire sur l'histoire et l'organisation de la station (V. Mohaupt), et sur l'intégration des programmes internationaux à Ny Alasund (K. Holmen) en matière de climat, de glaciologie, de biologie marine, de physiologie, d'écotoxicologie et de contaminations (160 paramètres mesurés dans l'air) et dans le suivi du rayonnement UV.

A l'Observatoire, j'ai procédé au lâcher d'un ballon sonde dont a ensuite été suivie l'évolution et les mesures. J'ai ensuite visité le LASER : **mesures d'aérosols dans l'atmosphère et épaisseur de la couche d'ozone.**

Au centre de géodésie à Kartverket, je me suis rendue sur le chantier en cours pour l'installation de deux nouvelles antennes (radiotélescopes). Ces systèmes seront opérationnels dans un an et serviront à **améliorer la précision des données GPS grâce aux connections avec toutes les stations au monde, permettant de très précisément mesurer le mouvement des Svalbard (7 mm par an vers le NW).**



Lâcher d'un ballon sonde

Mercredi 17 août 2016, Institut Polaire Longyearbyen



Institut polaire Longyearbyen

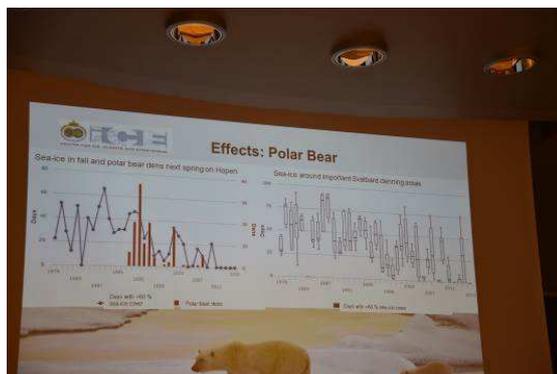
Rencontre avec la Gouverneure du Svalbard, Kjerstin Askholt, à Longyearbyen. Exposé des caractéristiques et de l'organisation de l'archipel, point sur la situation environnementale.

Je me suis rendue à l'Université du Svalbard et à l'Institut polaire international, avec les professeurs Frank Nilsen, océanographe, physicien et Directeur de l'Université,

et Kim Holmen, Directeur de l'Institut Polaire. J'ai participé à une **conférence sur l'organisation scientifique et éducative, et sur l'intérêt du Svalbard pour l'étude du changement climatique.**

L'exposé du professeur Nilsen a apporté des **éléments d'organisation de l'Université du Svalbard et son implication dans la formation d'étudiants internationaux** sur les caractéristiques de l'Arctique, en matière de géologie, de glaciologie, de géophysique, d'écologie, de biologie et de sciences humaines et sociales.

L'exposé du professeur Holmen, très complet et imagé, reprenait **une analyse multidisciplinaire de la pertinence de l'étude de l'Arctique et de l'importance d'y maintenir des bases avancées.** Il est revenu **sur les impacts du changement climatique en Arctique et sur les niveaux de contaminations exceptionnels mesurés dans la flore et la faune locale.** Il a présenté de belles simulations animées de la fonte des glaces arctiques et a particulièrement insisté sur les **interrelations entre l'ours polaire, son rôle d'indicateur et la fonte des glaces.** Son mode de vie, très lié à la capture de phoques sur le rivage ou en mer, nous questionne aujourd'hui sur sa capacité à réagir face aux changements actuels. Il ne s'est toujours pas adapté à la vie sur la côte de Norvège en dehors de la zone du Svalbard où 3 000 individus ont été recensés, 1 000 de plus qu'il y a 30 ans, depuis l'interdiction totale de la chasse. J'ai échangé avec cinq étudiants français.



Présentation des exposés des professeurs Nilsen et Holmen

Mardi 18 août 2016, Oslo Norvège

Derniers préparatifs de l'expédition



Fjord Kongsfjorden, Svalbard

Joint à ce dossier :
présentation de la station internationale AWIPEV
présentation de Ny Alesund



*Ségolène Royal
Présidente de la COP21*

Paris, le mardi 23 août 2016

*Ratification de l'Accord de Paris pour le climat : Ségolène Royal,
Présidente de la COP21, et Salaheddine Mezouar, futur Président
de la COP22, ont adressé un courrier, le 4 août 2016,
à tous les gouvernements signataires de l'Accord de Paris pour le climat.*

Une réunion spécifique aura lieu à New-York le 21 septembre durant l'Assemblée générale des Nations unies, à l'initiative de Ban Ki-moon et Ségolène Royal. Elle permettra aux Parties ayant achevé leur processus de ratification de déposer leurs instruments.

L'Accord de Paris pour le climat entrera en vigueur 30 jours après le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion par 55 pays représentant 55 % des émissions mondiales.

Retrouvez en ligne :

- [le communiqué](#)
- [le courrier adressé à tous les gouvernements signataires de l'Accord de Paris pour le climat](#)



Ségolène Royal
Présidente de la COP21

Paris, le vendredi 26 août 2016

Programme du déplacement en Iran
sur les thèmes du climat et de l'environnement

Ségolène Royal, Présidente de la COP21, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, se rend en Iran, du dimanche 28 au mardi 30 août, invitée par Madame Massoumeh Ebtekar, Vice-présidente d'Iran, Présidente de l'Organisation de la Protection de l'Environnement, sur le thème du climat, de l'environnement et de l'eau.

Lors de ce déplacement, la Présidente de la COP21 fera notamment le point sur la ratification de l'Accord de Paris par l'Iran et abordera les enjeux de la gestion de l'eau, notamment concernant la situation du Lac d'Ouroumieh.

Ségolène Royal sera accompagnée d'une délégation de chefs d'entreprise du secteur de l'Environnement : Patrick Benichou, Président de Météo France, Jean-Louis Chaussade, Directeur général de Suez-Environnement ; Gérard Mestrallet, Président d'Engie et Jean-François Nogrette, Directeur général de Veolia Water Technologies

- **L'eau en Iran**

L'Iran est situé dans une région semi-aride. Les ressources en eau souterraines et superficielles dépendent des précipitations, pluie et neige sur les reliefs.

La consommation en eau est passée de 100 000 millions de m³ par an en 1979 (Révolution) à 11 milliards de m³. Il existe donc un déficit structurel majeur qui peut être aggravé par le changement climatique.

- **Lac d'Ouroumieh**

Le lac d'Ouroumieh est un des plus grands lacs salés du monde : 5 200 km². C'est une réserve de biosphère classée par l'UNESCO et c'est un site RAMSAR.

Le lac s'assèche et a perdu 90 % de sa superficie en 20 ans. En cause, la multiplication des barrages sur les cours des 13 rivières qui l'alimentent et des prélèvements excessifs dans les nappes souterraines. Les usages de l'eau sont essentiellement agricoles. Un vaste plan pour développer l'agriculture irriguée a été mis en place.

Le Lac d'Ouroumieh supportait une économie locale liée à la pêche et au tourisme.

Les effets du changement climatique font craindre une disparition totale du lac, d'autant que le secteur présente une démographie en forte augmentation.

Ségolène Royal, accompagnée du Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, proposera une ingénierie concernant la gestion équilibrée de la ressource en eau, qui vise à concilier les besoins des écosystèmes et les usages économiques, ainsi qu'une gouvernance à l'échelle du bassin, qui permet d'associer tous les usagers, en amont et en aval.

Lac Ouroumieh - Iran



Programme :

Dimanche 28 août :

- **09h00** : Massoumeh Ebtekar, Vice-présidente d'Iran, Présidente de l'Organisation de la Protection de l'Environnement – Téhéran
- **10h30** : visite du musée et du centre de recherche de la biodiversité
- **11h00** : réunion de haut niveau du comité interministériel sur le changement climatique
- **12h30** : rencontre avec les entreprises françaises du secteur de l'eau et de l'environnement
- **14h30** : Hamid Chitchian, ministre de l'Energie
- **20h00** : Massoumeh Ebtekar, Vice-présidente d'Iran, Présidente de l'Organisation de la Protection de l'Environnement, avec les scientifiques

Lundi 29 août :

- **10h00** : arrivée à Ouroumieh, accueil par le gouverneur d'Azerbaïdjan occidental et le Directeur général de l'Environnement pour la province : présentation et enjeux du lac d'Ouroumieh
- **11h00** : visite du lac d'Ouroumieh, échanges sur la gestion de l'eau, puis déplacement à Tabriz et Ispahan

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologienergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Téhéran, le lundi 29 août 2016

*Ségolène Royal signe un plan d'actions pour la mise en œuvre
de l'Accord de Paris avec le Gouvernement Iranien*

Ségolène Royal, Présidente de la COP21, accompagnée de plusieurs entreprises françaises, a signé un plan d'actions pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris avec le gouvernement Iranien, dimanche 28 août à Téhéran. Celui-ci s'inscrit dans la continuité de l'accord de partenariat franco-iranien signé le 28 janvier 2016 par les deux gouvernements à Paris. Il opère dans plusieurs domaines tels que l'environnement, l'énergie, le changement climatique, la biodiversité, la conservation des espaces naturels marins, la santé, la transition bas-carbone, la croissance verte et la recherche.

Ce plan d'actions comprend :

- **la création d'un Pavillon France sur les solutions pour l'environnement, l'énergie, l'eau et le climat lors du Salon international de l'Environnement de Téhéran en février 2017,**
- **la réalisation de projets pilotes pour une distribution performante de l'eau dans les grandes villes iraniennes telles que Téhéran avant la fin de l'année 2016,**
- **l'adhésion à l'Alliance solaire internationale et à l'initiative Térawatt ainsi qu'à la coalition Géothermie,**
- **la mise en place d'un groupe d'expertise franco-iranien pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et la dépollution des nappes phréatiques avant la fin de l'année 2016,**

- la mise en place d'échange de chercheurs **entre le Museum national d'Histoire naturelle et le Museum national d'Iran** avant la fin de l'année 2016 et une exposition commune début 2017,
- l'extension du partenariat entre Météo France International et IRIMO (service météorologique national iranien) concernant la **prévision de tempêtes de sable et de poussière** avant la fin de l'année 2016,
- l'échange sur la gestion **du littoral, incluant la préservation des mangroves** en 2017.

Ce plan d'actions a pris effet dimanche 27 août 2016, jour de sa signature par les deux partenaires. Une mobilisation des financements bancaires est activement recherchée.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

Plan of Action for Implementing the MOU

Between

The Department of Environment

of

The Islamic Republic of Iran

And

***The Ministry of Environment, Energy and Sea,
in charge of International Relations on Climate,
of the Republic of France,***

In view of the joint efforts of both countries to expand bilateral relationships, and efforts on implementing the 2015 Paris Agreement on climate, in the prospective of its ratification, and considering the Memorandum of Understanding (MOU) signed 28th January 2016 between the two governments, hereinafter referred to as the Partners, intend to strengthen mutual relationships by means of exchange of experiences and know-how in the field of environment.

The Partners jointly decided to implement the following Plan of Action, hereinafter referred to as Plan of Action.

Article 1

Objectives

In accordance with the aforementioned MoU, this Plan of Action, taking special consideration of the friendly relations between the two countries, has the objective to strengthen the environmental, energy, climate change (mitigation and adaptation) cooperation, including conservation of natural and marine environment, improving the well-being and health of the present and future generations, and cooperation in the field of sound environmental technologies, transitions to low-carbon and sustainable economy to foster green growth, public awareness, research, training and management.

Article 2

Implementation

According to the MoU, the Partners will focus initially to implement this Plan of action as follows:

- a) Sustainable water management, including improving water distribution performance, water quality and sanitation, watershed management and governance, waste water reuse, desalination, irrigation efficiency.

These actions may build up on the Paris Pact for Water and the Global Alliance for Clean Water Desalination, launched in Paris during COP 21.

- b) Modeling, monitoring and control of air pollution and sand and dust storms, including improvement of forecast and mitigation.

- c) Development of energy efficiency and renewable energies, in the residential and office buildings, in the industry and transport sectors, in order to develop smart and sustainable cities.

These actions may build upon the Industrial Energy Efficiency Initiative (IEE), the Sustainable Energy for All Initiative (SE4ALL), the Carbon Pricing Coalition, the Global Geothermal Alliance (GGA), the International Solar Alliance (ISA), and the Global Alliance for Buildings and Construction (GABC), launched in Paris during COP 21.

- d) Reinforcing cooperation on biodiversity and conservation of terrestrial and marine ecosystems, including expanding the scientific cooperation between the French Museum National d'Histoire Naturelle (MHNH) and the National Museum of Iran (MNI), exchange of experience in the field of interactions between large carnivores and cattle breeding, and management of natural areas.
- e) Reinforcing scientific cooperation on climate change and sharing of experiences, research and technology in the field of mitigation and adaptation, between partners, French and Iranian academic institutions, such as the University of Tehran.

Article 3

Actions

Implementation of this plan of action will be based on the following actions, which will contribute to the preparation of the 2017 Tehran International Environment Exhibition.

- Signing of an agreement between the MHNH and the MNI (*by the end of 2016*)
- MHNH/MNI joint exhibition on biodiversity (*early 2017*)
- Implement partnership between Meteo France International and the IRIMO to reinforce multi-risk alert systems, and extend to Department of Environment for sand and dust storm forecast and prevention, and air quality forecast and monitoring (*by the end of 2016*)
- Workshop on sustainable water management and depollution of ground water, with French and Iranian Experts (*by the end of 2016*)
- Launch of pilot projects on water distribution performance in big Iranian cities, including Tehran.
(*by the end of 2016*)
- Workshop on integrated coastal areas management, including preservation of mangroves (*2017*)
- Workshop on the French Pavilion at the 2017 Tehran International Exhibition on Environment, with solutions for environment, energy and climate change issues presented by French companies (*by the end of 2016*).
- Workshop on solar energy with the International Solar Alliance and the Terawatt Initiative (*by the end of 2016*)
- Annual steering committee of the Plan of Action

Article 4

Financial Support

The Partners decide to provide financial support of their own experts' visits and workshops equally as follows:

The host Partner will provide accommodation and local transportation for the guest delegation. Each Partner will provide air tickets and travel expenses for its own experts and delegation members.

Article 5

Amendments

Each partner may propose amendments to this Plan of Action. Amendments to this Plan of Action will be decided at ministerial level. They could be in writing or orally in meetings. However the approved text of any proposed modification to this Plan of Action will be communicated between the two Partners through the diplomatic channels.

Article 6

Effect

This Plan of Action will enter into effect after signing by the Partners.

This Plan of Action is accepted and signed in Tehran on 28 August 2016 in English, and two original copies, both versions being equally authentic.

**The Vice President and Head
of Department of Environment
of the Islamic Republic
of Iran**

**The Minister of Environment, Energy and Sea,
in charge of International Relations of Climate
of the Republic of France,
president of COP21**

H.E. Dr. Masoumeh Ebtekar

H.E. Ségolène Royal



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Téhéran, le lundi 29 août 2016

*Déplacement de Ségolène ROYAL, Présidente de la COP21
à Téhéran, Ouroumieh et Ispahan*

*L'Iran annonce la ratification de l'Accord de Paris,
présente sa stratégie nationale bas-carbone
et adhère à plusieurs coalitions de la COP21*

Ségolène Royal a participé, dimanche 28 août à Téhéran, au Comité interministériel sur le changement climatique à l'initiative de Masoumeh Ebtekar, Vice-présidente d'Iran et Présidente de l'Organisation de l'environnement. Au cours de ce Comité plusieurs avancées ont été annoncées :

I. La ratification de l'Accord de Paris validée :

- **Le Conseil des ministres iranien a validé l'Accord de Paris en juillet dernier et a transmis, la semaine dernière, le projet au Parlement.** Une ratification de l'Accord par Téhéran avant la fin de l'année serait un signal politique fort pour la communauté internationale sur l'importance qu'accorde l'Iran à la lutte contre le changement climatique.

II. La stratégie bas-carbone présentée :

- Les effets du changement climatique sont déjà fortement ressentis en Iran. L'assèchement du lac Ouroumieh où Ségolène Royal se rend aujourd'hui en est l'illustration. L'Iran a inscrit dans son **5^{ème} plan quinquennal un programme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ainsi que des mesures d'atténuation** (augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays, mise en place de centrales à cycle combiné, renforcement de l'efficacité énergétique dans plusieurs secteurs stratégiques de son économie).

III. L'Iran rejoindra plusieurs Alliances et Coalitions pour le climat :

- L'Iran est impliquée dans l'**accélérateur d'efficacité industrielle (IEE° au sein de l'initiative « Energies renouvelables pour tous » (SE4All)**. Dans le cadre de l'Agenda de l'Action, elle renforcera sa participation en rejoignant les alliances et coalitions, en particulier dans les énergies renouvelables et les villes durables :
 - **l'Alliance solaire internationale** pour développer cette énergie propre et la rendre moins coûteuse dans la zone intertropicale,
 - **l'initiative mondiale pour les économies de carburant**, pour la mise en œuvre de politiques d'économies de carburant dans le secteur automobile,
 - **l'initiative « Mobilise Your City »**, qui pourrait aider dans le développement de stratégies de mobilité urbaine durable afin de réduire la pollution atmosphérique et améliorer l'efficacité du trafic,
 - **l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction**, qui vise à réduire de moitié les émissions du parc immobilier mondial en augmentant la part du bâtiment écologique,
 - **le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation**, qui promeut une gestion participative et durable des ressources en eau pour renforcer les prévisions et l'adaptation dans les bassins fluviaux, lacs et aquifères,
 - **l'Alliance mondiale pour le dessalement propre de l'eau**, qui vise le recours à des énergies propres, l'efficacité énergétique, et l'innovation technologique,
 - **l'Alliance mondiale pour la géothermie**,
 - **l'Alliance pour le prix du carbone.**
- Les secteurs des transports aériens et maritimes sont à eux seuls responsables de 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. **La Présidente de la COP21 rappelle qu'un partenaire comme l'Iran est essentiel pour la réussite des négociations dans ces secteurs** : mise en place d'un mécanisme de compensation des émissions de l'aviation civile et encadrement des émissions des navires.

Lors de leur entretien, Masoumeh Ebtekar et Ségolène Royal ont défini **4 priorités pour la coopération franco-iranienne : l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau, la lutte contre la pollution de l'air et la protection de la biodiversité**. Elles seront illustrées à l'occasion du salon iranien de l'environnement en février 2017, avec le soutien des entreprises françaises de ces secteurs ; un pavillon représentera la France sur ce salon. Un plan d'actions a été signé sur ces sujets.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le vendredi 2 septembre 2016

*Ratification de l'Accord de Paris sur le Climat
Entretien avec l'Envoyé Spécial de la Chine pour le Climat*

Ségolène Royal, Présidente de la COP21, s'est entretenue cet après-midi avec Monsieur Xie Zhenhua, Envoyé Spécial de la Chine pour le Climat.

La Présidente de la COP21 a félicité la Chine pour son action déterminante en faveur de la ratification de l'Accord de Paris en inscrivant ce sujet à l'ordre du jour du G20, comme annoncé le 22 avril à New York, jour de la signature.

Ségolène Royal et Xie Zhenhua ont échangé sur la Coalition pour le prix du carbone et sur d'autres coalitions de l'Agenda de l'Action, notamment la géothermie, les transports, le bâtiment.

Monsieur Xie l'a remercié pour les efforts de la France et l'a assuré de la volonté de la Chine d'encourager les membres du G20 à ratifier le plus rapidement possible et que ce point serait abordé lors du Sommet de Hangzhou.



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le Samedi 3 septembre 2016

*Très bonne nouvelle pour la Planète.
Les efforts continuent*

La Chine et les Etats-Unis d'Amérique ont annoncé aujourd'hui la ratification de l'Accord de Paris. C'est une très bonne nouvelle pour la Planète et cela démontre la force de l'Accord de Paris. La Chine représente 20,09 % des émissions de gaz à effet de serre et les Etats-Unis représentent 17,89 % des émissions.

En tant que Présidente de la COP21, je suis heureuse et fière de cette réussite dont la France est un acteur majeur.

Alors que l'année 2016 enregistre de nouveaux records de chaleur, que les effets du réchauffement climatique font toujours plus de victimes et que les événements climatiques extrêmes se multiplient, j'appelle tous les pays et notamment ceux réunis au G20 en Chine à faire de même.

Mon objectif est que l'Accord entre en vigueur avant la fin de l'année. Comme je m'y étais engagée, la France appuie tous les efforts pour parvenir à l'utopie réalisable de l'application de l'accord climat cette année ce qui serait une grande première dans les relations internationales et un grand espoir pour la planète.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le Samedi 3 septembre 2016

*J'appelle tous les pays à ratifier l'Accord de Paris
afin qu'il entre en vigueur dès cette année*

Je remercie et félicite la Chine pour la ratification de l'accord sur le climat.

J'appelle tous les pays et notamment ceux réunis au G20 en Chine à faire de même.

La France a fait son devoir. Nous avons ratifié et mis en place la loi de transition énergétique et les territoires à énergie positive. La France adopte une tarification carbone et lance les obligations vertes. L'effort de la Chine mérite d'être souligné car la Chine représente plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

La Chine a joué un grand rôle dans la conclusion de cet Accord au Bourget et vient de montrer la voie, avec d'autres pays dont la France qui a adopté la ratification en juin dernier, pour son entrée en vigueur effective. L'entrée en vigueur de l'Accord aura lieu lorsqu'au moins 55 pays représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre auront ratifié.

Comme je m'y étais engagée lors de ma nomination à la présidence de la COP, la France appuie tous les efforts pour parvenir à l'utopie réalisable de l'application de l'accord climat cette année ce qui serait une grande première dans les relations internationales et un grand espoir pour la planète.



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le vendredi 9 septembre 2016

*Bratislava : Ségolène Royal a rendu visite aujourd'hui à Robert Fico,
Premier ministre de Slovaquie, qui lui a annoncé son intention de lancer
un appel au sommet de Bratislava*

Dans ce semestre décisif pour la ratification de l'Accord de Paris et à deux mois de la COP22, la Présidente de la COP21 s'est rendue en Slovaquie, qui depuis le 1^{er} juillet est à la présidence du Conseil de l'Union européenne, pour rencontrer Robert Fico, Premier ministre.

A cette occasion, Ségolène Royal :

- A fait un point sur l'état d'avancement de la ratification de l'Accord de Paris par les pays de l'Union européenne . Seuls 3 pays européens ont formellement ratifié à ce jour.
- A fait valoir l'importance du rôle de la présidence Slovaque dans le calendrier actuel.
- A sollicité la réunion d'un Conseil des ministres européens extraordinaire anticipé si le Parlement européen décidait une accélération de son vote.

Pour soutenir les efforts, la Présidente de la COP21 a précisé avoir :

- Adressé une lettre d'encouragement et de mobilisation, concernant la ratification de l'Accord de Paris, à tous les chefs de Gouvernements européens.
- Rencontré Donald Tusk, Président du Conseil européen, et appelé Martin Schulz, Président du Parlement européen, qui l'ont assurée de leur entier soutien.

Au cours de l'entretien très fructueux, le Premier ministre Robert Fico a exprimé une très forte motivation qui se traduit par :

1. L'adoption en Conseil des ministres slovaque de mercredi 14 septembre du projet de loi de ratification de l'Accord de Paris.
2. Un appel solennel à donner les dates précises de ratification qui sera lancé au sommet de Bratislava du 16 septembre qu'il préside, avec le Président français.
3. Son accord pour convoquer un Conseil des ministres européens extraordinaire dans la foulée du vote du Parlement.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le mardi 13 septembre 2016

Finance climat :

Ségolène Royal mobilise les investisseurs et annonce plusieurs initiatives

La présidente de la COP a ouvert la première réunion plénière à Paris au siège d'Axa du groupe de travail du G20 chargé de concevoir un cadre international de *reporting* climatique des entreprises.

La présidente de la COP a annoncé :

- Près d'un milliard d'euros ont obtenu le label officiel « Transition énergétique et écologique pour le climat » lancé depuis 6 mois ;
- L'ouverture des candidatures pour le « Prix international du meilleur reporting climatique » pour les Investisseurs qui sera remis à l'automne ;
- La création d'une plateforme des coalitions dans la finance verte qu'elle réunira à la fin du mois d'octobre pour dresser un bilan de ces engagements.
- Elle a également confirmé que la France émettrait les premières obligations d'Etat vertes.

Ségolène Royal s'est félicitée de l'annonce par le directeur général d'Axa de la labellisation d'un fonds vert d'une centaine de millions d'euros et de la candidature au prix international.

Elle a énoncé quatre défis à relever pour le verdissement de la finance :

- La convergence des initiatives et coalitions foisonnantes dans ce domaine ;
- La transparence de la finance verte ;
- La normalisation de l'exigence quant à ce qui peut être considéré comme un projet vert.
- La fixation de cibles sectorielles de réductions d'émissions pour pouvoir juger les pratiques.



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

New York, le mardi 20 septembre 2016

Initiative africaine pour les énergies renouvelables

*Remise du rapport de Ségolène Royal
présentant 240 projets d'énergies renouvelables en Afrique*

A l'occasion de la réunion des chefs d'État africains sur l'initiative africaine pour les énergies renouvelables, en présence et à l'initiative du Président de la République française François Hollande, Ségolène Royal, Présidente de la COP21, a présenté ce mardi 20 septembre à New-York les projets concrets d'énergies renouvelables en Afrique à engager sans délai, en lien avec Salaheddine Mezouar, Ministre des Affaires étrangères du Royaume du Maroc et futur Président de la COP22.

A partir des déplacements de la Présidente de la COP21 dans 17 pays africains, de ses échanges avec les dirigeants africains et de l'analyse de groupes d'experts, une liste de **240 projets, représentant une capacité renouvelable de plus de 45 GW**, est rendue publique :

- 13 projets de géothermie : 7 GW ;
- 58 projets d'hydroélectricité : 20 GW ;
- 62 projets solaires : 6 GW ;
- 16 projets éoliens : 5 GW ;
- 35 projets combinant plusieurs technologies : 1 GW ;
- 4 stratégies nationales (solaire et éolien) : 8 GW.

A l'occasion de la réunion au siège des Nations unies, la Présidente de la COP21 présente également le bilan des financements des projets décidés depuis la Conférence de Paris sur le climat. **En quelques mois, les bailleurs ont mobilisé 4,5 milliards d'euros, contribuant à l'installation de 5,7 GW d'énergies renouvelables.**

Lancée par les chefs d'État africains le 1^{er} décembre 2015, en présence du Président de la République François Hollande, l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables vise à augmenter la capacité installée du continent en énergies renouvelables de 10 GW d'ici 2020 et de 300 GW d'ici 2030. **Pendant la COP21, 10 bailleurs se sont engagés à mobiliser 10 milliards de dollars** (dont deux milliards d'euros pour la France) pour contribuer à l'objectif de cette initiative.

Pour parvenir à cet objectif, Ségolène Royal s'est engagée à faciliter la mise en œuvre de l'initiative tout au long la présidence française de la COP21. Le rapport propose un état des lieux de la question énergétique en Afrique et formule **10 recommandations pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur le continent** :

1. Identifier une liste de projets prioritaires à mettre en œuvre d'ici 2020, et des projets à démarrer avant et pendant la COP22.
2. Rassembler les partenaires autour de chaque projet pour diviser les responsabilités.
3. Initier un dialogue sur l'initiative et les projets avec le secteur privé.
4. Renforcer la citoyenneté participative en matière d'énergie.
5. Impliquer les femmes africaines dans les énergies renouvelables.
6. S'appuyer sur l'Alliance solaire internationale lancée à la COP21, sur l'Alliance mondiale pour la géothermie.
7. Mettre en place des instruments financiers innovants, tel que le mixage prêts-dons.
8. Anticiper le changement climatique dans les projets.
9. Consolider l'unité de mise en œuvre indépendante de l'initiative, hébergée et soutenue par la Banque Africaine de Développement.
10. Finaliser une cartographie des initiatives et programmes existants.

Le document présenté à New York est le résultat de 20 déplacements réalisés par Ségolène Royal dans 17 pays africains. Pendant plusieurs mois, la Ministre a souhaité promouvoir l'initiative, recueillir les priorités africaines pour le développement des énergies renouvelables et recenser les projets prioritaires des gouvernements africains.

La présidente de la COP21 remercie l'ensemble des contributeurs à ce travail, qui a bénéficié de l'appui de l'Union africaine, de la Banque Africaine de Développement, de l'Egypte, en tant que présidente du Comité des chefs d'État et de Gouvernement africains sur le changement climatique, et de la Guinée.

Cette démarche est inédite : **pour la première fois, grâce aux contributions nationales des États africains, toutes les initiatives portant sur des projets d'énergies renouvelables sur le continent sont présentées.** Ségolène Royal entend poursuivre ce travail commun pour mobiliser rapidement le potentiel considérable de l'Afrique.

Pour télécharger le rapport, [cliquez ici](#)

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le vendredi 30 septembre 2016

Ratification de l'Accord de Paris :

Ségolène Royal se félicite de la décision du Conseil des ministres européens de l'Environnement, ouvrant la voie vers l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris

« Le Conseil spécial des ministres européens de l'Environnement, réuni aujourd'hui à Bruxelles, vient d'autoriser l'Union européenne à déposer son instrument de ratification de l'Accord de Paris, après l'aval du Parlement européen qui se réunit à ce sujet le 4 octobre prochain.

Je remercie la Présidence slovaque d'avoir convoqué ce Conseil extraordinaire des Ministres de l'Environnement, comme nous en étions convenus lors de ma rencontre en tant que Présidente de la COP21 avec le Premier Ministre slovaque à Bratislava le 9 septembre.

L'Europe se rapproche de son rendez-vous avec l'histoire des négociations climatiques. **Cette étape décisive pourrait permettre de franchir le seuil des 55 % des émissions de gaz à effet de serre nécessaire à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et de maintenir le rôle décisif de l'Union européenne.**

A ce jour, 61 États, représentant 47,79 % du total des émissions, ont ratifié l'Accord.

Six États membres de l'Union européenne ont achevé leur procédure interne de ratification -France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Malte et Slovaquie- représentant 4,39 % des émissions globales de gaz à effet de serre.

L'Inde, qui représente 4,10 % des émissions globales, a annoncé une ratification de l'Accord de Paris le 2 octobre 2016.

Par conséquent, si ces étapes se réalisent, moins d'un an après l'adoption de l'Accord de Paris, **le seuil de 55 % des émissions pourrait ainsi être atteint, concrétisant l'objectif que j'ai fixé d'une entrée en vigueur de l'Accord en 2016.** L'urgence climatique est ainsi pleinement prise en compte».

Ségolène Royal, Présidente de la COP21

Paris, le vendredi 30 septembre 2016

Déplacement de Ségolène Royal aux Etats-Unis – Septembre 2016 :

*Des avancées majeures pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris
et l'accélération des coalitions lancées lors de la COP21*

Conférence « Our Ocean » Washington, 16 septembre 2016

A l'occasion de la conférence « Our Ocean » organisée par le Secrétaire d'Etat américain John Kerry les 15 et 16 septembre 2016, **Ségolène Royal a présenté de nouvelles initiatives pour la protection de l'océan à l'échelle nationale :**

- **Création de nouvelles aires marines protégées :** extension de la réserve marine des terres australes françaises, et création d'une aire marine protégée autour de l'île de Clipperton, dans le Pacifique, qui porteront à plus de 21 % la part des eaux sous juridiction française qui sont protégées, alors que ce taux s'élevait à seulement 4 % en 2014 ;
- **Plan national pour la protection et la reconstruction des coraux et des mangroves ;**
- **Conciliation entre navigation et protection de la biodiversité marine.**



La Présidente de la COP21 a aussi rappelé souligné les actions engagées pour **placer l'océan au cœur des négociations internationales** : lancement d'une coalition des pays s'engageant pour l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, coalition contre l'acidification de l'Océan, élaboration d'un rapport spécial du GIEC, travaux de l'Organisation maritime internationale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport maritime internationale, protection des zones polaires...

[Retrouvez en ligne l'ensemble des actions présentées par la Présidente de la COP21](#)

Mobilisation pour l'application de la COP21

En marge de la conférence « Our Ocean » à Washington, Ségolène Royal s'est entretenue avec **Khaled Fahmy, ministre égyptien de l'Environnement**, pour préparer la présentation du rapport « Initiative africaine pour les énergies renouvelables ».

La Présidente de la COP21 a également rencontré **Peter Garrett, ministre australien de l'Environnement**, pour faire un point sur l'avancement de la ratification de l'Accord de Paris par l'Australie et faire un point sur les coalitions lancées lors de la COP21, notamment l'initiative pour l'interdiction des sacs plastique à usage unique.

A l'issue de son intervention lors de la conférence « Our Ocean », **Ségolène Royal s'est adressée aux étudiants de l'université de Georgetown** pour leur présenter les actions engagées en France et à l'international en faveur de l'océan, et mobiliser la jeunesse dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'Océan.

Réunion de haut-niveau sur la Méditerranée Washington, 15 septembre 2016

Ségolène Royal a organisé à la Résidence de France de Washington une réunion ministérielle sur **le plan Méditerranée pour une croissance bleue, qu'elle a lancée le 27 juin dernier**, en présence de Karmenu Vella, Commissaire européen aux affaires maritimes et de 11 pays du pourtour méditerranéen (Chypre, Egypte, France, Grèce, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Autorité palestinienne, Tunisie, Turquie).



L'objectif est de réduire les pollutions, de structurer les infrastructures d'assainissement des eaux usées sur le pourtour méditerranéen pour éviter leur rejet en mer, d'encourager le développement des énergies renouvelables dans les petites îles et de renforcer les aires marines protégées.

Ségolène Royal et Hakima El Haite, ministre déléguée à l'environnement du Royaume du Maroc, ont proposé **la création d'un partenariat pour la Méditerranée**, regroupant les pays riverains pour coordonner et accélérer les initiatives en faveur de la mer Méditerranée.

Accélération de la ratification de l'accord de Paris par les Etats membres de l'UE

A l'occasion de la 71^e Assemblée générale des Nations unies, Ségolène Royal a rencontré plusieurs représentants d'Etats membres de l'UE **pour amplifier la mobilisation à l'approche de la COP22**, notamment Dacian Cioloș, Premier ministre roumain, M. Linkevicius, ministre des Affaires étrangères de Lituanie, Mateo Renzi, président du Conseil italien, Nick Hurd, ministre d'État pour les Entreprises, l'Énergie et les Stratégies industrielles au Royaume-Uni,

Remise du rapport de Ségolène Royal sur les énergies renouvelables en Afrique New York, 20 septembre 2016

A l'occasion de la réunion des chefs d'État africains sur l'initiative africaine pour les énergies renouvelables, en présence du Président de la République française François Hollande et de plusieurs dirigeants africains, notamment M. Al-Sissi président d'Egypte, M. Alpha Condé, président de Guinée, M. Macky Sall, président du Sénégal, M. Hailemariam Desalegn, premier ministre d'Ethiopie, et M. Salaheddine Mezouar, ministre des Affaires étrangères du Royaume du Maroc et futur Président de la COP22, **Ségolène Royal a présenté son rapport sur l'Initiative et la liste de projets concrets d'énergies renouvelables en Afrique comme outil d'aide à la décision** pour contribuer à l'accélération de l'Initiative.

A partir des déplacements de la Présidente de la COP21 dans 17 pays africains, de ses échanges avec les dirigeants africains et de l'analyse de groupes d'experts, **la liste de 240 projets, représentant une capacité renouvelable de plus de 45 GW, a été rendue publique.** Pour Macky Sall, Président de la République du Sénégal, « *la France a tenu son engagement sur la mise en œuvre de l'Initiative. Ségolène Royal a parcouru l'Afrique pour que ce projet puisse devenir une réalité* ».

Le rapport formule 10 recommandations pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur le continent africain.

Par ailleurs, la Présidente de la COP21 a présenté le bilan des financements des projets décidés depuis la Conférence de Paris sur le climat. **En quelques mois, les bailleurs ont mobilisé 4,5 milliards d'euros, qui contribueront à l'installation de 5,7 GW d'énergies renouvelables.**

Plusieurs chefs d'Etat africains ont appelé à poursuivre cet élan, notamment Alpha Condé, Président de la République de Guinée : « *si l'on résout le problème de l'énergie en Afrique, les autres enjeux trouveront une réponse. Nous espérons que grâce à Ségolène Royal, nous allons obtenir les fonds pour y parvenir* ».

[Retrouvez le rapport complet et le communiqué en ligne](#)

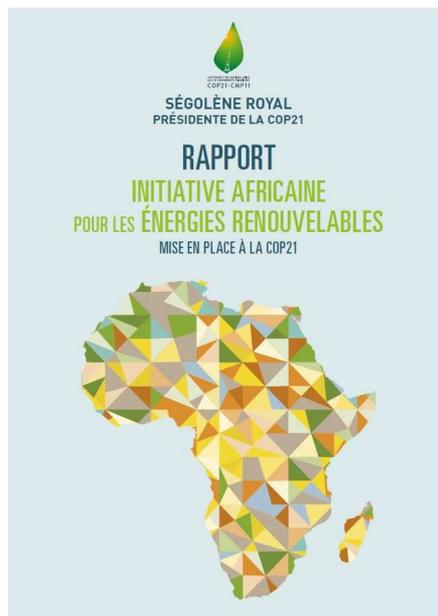
Au lendemain de la présentation du rapport, la Présidente de la COP21 a participé à une réunion des Etats africains pour **avancer sur la mise en œuvre des 240 projets de « l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables »**, notamment en présence de Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, de M. Condé, et de Idris Déby, président du Tchad et président en exercice de l'Union africaine.

Etape décisive franchie : 31 nouveaux pays ratifient l'Accord de Paris
New York, 21 septembre 2016



A l'occasion d'un événement organisé par Ban Ki-moon en marge de la 71e Assemblée générale des Nations unies, 31 pays ont déposé leurs instruments de ratification de l'Accord de Paris.

Cette étape est une avancée majeure : l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris aura lieu lorsqu'au moins 55 pays représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre auront ratifié. **Avec la mobilisation de 32 nouveaux pays, un premier critère d'entrée en vigueur est rempli : au 23 septembre, ce sont désormais 61 pays qui ont déposé leurs instruments de ratification, représentant 47,79 % des émissions de gaz à effet de serre.**



A quelques semaines de la COP22, Ségolène Royal souligne « à quel point l'utopie de voir une application de l'Accord de Paris dès 2016 devient réalisable, ce qui serait une grande première dans les relations internationales et un grand espoir pour les peuples du monde entier ».

En cette année de présidence de la COP21, la France a souhaité donner l'exemple en ratifiant l'Accord de Paris dès le mois de juin 2016. En amont de la cérémonie, **Ségolène Royal a remis une notification de la France au Secrétaire général des Nations unies** indiquant que la France avait achevé sa procédure interne de ratification.

Coalition internationale pour l'interdiction des sacs plastique à usage unique New York, 21 septembre 2016

En marge de la cérémonie sur la ratification de l'Accord de Paris, la Présidente de la COP21 a participé à une réunion sur l'océan, en présence de Michelle Bachelet, Présidente du Chili, Erna Solberg, Première ministre de Norvège et Muhammad Jusuf Kalla, vice-président d'Indonésie. Son appel à l'interdiction des sacs plastique à usage unique a été largement entendu.



Conseil de sécurité : adoption d'une résolution contre la menace terroriste sur l'aviation civile New York, 21 septembre 2016

La Présidente de la COP21 s'est exprimée à l'occasion du Conseil de sécurité des Nations unies pour renforcer la coopération internationale en faveur de **la lutte contre la menace terroriste sur l'aviation civile**.

Une résolution pour lutter contre cette menace a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité.



Soutien à la déclaration pour limiter les Hydrofluorocarbures (HFC) New York, 21 septembre 2016

Ségolène Royal a participé, avec notamment Ernest Moniz, secrétaire à l'énergie des Etats-Unis, Miguel Arias Canete, commissaire européen à l'énergie et au climat, Suzanna Malcorra, ministre des Affaires étrangères d'Argentine, à un événement de mobilisation en faveur d'un **accord à Kigali en octobre pour l'inclusion des hydrofluorocarbures (HFC), puissant gaz à effet de serre, au sein du protocole de Montréal**.

Promotion de la mise en œuvre des Objectifs de Développement durable New York, 21 septembre 2016

Les Objectifs de développement durable (ODD), sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté et protéger la Planète. **Ségolène Royal a participé à une table ronde sur les moyens d'appliquer rapidement ces objectifs**, en présence d'Hakima El Haite, ministre déléguée à l'environnement du Royaume du Maroc, Patricia Espinosa, secrétaire exécutive de la CCNUCC et John Roome, directeur Climat à la Banque mondiale



Intervention à la Banque Mondiale pour le prix du carbone New York, 22 septembre 2016

A travers un message diffusé lors d'une réunion de la Banque mondiale sur le prix du carbone, la **Présidente de la COP21 a rappelé ses trois propositions pour la coalition en vue d'un prix haut, stable, et coordonné** :

- **utilisation des revenus de la tarification du carbone**, qui passeraient de 26 milliards de dollars à 1000 milliards si toutes les émissions CO₂ étaient couvertes ;
- **financement de l'innovation et du développement par le reporting climatique** (article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte) et les **obligations vertes** (la France est le premier État au monde à émettre obligations vertes) ;
- **fixer une cible de prix au carbone au niveau mondial** : une commission de haut niveau sera créée avec la Banque mondiale



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le vendredi 30 septembre 2016

Accord de Paris

Réunion des Ambassadeurs de l'UE le jeudi 29 septembre

Cette réunion, à l'initiative de Ségolène Royal, Présidente de la COP, en présence d'Harlem Désir, Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, a permis d'accroître la mobilisation en vue de la ratification la plus rapide possible de l'Accord de Paris.

La Présidente de la COP a rappelé l'urgence de la ratification par l'UE et ses États membres, afin de maintenir le rôle moteur de l'Europe en matière de climat ; l'UE pourrait permettre d'atteindre le seuil des 55 % d'émissions et donc faire rentrer en vigueur l'accord de Paris ; elle a précisé le calendrier désormais envisagé. Elle a été chaleureusement remerciée par plusieurs participants et par la présidence slovaque qui a souligné que son déplacement à Bratislava avait été décisif et à l'occasion duquel la réunion exceptionnelle des Ministres de l'Environnement de demain avait été décidée avec le Premier Ministre Slovaque :

30 septembre : Conseil des Ministres de l'Environnement à Bruxelles, au cours duquel devraient être adoptés :

- d'une part le projet de décision du Conseil autorisant la ratification par l'UE (« projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'UE, de l'Accord de Paris »),

- d'autre part une déclaration conjointe Conseil-Commission rappelant l'urgence de cette ratification, la procédure particulière appliquée dans le cadre de cet accord mixte UE/États membres, la volonté que cette procédure particulière ne soit pas interprétée comme un précédent, le rôle des parlements nationaux, etc...

2 ou 3 octobre : dépôt par l'Inde (4,10 %) de son instrument de ratification.

4 octobre : vote du Parlement en séance plénière autorisant la ratification par l'UE, après un vote en Commission environnement la veille 3 octobre.

Dépôt par l'UE et ceux des États membres qui y seront prêts (6 au minimum et sans doute 8) de leurs instruments de ratification auprès du Secrétariat général de l'ONU à New York.

La Présidente de la COP a rappelé que les 6 États membres suivant avaient déjà achevé leur processus de ratification et étaient prêts à déposer leurs instruments à New York dès le vote du Parlement européen obtenu :

Allemagne, Autriche, France, Hongrie, Malte, Slovaquie.

Les autres États membres ont alors indiqué les éléments suivants :

Belgique : procédure en cours au Conseil d'État, puis devant les 4 Parlements ; pas de date précisée.

Bulgarie : procédure devrait être achevée d'ici fin 2016.

Chypre : procédure en cours au Parlement et devrait être achevée d'ici fin octobre.

Croatie : non représentée à cette réunion et ne devrait pas ratifier avant la fin de l'année.

Danemark : vote prévu au Parlement le 13 octobre et la procédure devrait être achevée mi-octobre.

Espagne : procédure au Parlement, mais celui-ci ne légifère pas dans l'attente de la fin de la crise politique ; aucune date ne peut donc être précisée.

Estonie : procédure en cours et devrait être achevée fin octobre.

Finlande : procédure en cours au Parlement et devrait être achevée fin octobre.

Grèce : vote au Parlement prévu le 4 octobre et achèvement du processus dans les jours suivants.

Irlande : procédure en cours et devrait être achevée fin octobre.

Italie : procédure interministérielle en cours de finalisation et ratification devrait être achevée pour fin 2016.

Lettonie : procédure en cours et devrait être achevée pour fin octobre.

Lituanie : élections législatives les 9 et 23 octobre, mais volonté d'achever le processus de ratification avant la COP 22, donc début novembre.

Luxembourg : non représenté à cette réunion ; procédure encore au Conseil d'État, mais pourrait s'achever d'ici fin octobre.

Pays-Bas : procédure au Parlement et devrait être achevée d'ici fin 2016.

Pologne : rappel des points qui seront soulevés au cours du Conseil ENVI du 30 septembre pour la ratification de l'UE ; la procédure polonaise de ratification devrait s'achever mi-octobre.

Portugal : procédure au Parlement et devrait s'achever fin octobre (en réalité le vote du parlement est prévu le 30 septembre et le processus devrait s'achever pour le 7 octobre).

Roumanie : procédure en cours au Parlement et devrait s'achever fin octobre.

Royaume-Uni : texte devrait être prochainement soumis au Parlement et procédure devrait s'achever d'ici la fin de l'année (en pratique, le texte pourrait être déposé au Parlement le 10 octobre et la procédure pourrait s'achever avant le début de la COP 22, c'est-à-dire début novembre).

Slovénie : procédure en cours au Parlement et devrait s'achever mi-octobre.

Suède : vote au Parlement le 12 octobre et procédure devrait s'achever mi-octobre.

République Tchèque : procédure en cours au Parlement, mais avec les deux chambres la procédure ne devrait s'achever qu'en novembre.

Ainsi 6 pays ont déjà achevé leur processus de ratification, deux de plus devraient le faire d'ici le 7 octobre (Portugal et Grèce), 4 autres pour mi-octobre, puis 7 autres pour fin octobre, c'est-à-dire avant la COP 22 (détail rappelé en annexe).

La Présidente de la COP a conclu en remerciant chacun pour l'accélération constatée chez la plupart des pays, en rappelant la nécessité de trouver un consensus au Conseil Environnement du 30 septembre, en distribuant le rapport sur l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables et en rappelant l'importance de lancer des mesures concrètes dès que l'Accord de Paris sera entré en application./.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le dimanche 2 octobre 2016

Bravo et merci à l'Inde qui ratifie

*J'annonce que les statuts de l'Alliance solaire sont prêts
et que je les signerai dans les jours qui viennent*

La Présidente de la COP21, Ségolène Royal, félicite l'Inde pour la ratification de l'Accord de Paris. Cette ratification entraîne trois conséquences positives :

1. Le seuil des émissions permettant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris se rapproche des 55 %. L'Inde qui représente 4,10 % des émissions globales de gaz à effet de serre, porte le total des émissions couvertes à 51,89 %.
2. Je signerai dans les jours prochains les statuts de la coalition solaire mise en place par la France et l'Inde à la COP21. Un travail intense a abouti et les premiers projets sont lancés (ci-joint le document de présentation de l'Alliance solaire internationale).
3. Avoir choisi le jour de l'anniversaire du Mahatma Gandhi est un symbole fort car sauver le Climat c'est aussi sauver la paix.

Je salue l'engagement du Premier Ministre Narendra Modi pour l'Alliance solaire qui sera installée à Delhi et pour le projet des 100 *Smart cities* pour lesquelles des coopérations industrielles sont en cours, notamment pour le transport, la gestion de l'eau, le traitement des déchets.



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Strasbourg, le mardi 4 octobre 2016

*Déclaration à l'occasion du vote par l'Union européenne
de l'Accord de Paris*

« L'Europe est au rendez-vous de l'Histoire climatique.

**C'est un grand jour pour l'Europe,
pour la planète et pour les peuples qui souffrent du dérèglement
climatique et pour tous ceux qui espèrent un avenir meilleur.**

Grâce au vote d'aujourd'hui qui a suivi la décision du Conseil, l'Accord de Paris sur le climat va entrer en vigueur dans quelques jours. Vendredi matin les sept pays européens qui ont ratifié l'Accord de Paris déposeront leurs instruments de ratification. Aujourd'hui, avec la ratification de l'Inde, nous en sommes à 51,89 % des émissions sur les 55 % nécessaires. Les sept pays européens qui ont ratifié : l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Hongrie, Malte, la Slovaquie et le Portugal, vont se déplacer vendredi matin à New-York pour déposer les instruments de ratification et donc permettre l'entrée en vigueur définitive de l'Accord de Paris.

C'est un moment historique très fort,
à un moment où le monde est en proie à la violence, aux tensions terribles, à la montée des fanatismes.

Le combat pour le climat apaise, réconcilie, construit l'avenir. C'est un combat pour la paix. Car si rien n'était fait, ce sont plus de 200 millions de déplacés climatiques fuyant les sécheresses et les catastrophes alimentaires ou sanitaires qui déstabiliseraient régions et États.

Cet Accord n'est pas une contrainte à subir, **c'est une chance à saisir :**

- une chance pour innover et pour créer de la croissance verte,
- une chance de sortir les pays les plus pauvres de la pauvreté,

- une chance pour répondre à l'angoisse de disparition des États insulaires,
- une chance pour faire reculer l'insécurité alimentaire, sanitaire, sociale et géopolitique.

Le Parlement européen par ce vote montre que **l'Europe est au rendez-vous de l'histoire climatique**.

Villes, territoires, entreprises, ONG et citoyens : c'est la mise en mouvement de tous sur les actions qui nous permettra de rester en dessous des deux degrés de réchauffement climatique.

L'Europe s'est construite après la guerre sur l'énergie, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Elle a développé son industrie à partir de l'énergie fossile.

Alors il lui revient de prendre ses responsabilités pour accélérer la transition énergétique et pour inventer un modèle moins prédateur des ressources naturelles, en transférant à ceux qui souffrent du dérèglement climatique sans en être à l'origine, les technologies du développement durable.

La COP21 s'est tenue à Paris, sur le continent européen. Nous allons transmettre le flambeau à la COP22, **à la COP africaine**. Et je voudrais souligner les coopérations et les solidarités très fortes entre l'Europe et l'Afrique, notamment à partir de l'initiative des énergies renouvelables en Afrique.

Je voudrais rappeler aussi l'engagement que j'avais pris publiquement à la tribune en tant que Présidente de la COP21 lorsque nous étions ensemble, Monsieur le Secrétaire Général des Nations unies, le 22 avril dernier. J'avais dit que je ferai tout, vraiment tout pour que la ratification arrive avant la COP22. Et pourtant, beaucoup m'avait dit que c'était impossible, qu'il fallait des années. Nous y sommes, le mouvement planétaire est là.

Nous allons donc pouvoir accélérer l'action. Dans les soixante-dix coalitions qui ont été construites lors de la COP21 autour des douze thématiques, nous allons maintenant monter en puissance sur les actions et sur les financements. Nous devons rassembler cent milliards de dollars en 2020 et ensuite 100 milliards chaque année.

Gandhi, dont l'Inde a fêté l'anniversaire de sa naissance en ratifiant l'Accord de Paris, nous a laissé ce puissant message : « un geste simple – disait-il – répété par des milliards de personnes à travers la planète a le pouvoir de changer le cours de l'histoire ».

Oui le combat pour la justice climatique est aussi un combat pour la paix entre les peuples et pour l'accès à la dignité de la qualité de vie aujourd'hui et pour les générations futures.

C'est donc l'honneur de l'Europe d'être le continent qui, par la ratification de ses États membres, va permettre cette semaine d'atteindre les 55 % d'émission et donc l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.

Il faut du courage, le sens de l'action rassemblée, c'est ce que vous avez montré, et une vision de l'avenir. Merci ».

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le mercredi 5 octobre 2016

L'Histoire climatique s'accélère :

Le seuil d'entrée en vigueur de l'Accord de Paris est franchi

J'avais pris l'engagement le 22 avril à New York que je ferais tout, en tant que présidente de la COP21, pour que la ratification de l'Accord de Paris intervienne d'ici la COP22. C'est désormais chose faite. C'est un moment historique fort à un moment où le monde est en proie à la violence, à des tensions terribles, à la montée des fanatismes. L'action pour le climat est un combat qui apaise, qui réconcilie et qui construit l'avenir. Ce n'est pas seulement une contrainte à subir mais c'est aussi une opportunité à saisir. C'est ce qui explique ce mouvement positif qui entraîne, non seulement les États mais aussi les villes, les territoires, les entreprises et les citoyens.

Désormais, le cadre international de la lutte contre les changements climatiques est établi pour les prochaines décennies, un objectif commun est fixé, une vision de long terme qui pourra inspirer les acteurs économiques. L'Accord de Paris fait partie de l'ordre juridique international et la première réunion de ses membres se tiendra pendant la COP22. Le travail pour élaborer ses règles d'application a déjà commencé. Il va s'accélérer dans les prochaines semaines afin que les principes qui ont été adoptés à Paris soient mis en application et que les engagements pris soient suivis. Nous devons absolument être prêts pour le premier bilan mondial de nos actions en 2018. Car l'urgence climatique est là et nous presse d'agir.

J'appelle tous les pays qui n'ont pas encore ratifié l'Accord de Paris à le faire dans les meilleurs délais afin que la communauté internationale reste unie dans son combat contre les changements climatiques. Tel est l'esprit de Paris. Les contributions nationales qui ont été proposées doivent être traduites en politiques précises et mises en œuvre sans tarder. Pour soutenir les pays dans ce travail, la coopération internationale se renforce et pour ceux qui en auraient besoin des financements, des technologies, et des formations sont disponibles. Notamment pour les pays les plus vulnérables.

De nombreux partenariats à cet effet seront présentés à Marrakech pour la COP22, qui sera la COP de l'action.

Enfin, et c'est un point essentiel, le travail de terrain mené dans les diverses coalitions d'acteurs lancées à Paris va lui aussi s'accélérer et leurs résultats opérationnels seront exposés à la COP22 qu'il s'agisse de programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de mesures destinées à assurer la résilience aux changements climatiques. La présidence française de la COP soutient notamment :

- l'Initiative africaine pour les Énergies renouvelables (AREI),
- l'initiative sur les systèmes d'alerte précoce dans les petites îles et les pays les plus vulnérables (CREWS),
- l'Alliance solaire internationale (ASI),
- la Mission Innovation et sa « breakthrough coalition »,
- la Coalition pour le prix du carbone,
- la Plateforme internationale « océan et climat »,
- le Pacte de Paris sur l'eau,
- l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction.

Le dynamisme de ces initiatives et de toutes les autres, leurs effets d'entraînement favoriseront l'accroissement des ambitions nationales et ce mouvement vertueux universel nous permettra d'atteindre nos objectifs collectifs.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



Paris, le mercredi 5 octobre 2016

Conférence de presse sur l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21,
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat,

présentera les effets et les prochaines étapes de l'Accord de Paris



Jeudi 6 octobre à 14h30
Ministère de l'Environnement - 244, boulevard Saint- Germain, Paris 7^e

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez l'invitation en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie - Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le mercredi 5 octobre 2016

Communication en Conseil des ministres :

La ratification de l'Accord de Paris

La Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat a présenté une communication relative à la ratification de l'Accord de Paris.

La France, l'Europe et le monde ont vécu, le 4 octobre, un nouveau moment historique avec le vote quasi unanime du Parlement européen, qui va permettre d'ici vendredi à l'accord universel de Paris sur le climat, adopté le 12 décembre 2015 à la COP21, de franchir le double seuil nécessaire à son entrée en vigueur.

L'Accord de Paris a suscité un espoir immense dans le monde entier : celui de voir enfin réconciliés le développement et la protection de l'humanité, au travers d'une économie mondiale sobre en carbone et en ressources, traduite concrètement dans les contributions nationales présentées par les Etats Parties à l'Accord en 2015.

Il peut entrer en vigueur dès lors qu'au moins 55 Parties à la Convention représentant au moins 55 % du total des émissions mondiales de gaz à effet de serre l'ont ratifié.

C'est chose faite depuis hier :

- Le Conseil extraordinaire des ministres européens de l'environnement, réuni le 30 septembre à Bruxelles sur proposition de la présidente de la COP 21, a autorisé l'Union européenne à déposer son instrument de ratification de l'Accord de Paris.

- Ce dépôt peut intervenir après le vote favorable du Parlement européen qui s'est déroulé ce mardi 4 octobre, l'accord ayant obtenu 610 voix sur 679.
- Sept États membres de l'Union européenne ont par ailleurs achevé leur procédure interne de ratification. Il s'agit de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, de la Hongrie, de Malte, du Portugal et de la Slovaquie. Ils représentant 4,57 % des émissions globales de gaz à effet de serre.
- L'Accord de Paris entrera en vigueur le trentième jour qui suit la date du dépôt de leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

Ce dépôt coordonné des instruments de ratification européens est décisif pour dépasser le seuil de 55 % des émissions. Après l'engagement, lors du G20, des États-Unis et de la Chine, plus gros émetteurs au monde de gaz à effet de serre, après la ratification par l'Inde le 2 octobre, représentant 4,10 % des émissions, il permet d'atteindre près de 57 % des émissions couvertes.

L'objectif d'une entrée en vigueur avant le début de la conférence de Marrakech (COP22), le 7 novembre, est atteint.

Jamais un accord universel n'avait été ratifié en si peu de temps. Cette étape historique témoigne de la mobilisation sans précédent de la communauté internationale en faveur de l'action pour le climat.

La Présidence française a su préserver « l'esprit de Paris » et convaincre de la nécessité d'une justice et d'une solidarité climatique mondiale. Elle a montré à nouveau sa capacité à faire adhérer les grands États du monde et l'ensemble de la société civile au combat contre l'urgence climatique. Ce succès permet à la future présidence marocaine de réunir pour la première fois dès la COP22 à Marrakech les Parties à l'Accord de Paris pour passer à l'action concrète.

Cette entrée en vigueur donne le signal aux acteurs économiques que la transition énergétique et la croissance verte sont désormais irréversibles. Elle renforce la pertinence des 70 coalitions et alliances sectorielles qui ont été lancées, grâce au soutien de la France, au sein de l'Agenda de l'action de la COP21.

Afin de contribuer à cette mobilisation de tous -citoyens, territoires, entreprises, experts- la France soutient la poursuite des actions concrètes dans lesquelles elle s'est engagée. A ce titre, plusieurs programmes clés de l'agenda de l'action font l'objet d'un appui de la France :

- l'Initiative africaine pour les Énergies renouvelables (AREI), qui s'appuie sur le rapport réalisé par la présidente de la COP avec l'aide de tous les pays d'Afrique et des bailleurs internationaux qui identifient les principaux projets à soutenir ;
- l'initiative CREWS sur les systèmes d'alerte précoce dans les petites îles et les pays les plus vulnérables ;
- l'Alliance solaire internationale (ASI) et ses premiers programmes opérationnels sur les applications solaires décentralisées et l'ingénierie financière ;
- la Mission Innovation et sa « breakthrough coalition » qui facilitera le financement public et privé des technologies bas-carbone, en mettant en relation des investisseurs internationaux et porteurs de projets innovants ;
- la coalition pour le prix du carbone, animée par la Banque mondiale pour inscrire dans les stratégies des territoires, des entreprises, des gouvernements une trajectoire de prix du carbone et la prise en compte des coûts cachés de l'inaction climatique ;
- la plateforme internationale « océan et climat », pour conforter les initiatives lancées dans ce domaine clé pour l'action climatique (collaboration scientifique ; prise en compte du risque côtier en Afrique de l'Ouest ; prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans le transport maritime ; réduction des sacs plastiques, Partenariat méditerranéen ; question de la durabilité des petites îles ; protection des écosystèmes maritimes face au changement climatique) ;
- le Pacte de Paris sur l'eau en appuyant la réalisation de rapports structurants et mettant en place un fonds de préparation de projets ;
- l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, en soutenant les premiers programmes opérationnels, dont les bâtiments en zone chaude et une coalition de promotion de la terre crue.



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le jeudi 6 octobre 2016

Ségolène Royal salue l'adoption par les 191 États membres de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) d'un mécanisme mondial de compensation des émissions de CO₂ de l'aviation internationale

- 65 États volontaires participeront à la première phase du dispositif CORSIA de maîtrise des émissions du transport aérien.
- Ils représentent 87 % de l'activité aérienne internationale.
- La Chine, les États-Unis, les Émirats Arabes Unis, la Corée du Sud et Singapour se sont notamment portés volontaires, aux côtés de l'Union européenne, pour s'investir dans la première phase de ce mécanisme de compensation.
- Dès la seconde phase, les États inclus dans le dispositif représenteront plus de 93 % de l'activité aérienne internationale.
- Ce sont ainsi près de 80 % des émissions de CO₂ mondiales qui seront couvertes par le dispositif.

L'aviation représente aujourd'hui 2 % des émissions mondiales de CO₂. Après le succès de la COP21 et la signature de l'Accord de Paris, elle est le premier secteur économique à se doter d'un dispositif mondial, universel et contraignant, de maîtrise de ses émissions de CO₂ (CORSIA - Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation).

La communauté internationale s'est fixé pour objectif un plafonnement des émissions de CO₂ de l'aviation internationale à leur niveau de 2020.

Le mécanisme adopté à l'OACI vient compléter les instruments mis en place par le secteur de l'aviation pour réduire son empreinte carbone, notamment les mesures technologiques pour réduire les émissions à la source ou encore les mesures opérationnelles visant à optimiser la gestion du trafic.

Le mécanisme prévoit deux phases de mise en œuvre, afin de tenir compte des capacités respectives des différents États dans le monde : une première phase entre 2021 et 2026 basée sur le volontariat, puis une seconde phase à partir de 2027 où le dispositif s'appliquera de façon universelle à l'exception d'un certain nombre d'États exemptés (notamment les pays les moins développés, les plus enclavés et ceux dont le transport aérien est le moins mature).

L'accord prévoit une révision tous les trois ans, ce qui permet une amélioration continue du mécanisme.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le jeudi 6 octobre 2016

*Ségolène Royal présente ses priorités pour la mise en œuvre rapide
de l'Accord de Paris*

Alors que le seuil d'entrée en vigueur de l'Accord de Paris a été franchi, Ségolène Royal a présenté aujourd'hui ses priorités d'action pour appliquer rapidement les engagements pris lors de la COP21 :

- La présidente de la COP proposera **un ordre du jour ambitieux et précis** pour la première réunion des Parties à l'Accord de Paris, qui se tiendra au Maroc. Ségolène Royal entend veiller à la bonne préparation de cette première réunion, qui devra adopter plusieurs décisions d'application (présentation des prochaines contributions, adaptation, financements...).
- Ségolène Royal se fixe comme priorité de **faire aboutir la question des financements** pour assurer la réussite de la COP africaine de Marrakech. La France a déjà annoncé qu'elle augmenterait ses financements climat de 3 milliards d'euros par an actuellement à 5 milliards d'euros par an en 2020.

Retrouvez en ligne [le communiqué](#) et [le dossier complet](#) sur l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et les actions de la Présidente de la COP21.



SÉGOLÈNE ROYAL
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

NAJAT VALLAUD-BELKACEM
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Communiqué de presse

Paris, le mercredi 12 octobre 2016

Semaine du climat 2016

Déplacement de Ségolène Royal & Najat Vallaud-Belkacem

Ségolène ROYAL, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, et Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se rendront au collège Pierre Mendès-France, dans le 20^e arrondissement de Paris, ce mercredi 12 octobre, dans le cadre de la Semaine du climat 2016 dans les écoles et dans les établissements. Les Ministres visiteront l'espace nature créé au sein du collège et remettront aux lauréats les prix du concours des clefs de l'éducation au développement durable 2016.

Collège Pierre Mendès-France, 24 rue le Vau, 75020 Paris

DÉROULÉ

11 h 50 : Arrivée des Ministres au collège Pierre Mendès-France.

11 h 55 : Visite par les Ministres du coin nature de l'établissement avec la classe de SEGPA autour d'activités pédagogiques conduites en lien avec les enseignants.

12 h 20 : Remise des prix du concours des clefs de l'éducation au développement durable (CDI).

- Allocutions des ministres.

- Remise des prix :

- **prix « École » :**
l'école d'Ayguevives, académie de Toulouse,
- **prix « Collège » :**
le collège Douvaine du bas Chablais, académie de Grenoble,
- **prix « Lycée » :**
le lycée professionnel des métiers de la construction durable Adrien Paris, académie de Besançon,
- **prix « Coup de cœur » :**
le lycée Port Louis de la Guadeloupe,
- **prix « Cop 21 » :**
projet inter académique « *Le climat et le développement durable, c'est chez moi* » (Créteil, Paris, Versailles), qui a impliqué plus de 15 lycées durant les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016.

Photo de groupe

12 h 50 : Point presse informel.

Accréditation obligatoire

Service de presse du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

01 40 81 78 31

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez le communiqué en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de Mme.Najat Vallaud-Belkacem : 01 55 55 30 10



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le vendredi 14 octobre 2016

*Entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat
Réunion de 110 ambassadeurs : Ségolène Royal a lancé
aujourd'hui un appel à la ratification et à l'action*

Ségolène Royal, Présidente de la CoP21, a réuni le 14 octobre les représentants à Paris des États du monde ayant adopté le 12 décembre 2015 à la CoP21 le premier accord universel sur le climat.

Moins d'un an après, le 4 novembre prochain, l'Accord de Paris entrera en vigueur. A ce jour, 78 États et l'Union européenne l'ont ratifié, représentant près de 60 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Jamais un accord universel n'aura été si rapidement rendu applicable.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris repose sur 4 piliers, qui sont autant de priorités d'action pour la présidence de la COP :

1. Le premier pilier, c'est l'Accord lui-même.

La Présidente de la COP a sensibilisé l'ensemble des pays pour qu'ils accélèrent leur processus de ratification et rejoignent ainsi les rangs des États et Parties ayant déjà ratifié, pour consolider le caractère universel de l'Accord.

2. Le deuxième pilier, ce sont les contributions nationales à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Les pays signataires doivent sans attendre transformer leurs contributions nationales, annoncées en 2015, en actes : lois, politiques publiques et investissements. La France apportera un soutien aux pays en développement pour la mise en œuvre de leurs contributions nationales via l'Agence française de développement.

3. Le troisième pilier, ce sont les financements.

La question du financement est centrale dans l'équilibre de l'Accord de Paris. Ségolène Royal, qui en a fait sa priorité, a annoncé que les 100 milliards de dollars de financements annuels pour le climat en 2020 seront réunis.

L'état des lieux des financements climat commandé par la France et le Pérou à l'OCDE sera remis lundi 17 octobre à la présidence de la CoP21, parallèlement à la publication de la « feuille de route » des pays donateurs, pilotée par le Royaume-Uni et l'Australie.

4. Le quatrième pilier, c'est l'agenda des solutions.

Afin de contribuer à la mobilisation de tous – citoyens, territoires, entreprises, experts – la France soutient la poursuite des actions concrètes dans lesquelles elle s'est engagée pour le déploiement des énergies renouvelables, des transports propres, des bâtiments économes, la gestion durable de l'eau et des forêts, et la protection des océans.

Ségolène Royal a mis en lumière plusieurs nouvelles avancées concrètes :

- **L'initiative énergies renouvelables en Afrique** se structure autour des 240 projets recensés par la Présidente de la Cop avec les chefs d'États africains.
- La Présidente de la CoP21 et le ministre indien de l'énergie ont soumis aux partenaires de l'Alliance les **statuts de l'Alliance solaire internationale** approuvés par l'Inde, La France et les États-Unis, qui seront adoptés à Marrakech.
- Une **déclaration mondiale pour la réduction des déchets de plastique**, fléau de l'océan, a été présentée, qui reçoit déjà l'adhésion de nombreux pays : États-Unis, Maroc, Monaco, Chili...

De plus, Ségolène Royal a rappelé les avancées majeures de ces derniers jours en matière de réduction des pollutions :

- Le **secteur de l'aviation civile** internationale s'est engagé sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.
- La même dynamique est à l'œuvre pour le **transport maritime**.
- La 28^{ème} réunion des Parties au Protocole de Montréal doit adopter aujourd'hui un amendement visant à **restreindre la production de HFC** (hydrofluorocarbures), un gaz à très fort pouvoir de réchauffement.



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le vendredi 14 octobre 2016

*Ségolène Royal appelle les États du monde à trouver un accord ambitieux
dans le cadre du protocole de Montréal*

Ségolène Royal, Présidente de la COP21, souhaite que la réunion des 197 pays, parties au Protocole de Montréal, qui se tient jusqu'à demain à Kigali soit l'occasion d'adopter un amendement permettant l'élimination progressive des HFC (hydrofluorocarbures).

Le protocole de Montréal avait été créé en 1987 pour éliminer les substances détruisant la couche d'ozone. Ses bénéfices se font ressentir et la couche d'ozone devrait être revenue à son niveau de 1980 d'ici au milieu de ce siècle. Ces efforts de substitution font néanmoins émerger les substances de la famille des HFC, qui présentent un fort pouvoir réchauffant. Ces substances sont utilisées dans la climatisation (bureaux, habitations, véhicules), les appareils domestiques et les présentoirs de vente réfrigérés, les restaurants, les entrepôts logistiques.

Faute d'accord à Kigali, les émissions de ces substances représenteront 20 % des émissions de gaz à effet de serre en 2050, et généreront jusqu'à 0,5°C de réchauffement de la planète d'ici à 2100, alors que l'accord de Paris vise à limiter le réchauffement à 1,5°C ou 2°C à cette échéance.

Afin de favoriser un accord, Ségolène Royal a adressé un courrier de mobilisation à l'ensemble des Ministres de l'Environnement de la planète au mois de juillet.

Elle a par ailleurs annoncé des financements supplémentaires de la France, en marge de l'assemblée générale des Nations unies le 22 septembre dernier, afin d'aider les pays en développement à financer la transition de leurs économies.

Ces derniers jours, Ségolène Royal a contacté les pays les plus hésitants sur un accord ambitieux afin de les aider à être à la hauteur des enjeux de cette négociation.

Ségolène Royal rappelle notamment qu'une partie des efforts de l'accord de Paris se retrouveraient inutiles en l'absence de régulation des HFC.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le samedi 15 Octobre 2016

Accord très important sur les HFC avec le fort soutien de la France :

72 milliards de tonnes de CO₂ évités

Un accord historique a été obtenu à la fin de cette nuit entre les 197 pays parties au Protocole de Montréal pour réduire l'utilisation des gaz HFC.

Cet accord va permettre une disparition progressive des HFC (hydrofluorocarbures), utilisés dans la climatisation (bureaux, habitations, véhicules), les appareils domestiques et les présentoirs de vente réfrigérés, les restaurants, les entrepôts logistiques. Ces substances ont émergé ces dernières années en substitution des substances nocives pour la couche d'ozone (CFC, HCFC).

Faute d'accord, les experts estimaient que ces substances seraient à l'origine de 20% des émissions de gaz à effet de serre en 2050, et auraient généré jusqu'à 0,5°C de réchauffement de la planète d'ici à 2100.

L'accord obtenu cette nuit amènera à réduire l'utilisation de ces gaz dès l'entrée en vigueur de l'amendement, selon un calendrier progressif qui permet de débiter la substitution dans les pays qui sont les plus consommateurs de fluides frigorigènes, notamment les Etats-Unis, l'Union Européenne et la Chine. Il est par ailleurs juridiquement contraignant et prévoit un calendrier d'élimination progressive pour tous les pays.

Une clause de révision a par ailleurs été ajoutée à l'accord, pour permettre d'inscrire un calendrier plus ambitieux au regard du progrès technologique et des effets bénéfiques des réductions fortes qui auront déjà été opérées dans les pays les plus consommateurs de fluides. Ségolène Royal souhaite que cette révision soit l'occasion d'accélérer l'ambition, à l'image de la révision menée sur ce même Protocole pour l'élimination des substances HCFC qui avait conclu à une accélération du calendrier.

Les premières estimations de l'accord trouvé ce matin permettent d'attendre environ 72 milliards de tonnes équivalentes de CO₂ d'émissions évitées d'ici à 2050 (dont 8 milliards de tonnes dues aux législations européennes et américaines adoptées récemment et reprises dans l'accord). Un gain d'environ 8 à 10 milliards de tonnes équivalentes de CO₂ supplémentaires est par ailleurs attendu de dispositions sur le recyclage et l'élimination des co-produits à fort pouvoir de réchauffement dans les unités industrielles de fabrication des HFC. Pour mémoire, les émissions annuelles d'origine humaine de la France s'élèvent à un demi-milliard de tonnes de CO₂.

Cet accord permettra également l'utilisation chez les particuliers et chez les professionnels de fluides frigorigènes alternatifs aujourd'hui disponibles : hydrocarbures, dioxyde de carbone, ammoniac, eau ou d'autres substances chimiques de synthèse appelées hydrofluoroléfines (HFO).

La France, notamment sous l'impulsion de Ségolène Royal, s'est beaucoup investie ces derniers mois pour favoriser cet accord : échanges avec les ministres des autres pays, engagements financiers, comportement exemplaire par la mise en d'appels à projets et de financements pour financer d'une part les actions de recherche et développement et d'autre part la conversion industrielle des sites de productions d'équipements aux fluides alternatifs.

Ségolène Royal souligne que cet accord permettra de renforcer l'objectif de l'accord de Paris de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C - 2°C d'ici à 2100.



Communiqué de presse

Paris, le lundi 17 octobre 2016

Ségolène Royal et Michel Sapin saluent la publication de la feuille de route vers les 100 milliards de dollars



Ségolène ROYAL, présidente de la COP21, a reçu le rapport de l'OCDE sur les projections de finances climat. Avec Michel SAPIN, ministre de l'Économie et des Finances, elle se félicite de la publication de la feuille de route des pays développés pour la mobilisation annuelle de 100 milliards de dollars de financement climat vers les pays en développement d'ici 2020.

- En 2009 à Copenhague, les pays développés s'étaient engagés à mobiliser annuellement 100 milliards de dollars de financement climat vers les pays en développement d'ici 2020, issus de diverses sources de financement public et privé.

- Lors de la Conférence de Paris, et grâce à l'impulsion de la présidence française de la COP21, des annonces financières d'envergure avaient été faites par de nombreux pays développés et des institutions financières internationales. Le Président de la République française avait ainsi annoncé le passage du financement climat de la France d'environ 3 milliards d'euros en 2015 à 5 milliards d'euros en 2020, dont 1 milliard pour le financement de l'adaptation au changement climatique.
- Pour assurer la réalisation de ces engagements, la COP21 a demandé aux pays développés d'élaborer une feuille de route démontrant l'engagement de ces derniers à respecter l'objectif des 100 milliards de dollars par an d'ici 2020.
- La publication de la feuille de route aujourd'hui, moins d'un an après la COP21 et en amont de la COP22, témoigne de la mobilisation et de la volonté des pays développés de respecter leurs engagements et donner le plus rapidement possible des indications aux pays en développement sur les montants de financement qui devraient être mobilisés en 2020.

Cette feuille de route s'appuie sur un travail d'analyse et de projection réalisé par l'OCDE qui permet notamment :

- d'établir qu'au moins 67 milliards de dollars de financements publics, de sources bilatérales et multilatérales, seront disponibles en 2020 : c'est une augmentation de 26 milliards de dollars comparés aux niveaux des années 2013-2014 ;
- d'indiquer que, si les effets de mobilisation de la finance climat privée par la finance climat publique sont identiques à ceux de 2013-2014, plus de 90 milliards de dollars de finance climat, publique et privée, devraient être mobilisés au total en 2020 ;
- quant au financement de l'adaptation, les financements publics qui y sont consacrés devraient doubler d'ici 2020 par rapport aux années 2013-2014.

- Ces résultats positifs confortent la dynamique issue de la COP21 qui a été renforcée par l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris. Ils devront être poursuivis pour atteindre, voire dépasser la cible des 100 milliards de dollars. La feuille de route détaille à cet effet les actions que les pays développés mettront en œuvre pour respecter leurs engagements. Il sera notamment indispensable de poursuivre l'augmentation des financements climat publics et d'améliorer la mobilisation de la finance climat privée.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de M Michel Sapin : 01 53 18 41 13



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Marrakech, le mardi 18 octobre 2016

*A l'occasion de la Pré-COP22 de Marrakech,
Ségolène Royal a expliqué les piliers de son action :
l'urgence climatique, la justice climatique et l'efficacité climatique*

Ségolène Royal, Présidente de la COP21 et Salaheddine Mezouar, futur Président de la COP22, ont ouvert la pré-COP de Marrakech, dernière réunion ministérielle avant la tenue de la COP22, où plus de 70 pays sont représentés.

A cette occasion, la Présidente de la COP21 a souligné les trois grands principes qui déterminent son action :

- l'urgence climatique,
- la justice climatique,
- l'efficacité climatique.

L'urgence climatique

La Présidente de la COP21 s'est mobilisée en faveur d'une entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris, notamment au sein de l'Union européenne. Ségolène Royal a appelé l'ensemble des parties à ratifier l'Accord sur le climat au plus tôt pour en élargir l'universalité et à célébrer son entrée en vigueur le 4 novembre prochain. Les procédures doivent maintenir cet état d'esprit d'urgence.

La justice climatique

La Présidente de la COP21 a rappelé que la réussite de l'application de l'Accord de Paris est liée aux financements climat. La feuille de route des 100 milliards de dollars pour les pays en développement souligne que l'objectif sera atteint en 2020.

L'efficacité climatique

Elle repose sur :

- la transformation des contributions nationales en lois et politiques d'investissements,
- la mobilisation de tous les acteurs dans les coalitions de l'Agenda de l'Action. Ségolène Royal s'est engagée à rendre compte du bilan de son action concernant les coalitions dans lesquelles la Présidence française s'est particulièrement investie.
- la transparence dans la mise en œuvre des engagements liés à l'Accord de Paris,
- la poursuite de la mobilisation. *« A ce titre, l'ordre du jour de la première Conférence des Parties à l'Accord de Paris doit être vigoureux, politique, offensif, capable d'entraîner et être à la hauteur de cet effort considérable qui a été fait pour obtenir les ratifications dans ce délai de 9 mois. »*

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Invitation presse
Présidence de la COP21*

Paris, le mardi 25 octobre 2016

*Échange vidéo avec l'astronaute Thomas Pesquet :
le changement climatique vu depuis l'espace*

Ségolène Royal
échangera avec **Thomas Pesquet**,
astronaute qui rejoint prochainement la station spatiale internationale,
sur le changement climatique vu depuis l'espace



mercredi 26 octobre à 16h30,
Centre national d'études spatiales (CNES)
2 place Maurice Quentin – 75001 Paris

Merci de vous accréditer en précisant votre n° de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 78 31

www.developpement-durable.gouv.fr Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le mercredi 26 octobre 2015

*Le changement climatique vu depuis l'espace
Echange entre Ségolène Royal et l'astronaute Thomas Pesquet*

Ségolène Royal a échangé aujourd'hui avec l'astronaute Thomas Pesquet qui rejoindra prochainement la station spatiale internationale, sur le changement climatique vu depuis l'espace, en présence de l'astrophysicien Hubert Reeves, du climatologue Hervé Le Treut, du mathématicien Jean-Pierre Goux, et des chercheurs du CNES.

« Thomas Pesquet a été choisi par l'ESA pour prendre part à une mission de longue durée de six mois, nommée PROXIMA, à bord de la station spatiale internationale (ISS) devant se dérouler du 15 novembre 2016 à mai 2017 et je suis ravie de pouvoir converser avec lui.

Je me souviens du document diffusé durant la COP 21 à Paris le jour de l'Action Day et de notre échange avec l'ISS, les deux spationautes présents nous rappelant de nous dépêcher pour avancer dans les négociations car ils voyaient de leur station la planète qui se dégradait sous les pressions humaines.

L'observation de notre planète « de loin », grâce aux satellites, a tout changé ! Tant dans les prévisions météorologiques immédiates que pour l'étude de l'évolution du climat, les satellites et l'observation directe depuis des engins en orbites géostationnaires ont révolutionné nos connaissances et nos capacités d'observation et de prévision.

Cette catégorie de satellite est utilisée à des fins telles que la météorologie, l'inventaire des ressources naturelles, la géodésie, l'étude et la modélisation du climat, la prévention et le suivi des catastrophes naturelles, la reconnaissance militaire...

Les satellites d'observation de la Terre ont des caractéristiques très variables pour répondre à ces différents besoins : ils se distinguent notamment par leur résolution plus ou moins élevée, les instruments qu'ils embarquent (instrument optique, radar, instrument multi-spectral...), leur orbite et la taille.

Ils peuvent être mis en œuvre pour répondre à des besoins scientifiques (modélisation climatique, structure de la Terre...) ou recueillir des données pour des usages opérationnels, civils ou militaires.

Les satellites météorologiques sont aujourd'hui indispensables pour les prévisions météorologiques.

Les satellites se sont aussi révélés des outils irremplaçables pour suivre la déforestation à l'échelle mondiale (l'équivalent de la surface de l'Angleterre par année !) ainsi que les avancées de la désertification qui touche 200 millions de personnes aujourd'hui, peut-être 2 milliards demain.

Pour l'étude du climat, divers programmes internationaux ont été lancés et font l'objet de suivis permanents.

Depuis l'espace sont mesurés la température de surface de l'océan, la salinité de surface, la topographie de surface (courants, marées, niveau de la mer...), les vents de surface, la hauteur des vagues, la couleur de l'océan (en association avec les productions de phytoplancton), la masse de l'océan et la pression de fond. »

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
President of COP21*

Paris, wednesday october 26th 2016

Press Invitation



1st EDITION OF THE INTERNATIONAL AWARD ON INVESTOR CLIMATE-RELATED DISCLOSURES

Meet the recipients on Friday, October 28th, 2016 - 3:00 pm
at Château de la Muette - Paris

Ségolène Royal, Minister of the Environment, Energy and the Sea,
in charge of International Relations on Climate, President of the COP21

and

Ángel Gurría, Secretary General of the OECD

have the pleasure to invite you to the award ceremony of the 2016 edition
of the International Award
on Investor Climate-Related Disclosures

Château de la Muette - 2, rue André Pascal
75116 Paris Cedex

Friday, October 28th, 2016 at 15h30

The ceremony will be followed by a cocktail

Welcome starts at 15h00

Programme of the award ceremony of the International Award on Investor Climate-Related Disclosures



15h00–15h30	Welcome
15h30–16h15	<u>The future of investor climate reporting</u> <i>Moderator: Stanislas Dupré</i> , Director World, 2° Investing Initiative <ul style="list-style-type: none">■ Sirpa Pietikäinen, Member of the European Parliament (video)■ Shanna Cleveland, Senior Manager Carbon Asset Risk Initiative, Ceres■ Gérard Mestrallet, Chairman of the Board of Directors, ENGIE, Chair of Paris EUROPLACE■ Guillaume Prache, Chief Executive Officer, Better Finance
16h15–16h25	Ángel Gurría , Secretary General of the OECD
16h25–16h40	Ségolène Royal , Minister of the Environment, Energy and the Sea, in charge of International Relations on Climate, President of the COP21
16h45–17h45	Award Ceremony with the Members of the Jury

The partners



Merci de vous accréditer en précisant votre n° de carte de presse :

caroline.tourrier@oecd.org – 01 45 24 80 99



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le mercredi 26 octobre 2016

Invitation presse



1^{ère} EDITION DU PRIX INTERNATIONAL DU MEILLEUR REPORTING CLIMATIQUE INVESTISSEURS

**Rendez-vous le vendredi 28 octobre à 15h30 au Château de la Muette
à la rencontre des lauréats internationaux**

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat,
Présidente de la COP21

et

Ángel Gurría, secrétaire général de l'OCDE

ont le plaisir de vous convier à la remise des prix de l'édition 2016
du Prix international du meilleur reporting climatique Investisseurs

à l'OCDE – Château de la Muette
2, rue André Pascal - 75116 Paris Cedex

Le vendredi 28 octobre 2016 à 15h30

Accueil à partir de 15h00

Programme de la cérémonie de remise du prix international du meilleur reporting climatique Investisseurs



15h00–15h30	Accueil
15h30–16h15	Quelles leçons tirer des candidatures pour l'avenir du reporting climatique des investisseurs ? Modérateur : Stanislas Dupré , Directeur Monde, 2° Investing Initiative <ul style="list-style-type: none">■ Sirpa Pietikäinen, Membre du Parlement européen (intervention vidéo)■ Gérard Mestrallet, Président du Conseil d'Administration, ENGIE, et Président de Paris EUROPLACE■ Shanna Cleveland, Senior Manager Carbon Asset Risk Initiative, Ceres■ Guillaume Prache, Directeur, Better Finance
16h15–16h25	Ángel Gurría , Secrétaire Général de l'OCDE
16h25–16h40	Ségolène Royal , Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, Présidente de la COP21
16h45–17h45	Remise des prix par la ministre en présence des membres du Jury

Les partenaires



Merci de vous accréditer en précisant votre n° de carte de presse :

caroline.tourrier@oecd.org – 01 45 24 80 99

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le vendredi 28 octobre 2016

*Ségolène Royal annonce les lauréats du Prix international
du meilleur investisseur climatique*

Ségolène Royal a désigné aujourd'hui, en présence de Angel Gurría, les lauréats de la 1^{ère} édition du « Prix international du meilleur reporting climatique investisseurs ». Organisé en partenariat avec l'association 2^o Investing Initiative, le Prix récompense les investisseurs dont les pratiques innovantes contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Lancé à Paris le 10 juin 2016 à l'occasion du *Business Dialogue* COP21, le « Prix international du meilleur reporting climatique investisseurs » s'inscrit dans la dynamique lancée lors de la COP 21 : associer pleinement les acteurs financiers à la transition « vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques » (article 2 de l'Accord de Paris).

Ségolène Royal - présidente d'un jury composé de parlementaires, de groupes d'investisseurs, d'ONG et d'experts - a salué « *la qualité et la diversité des candidatures déposées, démontrant l'engouement pour cette première édition du Prix international* ». Les candidatures ont afflué du monde entier : 11 candidatures françaises et 19 internationales (Australie, Etats-Unis), dont 15 européennes (Allemagne, Autriche, Finlande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède).

Ainsi, les pratiques récompensées aujourd'hui par la ministre viennent amplifier le mouvement déjà engagé pour faire de la France la pionnière de la finance verte : développement du reporting climatique (article 173 de la loi de transition énergétique), émission de la première obligation souveraine verte, lancement du label « transition énergétique pour le climat ».

Retrouvez en ligne :

- [dans le dossier](#) la liste complète des lauréats
du Prix international du meilleur reporting climatique investisseurs

- [la description du jury](#)

- [le communiqué](#)



www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le samedi 29 octobre 2016

*Action pour le Climat : Ségolène Royal salue les décisions prises
à l'Organisation maritime internationale pour réduire les émissions
polluantes des navires et pour la protection des milieux marins*

Ségolène Royal se félicite des résultats obtenus lors de la 70^{ème} session environnementale (MEPC) de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) qui s'est réunie du 24 au 28 octobre 2016 à Londres.

A cette occasion, la Présidente de la COP21 a déclaré : "Ces décisions constituent une étape clé illustrant la nécessité pour les acteurs du secteur maritime de s'engager dans une dynamique de contribution aux efforts globaux de maîtrise des enjeux climatiques cohérente avec le calendrier général fixé par l'Accord de Paris qui entrera en vigueur le 4 novembre 2016".

Afin de soutenir l'obtention d'un accord, la France avait déposé le 19 août avec 10 autres États partenaires (Allemagne, Belgique, Danemark, Monaco, Maroc, Côte d'Ivoire, Marshall, Salomon, Antigua-et-Barbade, Tonga) un document de position à l'OMI proposant une méthode pour faire avancer la question de la réduction des émissions GES par le transport maritime.

Au cours de la session qui vient de s'achever, l'OMI a pris plusieurs décisions majeures en matière de réduction des émissions polluantes des navires et de protection des milieux marins :

- En ce qui concerne les gaz à effet de serre, les 174 pays membres et associés de l'OMI se sont entendus sur une feuille de route qui prévoit l'adoption au printemps 2018 (MEPC 72) d'une stratégie initiale de réduction des émissions comprenant une liste de mesures à court, moyen et long termes. A cette fin, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail qui poursuivra les négociations entre les sessions environnementales (MEPC).

L'OMI a définitivement adopté le système international de collecte de données de consommation de carburant décidé lors du MEPC 69, en avril 2016, lequel permettra une connaissance précise des émissions du secteur maritime et sera une base importante pour la mise en place des futures mesures de régulation.

L'OMI a également fixé un calendrier resserré pour les étapes de collecte des données (à partir de janvier 2019) puis d'analyse des données (à partir de l'automne 2020) qui devra permettre d'ajuster la stratégie de réduction des émissions et les instruments de régulation au plus tard au printemps 2023 (MEPC 80).

- En ce qui concerne les oxydes de soufre (SOx), l'OMI a entériné une limitation à partir du 1^{er} janvier 2020 de la teneur en soufre des combustibles à 0,5 % pour l'ensemble de la flotte mondiale. Depuis 2008, le transport maritime aura considérablement réduit ses émissions, passant d'une teneur en soufre des combustibles de 4,5 % à 0,5 %, sachant que des zones de contrôle renforcé, telles que la Manche et la Mer du Nord, ont d'ores et déjà porté cette limitation à 0,1 %. Pour mémoire, les oxydes de soufre sont des gaz irritants pour le système respiratoire et ont d'importants impacts environnementaux (acidification des pluies et des sols, dégradation des bâtiments...).
- En ce qui concerne les oxydes d'azote (NOx), l'OMI a décidé d'engager la procédure de classement de la zone Manche Mer du Nord et Baltique en zone de contrôle renforcé des émissions. Cette démarche permettra de réduire les émissions des navires neufs de l'ordre de 60 % par rapport aux émissions actuelles. Pour mémoire, les oxydes d'azote sont à l'origine de maladies respiratoires, ont un impact sur les milieux (acidification, eutrophisation...) et jouent un rôle en matière d'effet de serre.
- En matière de protection de la biodiversité et de limitation du transfert d'espèces invasives par les eaux de ballast, l'OMI a poursuivi ses travaux dans l'objectif de l'entrée en vigueur de la convention internationale pour la gestion des eaux de ballast le 8 septembre 2017. Ainsi des progrès importants ont été obtenus dans le domaine des normes d'approbation des systèmes de traitement des eaux de ballast.



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le mercredi 2 novembre 2016

Communication en Conseil des ministres

*L'entrée en vigueur l'Accord de Paris sur le climat
et son application en France :
publication de la première Programmation pluriannuelle de l'énergie*

La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat a présenté une communication sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et l'action de la France pour la transition énergétique à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'Accord universel de Paris sur le climat le 4 novembre.

1. La première programmation pluriannuelle de l'énergie est publiée

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est l'un des piliers de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Le décret a été publié le 28 octobre au Journal Officiel de la République française.

A travers la PPE, la France, présidente de la COP21, met en œuvre ses engagements au titre de l'Accord de Paris sur le climat qui entrera en vigueur le 4 novembre.

Elle constitue, avec la stratégie nationale bas-carbone adoptée dès novembre 2015, la contribution française aux objectifs de diminution mondiale des émissions de gaz à effet de serre. Elle confirme l'engagement de notre pays dans la transition vers un système énergétique plus efficace et plus sobre, plus diversifié donc plus résilient.

Cette programmation est :

- ambitieuse car pour la première fois, elle couvre toutes les énergies et vise des économies d'énergie significatives ;

- efficace dans le combat pour le climat, avec une diminution des énergies fossiles de 22 % en six ans ;
- utile pour la croissance verte et l'emploi, car elle libère les investissements dans les énergies renouvelables, et en offrant aux entreprises de la visibilité, grâce à des objectifs clairs et fixés dans un décret.

La PPE est le résultat d'un intense travail d'élaboration partagée avec les filières du secteur énergétique, de la construction, des transports, et les ONG. Pour la première fois en France, la stratégie énergétique fait l'objet d'un débat public ouvert et participatif.

2. La PPE soutient les dynamiques économiques et territoriales engagées

Cette programmation vient renforcer les outils de la transition énergétique déjà en place :

- pour les territoires, avec le soutien aux 500 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » ;
- pour les entreprises de la croissance verte, avec les appels d'offres d'énergie renouvelables et les nouveaux mécanismes de soutien ;
- pour les citoyens, avec le crédit d'impôt transition énergétique.

La PPE contribuera à la croissance économique (+ 1,1 point de PIB d'ici 2030 par rapport au scénario tendanciel) et à la création d'emplois (+ 280 000 emplois). Pour nos concitoyens, les économies réalisées permettent d'augmenter le revenu disponible et le pouvoir d'achat.

3. La PPE fixe les objectifs énergétiques de la nation à l'horizon 2023

La PPE réaffirme deux priorités essentielles pour atteindre les objectifs à long terme fixés par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte :

- réduire la consommation d'énergie : réduire la consommation finale d'énergie de 12 % d'ici 2023, et de 22 % pour les énergies fossiles ;
- accélérer le développement des énergies renouvelables pour tous les usages (électricité, chaleur, gaz, carburants). La PPE permettra notamment d'augmenter de plus de 70 % la capacité installée des énergies renouvelables électriques et de plus de 35 % la production de chaleur renouvelable par rapport à 2014.

La PPE porte sur deux périodes (2016-2018 et 2019-2023) et sera revue en 2018 puis tous les cinq ans.

4. La PPE met en place un nouveau modèle énergétique

Elle prévoit :

- de diversifier la production électrique en réduisant la part d'électricité d'origine nucléaire ;
- de développer la mobilité propre au travers notamment du recours modal et de la diversification de nos carburants vers l'électrique et le gaz naturel véhicule ;
- de garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique de la France tout en maintenant des exigences environnementales élevées ;
- de rendre le système énergétique plus flexible en développant les effacements de consommation, le stockage d'énergie, l'autoconsommation et les réseaux intelligents.

La PPE, comme la loi de transition énergétique est issue d'une démarche de co-construction :

- en associant les parties prenantes à de nombreux ateliers ;
- en tenant compte des nombreuses remarques émises par le Conseil national de la transition écologique, le Conseil supérieur de l'énergie, le Comité d'experts de la transition énergétique et l'Autorité environnementale ;
- La consultation publique menée du 15 septembre au 15 octobre a suscité plus de 5 000 contributions, dont une très grande majorité émises par nos concitoyens.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le mercredi 2 novembre 2016

Note aux rédactions

Participez à l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre



#SmileForThePlanet

Pour fêter l'**entrée en vigueur de l'Accord de Paris**
le vendredi 4 novembre, divers événements sont déployés par la
Présidence de la COP21, en lien avec le secrétariat de la CCNUCC.

Veillez trouver ci-dessous
le **[dossier de presse présentant les diverses actions le jour J](#)**
(web, Paris, national, international...)

Vous pouvez également télécharger ci-dessous
le **symbole de la lutte contre le dérèglement climatique**
– la planète qui retrouve le sourire –
afin d'illustrer vos sujets :
- **[au format HD](#)**
- **[au format Illustrator](#)**



*Ségolène Royal,
Président of the COP21*

Paris, thursday november 3rd 2016

*Ségolène Royal announces the Stiglitz-Stern Commission
on the value of climate action*

At the invitation of Ségolène Royal, President of COP21, Joseph Stiglitz, Nobel Prize in Economics, and Lord Nicholas Stern, have accepted to chair a new High-level Economic Commission that will help spur successful implementation of the Paris Agreement.

The objective of the commission, set up within the Carbon Pricing Leadership Coalition (CPLC), chaired by Segolene Royal and Feike Sijbesma, and managed with the World Bank, is to identify indicative corridors of reference values for the “social cost of carbon” – representing the benefit to the world from every ton of climate pollution reduced, taking into account all climate risks and uncertainties and aligned with the ambition of the Paris Agreement.

Defining such corridors of reference values would have a strong political impact and can advance carbon pricing around the world. Revealing the value of the social cost of carbon will contribute to a vision on how much we collectively become better off by rapidly decarbonizing our economies to deliver environmental and health benefits as well as economic opportunities.

Those values could then be used as a reference to:

- disclose true economic costs of carbon-intensive projects;
- incentivize innovation and a rapid economic transition and channel finance toward low-carbon development projects ;
- and design interrelated climate policies and regulations, and carbon pricing instruments.

The Commission will have its first meeting at Marrakech and deliver its conclusions in April 2017 during the Spring Meetings of the World Bank and the IMF.



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le jeudi 3 novembre 2016

*Ségolène Royal lance une commission sur la valeur
de l'action climatique présidée par Stiglitz et Stern*

A l'invitation de Ségolène Royal, Présidente de la COP21, Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie et Lord Nicholas Stern, ont accepté de présider une nouvelle Commission économique de haut niveau pour stimuler la réussite de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

L'objectif de la commission, mise en place dans le cadre de la coalition sur le prix du carbone (CPLC) présidée par Ségolène Royal et Feike Sijbesma, et animée par la Banque Mondiale, est d'identifier un corridor de valeurs de référence du « coût social du carbone », représentant le bénéfice mondial de chaque tonne de pollution évitée, en prenant en compte les risques climatiques et les incertitudes, et en phase avec l'ambition de l'Accord de Paris.

La définition de ce corridor aura un impact politique fort pour faire progresser la tarification du carbone dans le monde. Révéler la valeur du coût social du carbone donnera une vision des avantages collectifs à décarboniser rapidement nos économies, qu'il s'agisse d'avantages environnementaux et de santé, mais aussi en termes d'opportunités économiques.

Ces valeurs pourront ensuite être utilisées comme référence pour :

- révéler le coût réel des projets intensifs en carbone ;
- de canaliser le financement vers des projets de développement à faibles émissions de carbone ;
- concevoir des politiques climatiques, des réglementations et des instruments de tarification du carbone interdépendants.

Cette commission tiendra sa première réunion à Marrakech et présentera ses conclusions en avril 2017 lors des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI.

Retrouvez en ligne le communiqué :

- [version française](#)
- [version anglaise](#)

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le jeudi 3 novembre 2016

Rencontre avec les scientifiques et les étudiants

de l'Institut Pierre Simon Laplace à l'université Pierre et Marie Curie

**Ségolène Royal,
rencontrera les scientifiques et étudiants
de l'Institut Pierre Simon Laplace à l'université Pierre et Marie Curie
4 place Jussieu, Paris 5^{ème}
vendredi 4 novembre à 9h30
jour de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris**

Thèmes abordés lors de ce déplacement

- **Techniques et enjeux des sciences de l'océan et de l'atmosphère,**
- **Modélisation du climat, d'un rapport du GIEC à l'autre, les étapes du travail scientifique,**
- **Exemple de synthèse régionale des informations climatiques et notion de « services climatiques »,**
- **Recherche climatique au service de la société,**
- **Adaptation au changement climatique : le rôle des variabilités décennales,**
- **L'enseignement du changement climatique,**
- **Train du climat et médiation scientifique.**

**Merci de vous accréditer en précisant votre n° de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 78 31**



*Ségolène Royal,
présidente de la COP21*

*Anne Hidalgo,
mairie de Paris*

Paris, le jeudi 3 novembre 2016

*Conférence de presse :
présentation des actions déployées à l'occasion
de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris*

**Ségolène Royal et Anne Hidalgo
présenteront les actions déployées à l'occasion
de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris
vendredi 4 novembre à 11h30
au ministère de l'Environnement – 244 bd Saint-Germain, Paris 7^{ème}**

**et illumineront la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe et les quais de Seine
à 18h30,
depuis le parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro, Paris 16^{ème}**

A l'issue du lancement des illuminations,
Ségolène Royal et Anne Hidalgo rejoindront
les Berges de la Seine éclairées qui accueilleront un bal populaire

Pour célébrer l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris,
la Ville de Paris organisera tout le week-end des animations
gratuites sur les Berges de la Seine rive droite.

Programme disponible sur paris.fr



Merci de vous accréditer en précisant votre n° de carte de presse :

11h – conférence de presse

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 78 31

18h – illumination des monuments parisiens

http://presse.paris.fr/agenda/illumination-de-la-tour-eiffel-de-larc-de-triomphe-et-des-quais-de-seine/?instance_id=7516

19h – Berges de la Seine rive droite

Point de rendez-vous : voie Georges Pompidou, au pied du Pont Marie

Contact presse ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer : 01 40 81 78 31

Contact presse mairie de Paris : Mélanie Rigaud, 01 42 76 49 61, presse@paris.fr



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21•CMP11



Paris, le jeudi 3 novembre 2016

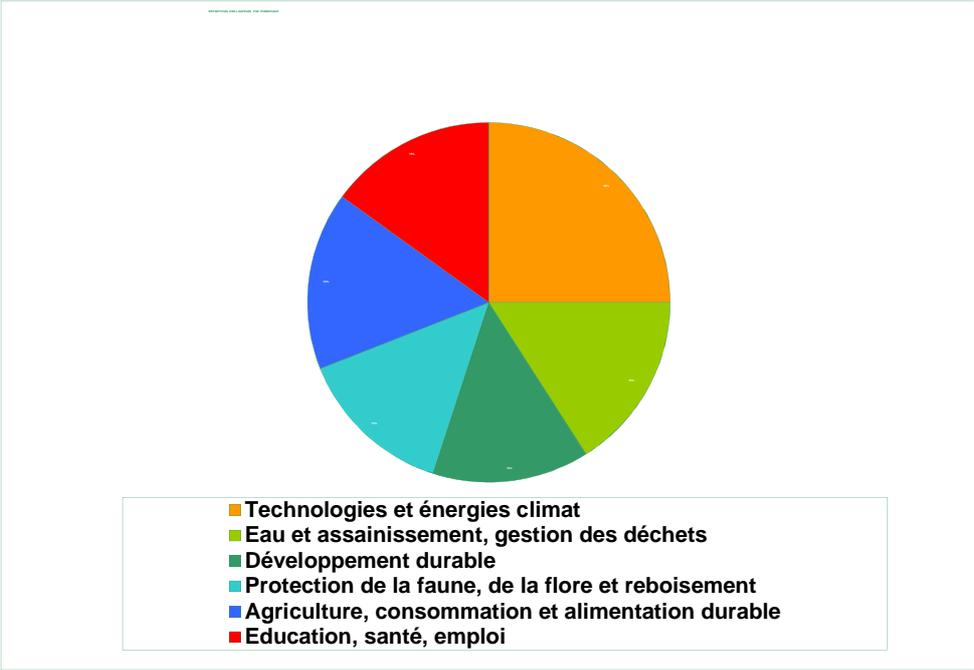
Ségolène Royal soutient 100 projets citoyens innovants pour le climat

Ségolène Royal, Présidente de la COP21, a lancé à New York, lors de la ratification de l'Accord de Paris sur le Climat, le 22 avril dernier l'opération « 100 projets citoyens pour le climat ».

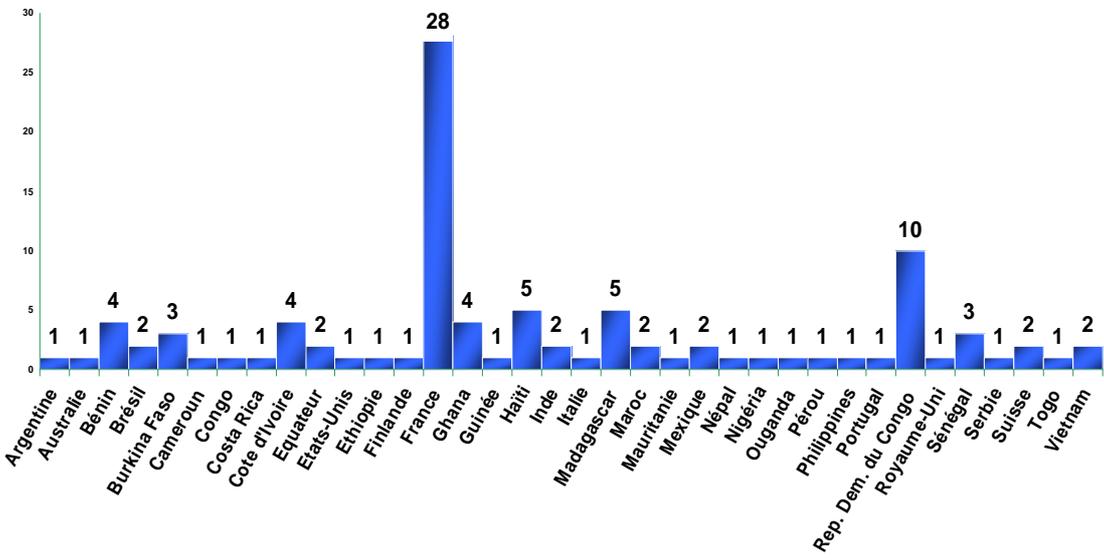
- Concrétisée par une plate-forme collaborative trilingue ([le lien vers la plate-forme collaborative](#)), l'opération a recueilli 591 projets issus de 83 pays.
- Plus de 80 000 votes ont été collectés lors du vote citoyen organisé entre le 6 juin et le 6 juillet.
- 100 projets « coup de cœur » des citoyens du monde qui ont été mis en avant.

21 projets phares, pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

- La ministre a attribué un soutien financier à 100 projets qui ont participé à ce programme et qui, par leur engagement et leur innovation, accélèrent la lutte contre le changement climatique.
- Un jury d'experts a permis d'identifier, parmi ces 100 projets, 21 projets remarquables (résumé en annexe).
- Les 100 projets bénéficient en outre d'appuis apportés par des experts, lors de séminaires en ligne (« webinars ») organisés durant tout le mois d'octobre.
- La ministre recevra les lauréats, à Marrakech le 14 novembre à 13 h15 sur le Pavillon France.



100 PROJETS LAUREATS ISSUS DE 36 PAYS



Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr
 @ecologiEnergie / Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le vendredi 4 novembre 2016

Semaine décisive pour le climat

Le 4 novembre l'Accord de Paris entre en vigueur,

Ségolène Royal soutient la recherche et la diffusion scientifique sur le climat

- Ségolène Royal, Présidente de la COP21, a visité les laboratoires de l'Institut Pierre-Simon Laplace (IPSL), sur le site de l'université Pierre et Marie Curie (UPMC), pour rappeler le rôle privilégié de la science dans l'accompagnement de la décision publique vers une société beaucoup plus sobre en carbone.
- Au cours de la visite, les chercheurs, Hervé le Treut, Pierre Testor, Marion Lebrun, Jean-Louis Dufrenes, Eric Guyllardi, Catherine Jeandel ont présentés les outils et les applications de la recherche moderne en climatologie :
 - Laboratoire LOCEAN sur l'étude du rôle de l'océan dans la lutte contre le changement climatique avec des sondes mobiles.
 - Laboratoire de chimie permettant l'étude de la composition de l'océan, des glaciers et de l'air.
 - Laboratoire de modélisation dont le projet NEMO utilisé dans le rapport du GIEC et qui fait le lien entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée en relation avec des PME et des start up.
 - Présentation des projets pilotes permettant une meilleure gestion du risque climatique, une adaptation aux enjeux du changement climatique.
- La Présidente de la COP21 a salué le rôle déterminant qu'a joué la communauté scientifique pour l'Accord de Paris :
 - pour faire prendre conscience au monde des enjeux climatiques ;

- pour trouver les solutions innovantes de mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- l'éducation au changement climatique et le partage de la connaissance pour entretenir la mobilisation. La ministre s'est engagée à soutenir la création d'une École doctorale fédérative sur les sciences du climat et la proposition de solutions.
- La ministre a signé avec Jean Jouzel une convention de financement de l'initiative « Train du Climat » qui repartira sillonner la France en 2017 et 2018 pour sensibiliser à la lutte contre le changement climatique.

L'IPSL est une fédération de 9 laboratoires en région parisienne, rassemblant plus de mille chercheurs, enseignants-chercheurs, techniciens, ingénieurs ou étudiants, travaillant sur les thématiques du climat et de l'environnement global de la planète.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le dimanche 6 novembre 2016

Initiative africaine pour les énergies renouvelables :

*Ségolène Royal signe une convention avec la Banque africaine
de développement pour soutenir le développement
des énergies renouvelables en Afrique*



A la veille de l'ouverture de la CoP22 à Marrakech, Ségolène Royal s'est entretenue avec Frannie Léautier, vice-présidente de la Banque africaine de développement, qui héberge l'unité de mise en œuvre de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, décidée durant la CoP21.

Ségolène Royal et Frannie Léautier ont signé une convention de partenariat entre la République française et la Banque africaine de développement sur la mise en œuvre de l'Initiative : comme promis, la France contribue ainsi au fonctionnement et aux activités de l'unité de mise en œuvre.

Cette contribution permettra de renforcer l'action de l'unité de mise en œuvre pour atteindre les objectifs de l'Initiative : développer 10 GW de projets d'énergies renouvelables en Afrique d'ici 2020.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Paris, le dimanche 6 novembre 2016

*Ségolène Royal réunit le Bureau de la COP pour préparer la COP
de l'action à Marrakech*

Ségolène Royal, Présidente de la CoP21, a réuni pendant deux heures le Bureau de la CoP à la veille de l'ouverture de la CoP22, en présence de Salaheddine Mezouar, ministre des Affaires étrangères du Maroc et futur président de la CoP22 et de Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la CCNUCC.

Le Bureau réunit les représentants de chacun des groupes régionaux des Nations Unies ainsi que les présidents des organes prévus par la CCNUCC, pour le conseil scientifique et technologique (SBSTA en anglais), pour la mise en application (SBI), ainsi que le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (APA).

Cette réunion du Bureau a permis de passer en revue les préparatifs de la CoP22 qui se présente sous les meilleurs auspices. Ségolène Royal a rappelé que 100 Parties avaient ratifié l'Accord de Paris à ce jour, représentant près de 70 % des émissions mondiales. Il fallait désormais se placer sous le triptyque de l'urgence, de la justice, et de l'efficacité climatiques. Marrakech va incarner cette attente forte en étant la CoP de l'action.

Les présidents des groupes ont présenté l'avancée de leurs travaux et marqué l'esprit très constructif qui les anime. La Présidente de la CoP21 les a remercié d'avoir pris la mesure de l'urgence climatique et pour leur volonté d'accélérer les travaux.

La première réunion des parties à l'Accord de Paris (CMA1) se tiendra le 15 novembre. Au segment de haut niveau, réunissant la CoP22, la 12^{ème} Réunion des Parties au Protocole de Kyoto et la Première réunion des Parties à l'Accord de Paris le 15 novembre, sont attendus à l'invitation du roi du Maroc, le Secrétaire général des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, une soixantaine de chefs d'État et de Gouvernement, dont le président de la République française, et plus de soixante-dix ministres chefs de délégation.

La Présidente de la CoP21 a remercié les membres du Bureau pour leur mobilisation et leur volonté de continuer à animer l'esprit inclusif et constructif qui caractérise "l'esprit de Paris".

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Marrakech, le lundi 7 novembre 2016

*Ségolène Royal lance un appel à la « justice climatique »
notamment pour l'Afrique, lors de la cérémonie d'ouverture
de la COP22 et apporte une lampe solaire pour chaque délégué*



Ségolène Royal a ouvert hier à Marrakech la 22^{ème} session de la Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. A cette occasion, la Présidente de la COP21 a lancé un appel à la « justice climatique ».

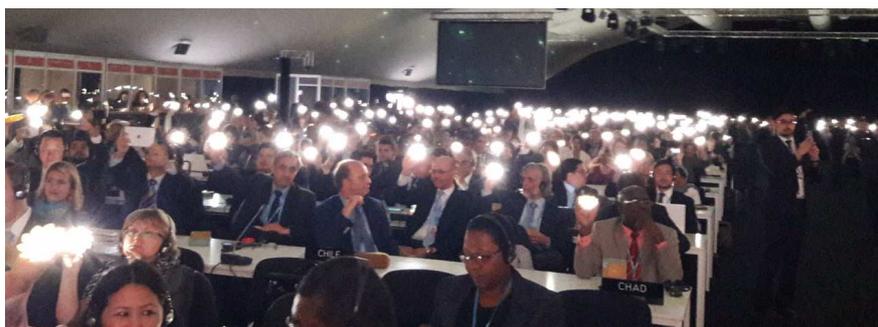
- **« Aujourd'hui, à l'heure de cette ouverture de la COP22, je ressens fierté et émotion : émotion car je me souviens du premier sommet de la Terre à Rio, il y a 24 ans, auquel j'ai participé en tant que ministre de l'Environnement ; fierté de partager avec vous cette magnifique nouvelle : au jour de l'ouverture, 100 pays ont ratifié l'Accord de Paris ».**
- **« Nous avons rendu possible ce que l'on disait impossible. C'est un moment historique dans l'histoire de l'humanité ».**
- **« Le temps presse. L'année qui vient de s'écouler a été la plus chaude. La fonte des glaciers s'accélère. La désertification fait des ravages. Les concentrations urbaines massives appellent à un nouveau**

modèle de développement urbain ».

- « **Trois grands principes ont guidé mon action de Présidente de la COP21, sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon : le sens de l'urgence climatique, le souci de l'efficacité climatique, et surtout la justice climatique : les pays les plus riches vivent comme s'il y avait trois planètes, les pays les plus pauvres comme s'il n'y en avait déjà plus. Je demande une nouvelle fois de la justice climatique et en particulier pour l'Afrique** ».
- « **La COP22 est une COP africaine et c'est là que se trouve la priorité et l'espérance. J'ai mis tous mes efforts sur ce continent pendant ma présidence. Le continent africain est celui qui subit le plus le changement climatique, sans en être responsable, avec les désastres de la désertification. Sur les cinquante pays les plus meurtris par le réchauffement climatique, 36 se situent en Afrique subsaharienne** ».
- « **En guise de symbole, je vous offre cette petite lampe solaire en forme de fleur d'Ethiopie que nous allumerons tous ensemble pour marquer le droit du continent africain à la lumière** ».
- « **Je voudrais évoquer le nom de Wangari Matthai, grande figure du Kenya, prix Nobel de la Paix, fondatrice du Green Belt Movement, et partager ces mots magnifiques de femme engagée : « Dans le cours de l'histoire, il arrive un moment où l'humanité est appelée à s'élever à un plus haut niveau de conscience pour atteindre un terrain moral plus élevé. Un temps pour nous débarrasser de notre peur et donner l'espoir aux autres** ».



Ségolène Royal offrant une planète à Salaheddine Mezouar



La lampe solaire pour les 2 000 délégués allumée en symbole de la lumière pour l'Afrique

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Marrakech, le vendredi 11 novembre 2016

*COP22 : l'eau victime du changement climatique
et porteuse de solutions*

*Ségolène Royal réunit sept institutions françaises
qui s'allient pour l'innovation dans le suivi satellitaire*



Partie 1 :

Signature d'un accord entre sept institutions françaises

L'eau, première victime du Changement climatique, mais l'eau, porteuse de nombreuses solutions.

Importance de la science et de la connaissance dans le domaine de la gestion de l'eau :

Dans le cas des pays partageant un même bassin hydrologique, il est nécessaire de partager les connaissances et données des cours d'eau pour mieux utiliser les ressources communes en particulier dans un contexte de changements climatiques.

Permettre un meilleur partage des ressources pour :

améliorer l'accès des populations à une eau saine et potable, non vecteur de maladies,

réduire l'impact des catastrophes naturelles liées au changement climatique,

Permettre le développement d'une agriculture durable.

La situation en Afrique :

En Afrique, la situation de l'acquisition des données est globalement la même que celle qui existait il y a plus d'un siècle

En effet, depuis 30 ans, on note un fort déclin des bases de données hydrométriques dans le monde et en particulier en **Afrique**.

Acquérir des données :

L'utilisation des données spatiales et plus précisément l'altimétrie spatiale pourraient inverser cette tendance. Pour la première fois, avec une couverture globale, les données hydrométriques des grands fleuves, lacs et rivières, et des niveaux des océans vont être acquises, à horizon 2020, dans le cadre du **programme satellitaire SWOT** (Surface Water and Ocean Topography). Il s'agit d'un projet financé entre autres par le Programme d'Investissements d'Avenir.

Le Bassin du Congo, un programme pilote :

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), avec des financements de l'AFD, du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) a mis en place un programme pilote utilisant les données spatiales pour approfondir les grandes orientations stratégiques de ce grand bassin transfrontalier.

Le fleuve Congo est au cœur des préoccupations planétaires sur le changement climatique et la biodiversité.

Les enjeux sont exceptionnels : 204 millions d'hectares de forêts tropicales humides (puits de carbone), 60 % de la biodiversité africaine, 25.000 km de voies navigables, 100 GW de potentiel hydroélectrique.

Il existe à ce jour très peu de données sur son débit actuel et son évolution. L'anticipation des effets du changement climatique passe en particulier par une meilleure connaissance des situations actuelle et future, les outils de ce suivi en constituant la base.

J'ai réuni aujourd'hui sept institutions françaises, AFD, CNES, OIEau, CNR, IRD, Irstea, BRLI, qui ont signé un accord de groupe. Elles s'allient pour travailler sur de nouvelles approches de suivi des ressources en eau en intégrant les données spatiales. L'accord permet de répondre aux besoins des acteurs du Sud en mobilisant une expertise française reconnue au niveau mondial et s'inscrit dans l'amélioration de la connaissance des effets du changement climatique.

La mise en œuvre de l'Expertise française reconnue au niveau mondial dans ce domaine de l'eau et du spatial, permettra de répondre aux enjeux du changement climatique, et de développer les technologies avec des retombées économiques pour nos acteurs.

Partie 2 Side Event :

«Coopération pour une Gestion Intégrée des Ressources en Eau, au Service de l'adaptation au changement climatique»

Le niveau des Bassins versants est le cadre idéal pour mettre en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique et programmer les investissements nécessaires.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux Directeurs des Agences de l'Eau Françaises de renforcer leur coopération institutionnelle avec les grands bassins africains.

L'évènement qui va suivre va permettre d'illustrer cette coopération, et en particulier les échanges entre organismes de bassins en matière de connaissances.

Sachez que j'agis avec de nombreux gouvernements pour faire en sorte que le sujet de la connaissance soit pris en compte dans toute élaboration de politiques d'adaptation, et dans les stratégies des grands bailleurs de fonds internationaux.

Des modalités de financements adaptés doivent être définies, fondées sur des subventions ou des dons en ce qui concerne les pays les plus vulnérables.

www.developpement-durable.gouv.fr
Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Marrakech, le samedi 12 novembre 2016

*Sur le pavillon France,
présentation des avancées et des 4 nouvelles initiatives
pour le Plan Méditerranée que j'ai lancé en juin 2016,
avec le Prince Albert II de Monaco et Hakima El Haïté,
Ministre de l'Environnement du Maroc*

J'ai fait un état des lieux :

- **Il y a urgence pour la Méditerranée** : l'état du littoral et de la mer est très dégradé. La mer Méditerranée subit de formidables pressions dues au changement climatique et à la pression démographique et touristique sur le littoral.
- **La France, dans le cadre de sa présidence de la COP21, s'est engagée en faveur de 3 objectifs pour la Méditerranée** : une mer en bonne santé, une économie maritime et côtière durable et une gouvernance qui anticipe le changement climatique.
- **Il n'y a pas d'autres voies que de travailler ensemble pour aborder ces enjeux à l'échelle.** Je suis optimiste : la coopération entre pays voisins a toujours existé. Nous faisons partie d'une même communauté.
- **Je ne peux que me réjouir de l'appui sans faille de Monaco et du Maroc** à cette dynamique et de votre mobilisation collective.

- **Je me félicite aussi des actions régionales** impulsées par le Plan d'action pour la Méditerranée de la Convention de Barcelone, l'Union pour la Méditerranée, et l'Union européenne qui servent de socle à cette dynamique.
- **Nous devons inscrire le sujet méditerranéen comme un axe prioritaire de l'agenda de l'action, de notre action commune.**

Les initiatives proposées :

1. **Mobiliser la science** : les acteurs scientifiques de la Méditerranée doivent s'organiser pour améliorer l'interface sciences/politiques, les échanges d'étudiants. **Nous devons demander au GIEC** de développer les analyses prospectives spécifiques à la Méditerranée dans le cadre du Rapport spécial Océan Cryosphère.
2. **Accélérer l'investissement dans l'assainissement des eaux usées** pour assurer la bonne santé des écosystèmes marins. Il est essentiel de **conforter la connaissance, intégrer toutes les étapes dans la gestion de l'eau**. Nous devons fédérer de façon renforcée les collectivités du pourtour méditerranéen pour les accompagner dans leur équipement en équipement de collecte et de traitement des eaux usées. **La COP22 doit être l'occasion de mettre en place une coalition dans ce but.**
3. **Renforcer les aires marines protégées de Méditerranée**. Elles existent mais ont souvent besoin de moyens pour financer leur fonctionnement. **Je souhaite que la France et Monaco puissent prendre une initiative, en lien avec l'Italie afin de renforcer encore davantage la protection du sanctuaire Pelagos que nous cogérons.**
4. **Progresser dans l'utilisation des solutions basées sur la nature pour protéger nos littoraux**. J'invite tous les pays du pourtour méditerranéen à **soutenir la soumission déposée par la France, Monaco et le Maroc, avec leurs partenaires, pour engager un travail permettant la réduction des émissions de gaz à effet de transport maritime**, dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. **Le 14 novembre, nous lancerons la coalition pour l'interdiction des sacs plastique, j'invite tous les pays du pourtour méditerranéen à la rejoindre.**

J'ai annoncé que la Conférence internationale de haut niveau avec les 21 pays du pourtour méditerranéen serait organisée par la France, le Maroc et la Principauté de Monaco.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Marrakech, le samedi 12 novembre 2016

*Ouverture de la Journée Océan de l'action climat mondiale :
Ségolène Royal annonce l'extension
de la réserve naturelle nationale des terres australes françaises
et la création de l'aire marine protégée
autour de l'atoll de Clipperton*

A l'occasion de la session inaugurale de la Journée de l'action climat mondiale consacrée à l'Océan, en présence de la Princesse Lalla Hasnaa du Royaume du Maroc et du Prince Albert II de Monaco, Ségolène Royal a rappelé les avancées de la COP21 : l'océan a été inscrit dans le préambule de l'accord de Paris ; pour la première fois dans une COP, un agenda de l'action sur l'océan y a été lancé.

La Présidente de la COP21 s'est félicitée des avancées enregistrées depuis avec le lancement d'un rapport spécial du GIECC sur l'océan, de discussions sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre du transport maritime international au sein de l'OMI (Organisation maritime internationale), avec le lancement de nouvelles initiatives portées par tous les acteurs.

Ségolène Royal a rappelé les objectifs ambitieux de la France en matière d'aires marines protégées, de conservation des récifs coralliens et des mangroves. Le taux de couverture des eaux territoriales par des aires marines protégées dépassera en 2017 21 %, quand l'objectif mondial est de 10 % à l'horizon 2020.

La Présidente de la COP21 a annoncé :

- **la publication du décret d'extension de la réserve naturelle nationale des terres australes françaises**, en faisant la quatrième plus grande réserve marine au monde ;

- la **création de l'aire marine protégée autour de l'atoll de Clipperton** au Conseil national de la protection de la nature le **4 novembre** ;
- le lancement d'un plan d'action dans le cadre de **l'initiative internationale sur les récifs coralliens**, que la France copréside avec Madagascar ;
- la préparation d'un projet porté par le Fonds pour l'Environnement mondial pour **soutenir le projet sur le risque côtier en Afrique de l'Ouest aux côtés de la Banque mondiale et des pays de la région**.

Par ailleurs, Ségolène Royal a insisté sur le rôle fondamental que devaient jouer chacun des acteurs pour protéger l'océan, les gouvernements bien sûr, mais aussi les acteurs de l'économie maritime, les collectivités, les scientifiques, les ONG et tous les citoyens.

Elle engage les gouvernements nationaux et locaux à se mobiliser aussi pour la réduction de la pollution plastique dans l'océan, en rejoignant la coalition sacs plastiques qu'elle a initiée, avec l'appui de Monaco et du Maroc.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



Ségolène Royal, Présidente de la COP21

Marrakech, le samedi 12 novembre 2016

*Ségolène Royal et Nizar Baraka ont remis les 1^{ers} trophées
de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée*



A l'occasion de la COP22, sur le Pavillon de la France, Ségolène Royal, Présidente de la COP21, et Nizar Baraka, Président du comité scientifique de la COP22, ont remis les premiers Trophées de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée aux quatre finalistes de ce concours. La première édition de ces Trophées a été lancée par l'ADEME en partenariat avec l'association MEDENER, l'Union pour la Méditerranée (UpM), la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU Med), le Plan Bleu, le réseau d'experts méditerranéens du changement climatique (MedECC).

L'adaptation au changement climatique, une priorité pour la région Méditerranée

La région méditerranéenne est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. Ces 50 dernières années, la Méditerranée a connu une **hausse des températures comprise entre 3° et 5°C**, une **baisse des précipitations de 35 %** sur les rives du sud et de l'est, et une **élévation du niveau marin comprise entre 20 et 60 cm**. La Méditerranée figure parmi les **points chauds** du changement climatique avec des prévisions de réchauffement **allant jusqu'à 4°C d'ici la fin du siècle** et sera donc exposée à de nouvelles tensions pour l'accès aux ressources et en termes d'instabilités.

L'Accord de Paris pour le climat entré en vigueur le 4 novembre dernier, reconnaît pour la première fois la **nécessité de s'adapter** « aux effets néfastes des changements climatiques en promouvant la résilience et un développement bas-carbone ». Particulièrement vulnérable, la région Méditerranée doit donc adapter son territoire aux conséquences du changement climatique, et mettre en place des mesures d'atténuation. C'est l'un des enjeux du Plan Méditerranée pour une croissance bleue lancé par Ségolène Royal le 27 juin 2016.

Des solutions pour répondre à ces enjeux : 4 projets finalistes

C'est pourquoi, l'ADEME et ses partenaires méditerranéen, MEDENER, l'Union pour la Méditerranée, la CGLU Med, le Plan Bleu, le groupe d'experts MedECC, ont organisé les premiers **Trophées de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée** afin de valoriser les bonnes pratiques en matière d'adaptation au changement climatique et le développement de solutions spécifiques pour les territoires littoraux, urbains et ruraux.

Cette première édition a connu un véritable succès avec 22 projets portés par 10 pays du pourtour méditerranéen parmi lesquels quatre finalistes ont été sélectionnées pour valoriser l'exemplarité et la répliquabilité de leur projet dans la région Méditerranée.

Le prix du « grand gagnant » de cette édition 2016 a été attribué à l'Association du développement et études stratégique de Médenine, dans la catégorie « Ecosystèmes et ressources naturelles », pour son projet de gestion des ressources naturelles pour l'adaptation des régions Hariza-Chaab Chnini au changement climatique dans le sud-est tunisien.

Le « Prix d'encouragement », a été attribué à la ville de Ramallah, finaliste dans la catégorie « Aménagements, infrastructures et bâtiment », pour le plan d'action d'adaptation au changement climatique de la ville.

Deux autres projets, finalistes ont été également valorisés à l'occasion de cet évènement :

- La fondation de la Faculté des Sciences de l'Université de Lisbonne, finaliste dans la catégorie « Méthodes de conception et de mise en œuvre des politiques publiques », pour son projet de développement de stratégies municipales pour l'adaptation au changement climatique au Portugal.
- L'association Dar Si Hmad pour le Développement, l'éducation et la Culture, finaliste dans la catégorie « Ecosystèmes et ressources naturelles », pour son projet de développement de technologies permettant de capter l'eau contenue dans le brouillard pour garantir l'alimentation en eau dans le Sud-Ouest du Maroc.

Afin de démultiplier le développement de ces bonnes pratiques, l'ensemble des projets seront valorisés dans le cadre d'une publication sur les solutions d'adaptation au changement climatique, qui sera publiée à l'occasion de la prochain MEDCOP Climat en Sicile en Juillet 2017.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



Ségolène Royal, Présidente de la COP21

Marrakech, le samedi 12 novembre 2016

Ségolène Royal soutient les femmes camerounaises dans leur lutte contre le changement climatique

- En présence de Ségolène Royal, Présidente de la COP21 et de René-Emmanuel Sadi, Ministre camerounais de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie) représentée par Mr Bruno Lechevin et le REFELA-CAM (Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique – Cameroun) représenté par Mme Célestine Ketcha Courtès, ont signé un accord de partenariat sur le pavillon France pendant la COP 22.
- Cet accord permet de favoriser le développement des solutions d'énergies renouvelables pour l'éclairage public et la fourniture d'électricité aux bâtiments publics et de renforcer le réseau des femmes élues locales du Cameroun.
- Dans un contexte où 620 millions d'Africains n'ont pas accès à l'électricité, l'énergie est un enjeu majeur de développement. Aujourd'hui, 27 % des ménages ont accès à l'électricité au Cameroun, qui dispose pourtant d'un potentiel important de production d'énergies renouvelables, notamment en matière d'hydroélectricité. Le rapport sur l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables remis par la présidente de la COP à New York, le 20 septembre, pour atteindre 10 GW de projets renouvelables en Afrique d'ici 2020, a en particulier identifié 4 projets au Cameroun représentant plus de 400 MW.

- Ségolène Royal se félicite de ce partenariat qui permettra de déployer des projets concrets d'énergies renouvelables dans les communes gérées par des femmes élues africaines. Le REFELA-CAM est un levier agissant au service des populations locales et de la promotion du Leadership au Féminin au plan Local Camerounais. Le réseau regroupe l'ensemble des femmes maires titulaires (une trentaine) des 10 Régions du Cameroun, et encourage la participation des femmes camerounaises à la gestion des affaires locales, telles que la fourniture de l'énergie.
- Si les femmes sont les principales victimes du changement climatique, elles sont aussi l'essentiel de la solution. C'est pourquoi, Ségolène Royal a fait du soutien à l'action des femmes contre le changement climatique une de ses priorités de présidente de la COP21, qui s'est traduite dans les propositions de ses rapports « Energies renouvelables en Afrique » et « Femmes et climat » : création des **écoles agricoles pour les femmes**, avec des programmes intégrant les énergies renouvelables, **financement à parité dans les dispositifs d'alerte**.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Marrakech, le lundi 14 novembre 2016

*Invitation : Signature des statuts
de l'Alliance solaire internationale*

Ségolène Royal,
Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations
internationales sur le climat,
Présidente de la COP21

Shri Anil Madhav Dave,
Ministre de l'Environnement,
de la Forêt
et du Changement climatique

**signeront les statuts de l'Alliance solaire internationale,
avec plusieurs pays des différents continents**



**Mardi 15 novembre 2016 à 16h
Hôtel Es Saâdi - Garden resort - Hall Alexandria**

L'Alliance solaire internationale est une **initiative lancée conjointement par le Président de la République française François Hollande et le Premier ministre indien Narendra Modi lors de la COP21** pour accélérer massivement le déploiement de dispositifs d'énergie solaire au sein des régions à fort ensoleillement situées entre les deux tropiques.

Le 5 octobre 2016, l'Inde et la France ont proposé conjointement au Comité de pilotage de l'Alliance solaire internationale un projet d'accord international, qui fixe un cadre léger et agile pour l'organisation et le fonctionnement de l'Alliance, permettant de favoriser la mise en œuvre de ses programmes opérationnels.

L'accord sera ouvert à signature le 15 novembre 2016 à Marrakech. A cette occasion, Shri Anil Madhav Dave et Ségolène Royal, ainsi que plusieurs pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et du Pacifique, procéderont à la signature du texte, marquant ainsi une avancée importante dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour le climat.

En savoir plus sur l'Alliance solaire internationale :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Alliance-solaire-internationale.html>

www.developpement-durable.gouv.fr - Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
President of COP21*

*Julie Bishop
Minister for Foreign Affairs
of Australia*

Marrakech, le mardi 15 novembre 2016

Protecting the World's Coral Reefs

- Australia and France share a strong commitment to preserving the world's coral reefs.
- The world's coral reefs are under growing pressure from the cumulative impacts of factors such as rising ocean temperatures and ocean acidity caused by climate change, overfishing, pollutants and sediments coming from land, and increased sea traffic.
- Coral reef ecosystems are some of the most beautiful and biodiverse on our planet. Healthy reefs provide a source of livelihood for many communities and are of pivotal importance to world food security.
- Managing our reefs is a local endeavour, but sharing our expertise and cooperating on best practice globally offers the best prospect of the world's coral reefs responding and recovering from threats and challenges.
- Coral reefs are also vital early warning systems for the changes affecting our oceans caused by climate change. Building upon the entry into force of the Paris Agreement, continued joint action by all to address climate change is crucial.
- More than two decades ago Australia and France with six other nations founded the International Coral Reef Initiative (ICRI) to improve sustainable management of coral reefs.

- The members of ICRI have developed a Plan of Action to strengthen international action and cooperation on best practice in reef management.
- Under the plan, ICRI will increase its focus on climate change, including the role coral reefs and related ecosystems can play in climate change mitigation and adaptation. It will help address human threats to ecosystems, such as those from plastic microbeads, and better monitor the state of the world's coral reefs. ICRI will also promote public awareness of the importance of coral reefs, including making 2018 the third International Year of the Reef.
- This is a powerful commitment, backed by the best expertise the world has to offer. Australia and France will continue to work together, and with Ministers of other ICRI countries, to advance global coral reef preservation efforts and secure the future of these ecosystems.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Marrakech, le mardi 15 novembre 2016

*Signature des statuts de l'Alliance solaire internationale :
Ségolène Royal propose un nouveau programme pour les besoins
spécifiques des petites îles en énergie solaire*



Ségolène Royal et Shri Anil Madhav Dave, ministre indien de l'Environnement, de la Forêt et du Changement climatique, ont signé aujourd'hui les statuts de l'Alliance solaire internationale, avec 11 pays de tous les continents. A cette occasion, la Présidente de la COP21 a proposé d'élaborer un nouveau programme pour les besoins spécifiques des petites îles en énergie solaire, pour en faire des îles autonomes en énergie.

L'Alliance solaire internationale est une initiative lancée conjointement par le Président de la République française François Hollande et le Premier ministre indien Narendra Modi le 30 novembre 2015, en ouverture de la Conférence de Paris sur le climat. Son ambition : opérer un changement d'échelle dans le déploiement d'énergie solaire et favoriser la baisse de son coût dans les régions à fort ensoleillement, situées entre les deux tropiques, à travers une meilleure harmonisation et agrégation de la demande.

Le 5 octobre 2016 à Delhi, l'Inde et la France ont proposé au comité de pilotage de l'Alliance un projet de statuts souples et agiles, adaptés aux objectifs fixés. **Pour Ségolène Royal, la signature de ces statuts aujourd'hui avec plusieurs pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et du Pacifique est « une avancée majeure dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et il était très important pour nous qu'elle puisse se tenir dès Marrakech, COP de l'action ».**

L'Alliance solaire répond aux besoins des populations dans toute la zone intertropicale, en particulier pour les pays africains. **Elle s'articule avec l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, dont Ségolène Royal a fait l'une de ses priorités de Présidente de la COP21** : parmi les 240 projets identifiés dans son rapport sur cette initiative, le solaire représente une part majeure.

La Présidente de la COP21 a également appelé tous les pays situés entre les deux tropiques à rejoindre l'Alliance solaire internationale pour contribuer collectivement au développement de l'énergie solaire.

En savoir plus sur l'Alliance solaire internationale :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Alliance-solaire-internationale.html>

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

Marrakech, le jeudi 17 novembre 2016

*L'initiative africaine pour les énergies renouvelables
lancée à la COP21 a beaucoup avancé*

Bilan

Ségolène Royal, présidente de la COP21, a participé le 16 novembre à l'invitation d'Alpha Condé, Président de la Guinée et coordinateur de l'Afrique pour les énergies renouvelables, à une réunion de haut niveau sur l'initiative africaine pour les énergies renouvelables lancée à la COP21 en présence du Président de la République française François Hollande.

Participaient également à cette réunion le Président de la COP22, la Présidente du Libéria, les Présidents du Botswana et du Togo et la Commission de l'Union africaine.

« J'ai fait de cette initiative une priorité de ma présidence de la COP » a dit Mme Royal. « De nombreux progrès ont été réalisés sur la structure de l'initiative, avec la création de l'unité indépendante de mise en œuvre de l'initiative, hébergée par la Banque Africaine de Développement, et à laquelle la France est le premier pays à contribuer pour 6M€ ».

La France a été remerciée pour avoir tenu son engagement en apportant cette contribution.

En marge de l'Assemblée générale des Nations unies, le 20 septembre dernier, la présidente de la COP21 avait présenté un rapport, conçu comme outil d'aide à la décision, sur l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, où sont recensés 240 projets, représentant un potentiel de 45GW en énergies renouvelables, permettant de contribuer à la mise en œuvre de l'initiative. L'objectif est d'atteindre 10 GW d'énergies renouvelables en Afrique d'ici 2020, grâce à la mobilisation entre 2016 et 2020 de 10 Md\$ supplémentaires annoncés à Paris par les bailleurs, dont une contribution de 2 Md€ de la France.

« La COP22 est une COP africaine, COP de l'action. Elle doit donc permettre de franchir une nouvelle étape dans la mise en œuvre opérationnelle de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, en marquant le déclenchement de projets concrets » a déclaré Ségolène Royal.

Aussi, la Présidente de la COP21 s'est félicitée de l'annonce par Neven Mimica, commissaire européen au développement, que l'Union européenne financerait l'installation de 5GW de capacités nouvelles d'énergies renouvelables sur le continent, et de sa proposition de financer sans attendre plusieurs projets prioritaires : le barrage régional de Ruzizi III de 147 MW (Burundi, Rwanda, République démocratique du Congo), la centrale solaire de 30 MW à Djermaya (Tchad), et des projets d'électrification. L'enjeu est en effet aussi de donner accès à l'électricité aux 700 millions d'Africains qui en manquent aujourd'hui cruellement.

A cette occasion, Ségolène Royal a salué les efforts du Président guinéen Alpha Condé, coordinateur de l'Afrique pour les énergies renouvelables et lui a remis le « Trophée de la planète ». La Présidente de la COP21 se félicite de l'annonce par Alpha Condé de la concertation qu'il a engagée avec les chefs d'États africains en vue de sélectionner début 2017 des projets prioritaires supplémentaires à financer sans délai.

Ségolène Royal a ensuite participé, avec le président de la République française, au sommet de l'action des chefs d'État africains, organisé en marge de la COP22 sous la présidence du Roi Mohammed VI et en présence du Secrétaire général des Nations-Unies Ban Ki-moon, du président guinéen Alpha Condé, du président de la COP22 Salaheddine Mezouar et du président de la Banque Africaine de Développement Akinwumi Adesina. La déclaration finale du Sommet, lue par le président du Sénégal Macky Sall, apporte tout son soutien à l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables.



*Ségolène Royal,
Présidente de la COP21*

*Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des
Relations internationales sur le climat.*

Paris, le samedi 19 novembre 2016

*Ségolène ROYAL a présenté en Conseil des ministres
le bilan de la COP22*

La 22^{ème} conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP22), s'est déroulée du 7 au 18 novembre à Marrakech au Maroc.

Il s'agit d'un succès pour le Maroc qui a organisé un événement de grande qualité.

La France a été unanimement saluée pour la réussite de la COP21 et pour avoir œuvré efficacement afin d'obtenir en un temps record les ratifications qui ont entraîné l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris. Le maintien de l'engagement français a été souhaité afin d'assurer la montée en puissance des coalitions mises en place lors de la COP21 et déployées à la COP22.

Dans le contexte de l'élection américaine, la COP22 a témoigné de l'engagement au plus haut niveau en faveur de la coopération internationale dans ce domaine. Irréversibilité, détermination, mobilisation ont été les maîtres mots des prises de parole.

Les acquis de la COP22 sont les suivants :

Appliquer rapidement l'Accord de Paris

111 pays ont désormais ratifié l'Accord de Paris. Ils représentent plus de 77 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales. L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre a permis de tenir la première conférence des Parties à l'Accord de Paris.

Les travaux sur les décisions d'application de l'Accord de Paris ont été engagés : plus de 20 décisions devront être adoptées, et la réunion de Marrakech a permis de bien organiser le calendrier et le travail de préparation de ces décisions.

Les premiers échanges sur la transparence, le bilan mondial, les contributions nationales, les mécanismes de marché ont été constructifs, et ont permis de clarifier les objectifs.

L'objectif de la France est d'avancer au plus vite vers l'adoption des décisions dès l'an prochain et jusqu'en 2018, avec deux ans d'avance sur le calendrier initialement envisagé.

Renforcer et améliorer les contributions nationales

Les engagements des États se sont renforcés : le Président de la République a annoncé l'engagement de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ; plusieurs pays – Allemagne, États-Unis d'Amérique, Canada et Mexique – ont présenté des stratégies de réduction de leurs émissions à l'horizon 2050.

Le soutien aux pays en voie de développement pour la réalisation de leur contribution s'est renforcé : la France a rejoint le Partenariat pour la mise en œuvre des contributions nationales (NDC Partnership) et l'Agence française de développement a annoncé la mise en place d'une facilité d'appui pour un montant de 30 millions d'euros.

Confirmer les engagements financiers

La feuille de route qui confirme la mobilisation de 100 milliards de dollars par an pour le climat par les pays développés a permis de renforcer la confiance.

Le débat porte désormais sur les outils de gestion de l'ensemble des flux financiers, publics et privés, à orienter vers l'économie bas-carbone. Le travail se poursuivra pour faciliter l'accès aux financements pour tous les pays, notamment pour l'Afrique et les plus vulnérables.

La France a confirmé ses engagements globaux jusqu'en 2020 :

- porter de 3 à 5 milliards d'euros en 2020 les financements annuels pour le climat ;
- tripler ses engagements en faveur de l'adaptation pour atteindre au moins 1 milliard par an en 2020.

Ségolène ROYAL a signé plusieurs partenariats :

La COP22 a été l'occasion de progresser sur les alliances et coalitions de l'agenda de l'action, portées par la société civile au côté des États, et lancées à la COP21. Ségolène ROYAL a notamment signé :

- la convention de partenariat avec la Banque africaine de développement pour soutenir le développement des énergies renouvelables en Afrique (AREI) et financer son unité de mise en œuvre ; le rapport de la Présidente de la COP21 sur les 240 projets est ainsi lancé ;
- les statuts de l'Alliance solaire internationale, et le lancement des projets de pompe à eau solaire ;
- l'engagement de 10 millions d'euros au fonds de l'initiative CREWS qui porte sur le développement de systèmes d'alerte précoce aux catastrophes naturelles ;
- l'alliance pour la géothermie ;
- les partenariats sur la gestion de l'eau ;
- les initiatives sur les actions femmes et climat.

Ségolène ROYAL a confirmé son engagement pour renforcer le lien entre océan et climat par :

- la protection des aires marines et la publication du décret d'extension de la réserve naturelle nationale des terres australes françaises ;
- la coalition entre les sacs plastiques et déchets plastiques avec Monaco et le Maroc ;
- la préparation d'un projet porté par le Fonds pour l'Environnement mondial pour soutenir le projet sur le risque côtier en Afrique de l'Ouest ;
- le Plan pour la Méditerranée avec 4 nouvelles initiatives pour développer les connaissances scientifiques sur la région, accélérer les investissements dans l'assainissement des eaux usées et lutter contre les pollutions chimiques, renforcer les aires marines protégées et progresser dans l'utilisation des solutions basées sur la nature pour protéger nos littoraux ;
- le lancement, avec l'Australie, d'un nouveau plan d'action de sauvegarde des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers.

La Présidente de la COP21 restera pleinement engagée dans le processus de négociation des règles de l'Accord de Paris et dans l'application de l'agenda de l'action. La France gardienne de cet accord apportera un soutien politique, technique et financier à ce processus, pour qu'il aboutisse dans le respect de la lettre et de l'esprit de l'Accord de Paris. Elle répondra à toutes les demandes d'appui diplomatique pour que les tentatives de ralentir ou de remettre en cause le combat pour le climat ne puissent prospérer.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le lundi 21 novembre 2016

Suite de la COP21 et de la COP22 :

Ségolène ROYAL annonce les cinq premiers projets dans le cadre de l'initiative CREWS visant à doter de systèmes d'alerte précoce les États vulnérables aux impacts du dérèglement climatique

Cinq projets ont été validés dans le cadre de l'initiative Crews lancée par la France à la COP21 et pilotée par l'UNISDR, l'Organisation Météorologique Mondiale, et la Banque Mondiale :

- Un projet au Burkina Faso, visant à renforcer les capacités du service météorologique national pour la prévision et l'alerte précoce des populations.
- Un projet au Mali pour le suivi de l'impact hydro-météorologique, le dispositif d'alerte et le renforcement des capacités de réponse de protection civile.
- Deux projets pour les îles du Pacifique, pour renforcer le centre météorologique régional et développer les capacités d'alerte précoce des centres locaux des îles du Pacifique.
- Un projet en République Démocratique du Congo, pour améliorer les prévisions et leur diffusion aux populations.

Ces cinq projets représentent un engagement financier de 50 millions de dollars, dont plus de 12 millions apportés par les pays contributeurs à l'initiative CREWS.

La France s'est engagée à contribuer au fond à hauteur de 10 millions de dollars. J'ai le plaisir d'annoncer ce jour le versement effectif de 5 millions de dollars, qui permettra, avec les contributions des autres pays membres, d'engager les projets retenus dès cette année.

Le réchauffement climatique conduit à une élévation du niveau de la mer et accentue les risques de catastrophes naturelles. L'accès à des systèmes d'alerte précoce efficaces est une composante essentielle du renforcement de la résilience des États vulnérables aux impacts du dérèglement climatique, en premier lieu les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PIED).

Tel est l'objet de l'initiative CREWS dont l'ambition est de réunir au moins 100 millions de dollars, financement nécessaire pour un impact conséquent d'ici 2020.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mardi 20 décembre 2016

Ségolène Royal annonce plusieurs coopérations avec le Sénégal à l'occasion de la visite d'État du Président Macky Sall

A l'occasion de la visite d'État de Macky Sall, Président de la République du Sénégal, Ségolène Royal a signé deux textes en vue du renforcement de la coopération avec ce pays sur des projets concrets :

- une déclaration d'intention en matière de protection des océans et du littoral, avec M. Mankeur Ndiaye, ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger,
- un accord en matière d'efficacité énergétique et de transition bas-carbone du bâtiment, avec M. Thierno Alassane Sall, ministre de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables.

Sur l'océan et la protection du littoral :

- Afin d'améliorer la résilience des territoires face aux aléas naturels et aux effets des changements climatiques, la France mobilisera son expertise dans le cadre du programme sur le risque côtier en Afrique de l'Ouest (West Africa Coastal Area-WACA), lancé en 2015 par la Banque mondiale avec l'installation d'un expert français auprès de la Banque et un appui du Fonds français pour l'environnement mondial à hauteur de 1,5 M d'euros.

- En appui au projet WACA est lancée une cartographie pour le suivi de l'évolution dynamique du trait de côte au Sénégal et dans le Golfe de Guinée, grâce à des données topographiques et hydrographiques du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), et de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Le ministère français de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer financera ce projet à hauteur de 800.000 euros.
- Une action de protection et de sauvegarde des mangroves sera engagée au Sénégal, grâce à un financement de l'Agence française de développement à hauteur de 5M d'euros.
- La France et le Sénégal collaboreront dans le cadre des réseaux internationaux pour l'étude de la dynamique océanique et la mousson africaine (AMMA), en lien notamment avec le Muséum national d'histoire naturelle qui participe à ces réseaux en mettant en œuvre au Sénégal des capteurs pour l'étude des régions côtières.
- Ils collaboreront également dans le cadre de l'initiative de Tara Océans pour la connaissance du plancton et l'impact de son évolution sur les activités de pêche.
- Enfin le Sénégal, qui a passé une loi en janvier 2015 sur l'interdiction des sacs plastique fins, a décidé de rejoindre la coalition internationale sur la lutte contre les sacs plastique présentée à la COP22.

Sur l'efficacité énergétique et la transition bas-carbone dans le bâtiment :

La France et le Sénégal, mobilisés dans le cadre de l'Alliance mondiale pour le bâtiment et la construction, renforceront leur coopération par les actions suivantes :

- Le Sénégal bénéficiera du programme international d'efficacité énergétique dans le bâtiment (PEEB), lancé lors de la COP22 de Marrakech, et porté en particulier par l'Agence française de développement.
- Afin de favoriser le développement de filières de matériaux locaux de construction, notamment à base de végétal, le Fonds français pour l'environnement mondial contribuera à hauteur de 1,5 M d'euros au projet "Typha combustible construction Afrique de l'Ouest – Sénégal et Mauritanie (TyCCAO) pour la valorisation du typha comme matériau de construction et combustible en Afrique de l'Ouest".
- Des projets de construction architecturale en voûte nubienne seront poursuivis, contribuant à l'atténuation et à l'adaptation dans un contexte de changement climatique exacerbé en région tropicale.
- Pour contribuer à la mise en œuvre d'un éco-quartier au Sénégal, le ministère français de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer contribuera à hauteur de 500.000 euros à un projet de bâtiment bioclimatique, dans le cadre de l'initiative « bâtiments bas-carbone dans les climats chauds et tropicaux ».

En matière d'énergies renouvelables, Ségolène Royal a rappelé l'engagement de la France pour favoriser le succès de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, lancée à la COP21. Parmi les projets identifiés dans le rapport de la présidente de la COP21 sur cette initiative, plusieurs concernent le Sénégal. La France, à la suite du succès de l'installation de la centrale solaire Senergy 2, d'une puissance de 20 MW en octobre 2016, contribuera au développement de l'énergie solaire et hydraulique au Sénégal dans le cadre de cette initiative.

Retrouvez [le communiqué en ligne](#)

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31